

# Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations

*Une réponse aux directives reçues des dirigeants des Premières Nations et financées par le budget fédéral 2018 à l'appui de la Nouvelle relation financière*

Renforcer les institutions et les capacités communautaires des Premières Nations

31 mars 2020 (modifié 17-06-20)

inclure toutes les voix

avec nous, par nous

pour les enfants à venir

les Premières Nations doivent contrôler les normes

rien sur nous sans nous

souveraineté des données

relations, partenariats, ressources

former notre peuple pour qu'il puisse travailler dans nos institutions

c'est complexe, mais absolument possible

nous devons être reconnus en tant que gouvernements

l'éducation, la formation, le renforcement des capacités

ce travail est mené par de bonnes valeurs

veiller à ce que tout le monde soit pris en compte

nous devons façonner les histoires

analyser les informations de notre vision du monde

rapatriement des données

savoir qui nous sommes et d'où nous venons pour établir de véritables indicateurs

l'autodétermination est à la base de tout

protéger l'histoire qui nous concerne

soutenir les collectivités avec des indicateurs qui leur sont fidèles

notre travail montre que tout est guidé par ce que nous sommes et par la terre d'où nous venons

des données pour soutenir les collectivités des Premières Nations

former la collectivité à connaître et à utiliser les données

un processus de mobilisation qui écoute d'abord

il faut s'allier et collaborer

nous sommes encore au début de ce voyage

les indicateurs sont fondés sur la culture et la langue

méthodes scientifiques autochtones

si nous voulons avoir de l'importance, nous devons compter, et le faire de la bonne façon

nous avons réussi et nous pouvons travailler ensemble

reconnaître la capacité et le savoir au niveau local

à quelle distance sommes-nous des vies que le Créateur a voulu que nous vivions?

nous avons toujours été des chercheurs protégeant nos connaissances traditionnelles



**FNIGC | CGIPN**

First Nations Information Governance Centre  
Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations

#### **Vision**

Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations prévoit que chaque Première Nation bénéficiera de la souveraineté des données conformément à sa vision du monde distincte.

#### **Mission**

Nous affirmons la souveraineté des Premières Nations en matière de données et appuyons le développement de systèmes de gouvernance et de gestion de l'information au niveau communautaire par le biais de partenariats régionaux et nationaux. Nous préconisons un consentement libre, préalable et éclairé, respectons les relations de nation à nation et reconnaissons les coutumes distinctes des nations.

#### **COMMUNIQUER AVEC NOUS**

[FNIGC.CA](http://FNIGC.CA)



Téléphone : 613-733-1916

341, Island Road, unité D  
Akwasasne (ON) K6H 5R7

et

180, rue Elgin, 12e étage  
Ottawa (ON) K2P 2K3

© Centre de gouvernance de  
l'information des Premières Nations,  
17-06-20

ISBN : 978-1-988433-08-0



« L'ambition de notre vision, de nos objectifs et de nos cœurs, lorsqu'il s'agit d'autodétermination et de faire respecter nos droits issus de traités par le Canada, y compris la gestion et la gouvernance de nos propres données et informations... nous devons donner la parole aux gens par le biais d'espaces éthiques et guérir des préjudices historiques créés par les pratiques de recherche non éthiques issues de la colonisation... La colonisation et l'assimilation n'ont fait qu'interrompre notre histoire. Il est temps de réécrire notre propre histoire et d'affirmer notre souveraineté ».

Chef Stanley Grier  
Sommet sur la Stratégie de gouvernance des  
données des Premières Nations  
26 février 2019



# Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>1</b>
1.0 Sommaire .....	3
2.0 Les arguments en faveur du changement.....	13
3.0 Réagir au budget 2018 .....	27
3.1 Aperçu du CGIPN et de ses partenaires régionaux.....	27
3.2 Approche de mobilisation .....	33
4.0 Feuille de route de la stratégie de gouvernance des données des Premières Nations .....	39
4.1 Vue d'ensemble, portée et cadre stratégique .....	39
4.2 Vision pour la feuille de route : Un réseau national de centres de données régionaux des Premières Nations.....	43
4.3 Les principes directeurs généraux .....	46
4.4 Les piliers stratégiques de la gouvernance des données des Premières Nations .....	51
5.0 Aller de l'avant - Une approche de mise en œuvre progressive .....	71
5.1 Facteurs essentiels de succès .....	72
5.2 Évaluation théorique des niveaux de maturité .....	74
5.3 Approche progressive de la mise en œuvre et étapes clés, en un coup d'œil.....	76
5.4 Pourquoi le CGIPN et ses partenaires régionaux sont-ils les mieux placés pour mettre en œuvre la stratégie de gouvernance des données.....	78
5.5 Responsabilité mutuelle - Comment le succès sera-t-il comptabilisé .....	81
5.6 Cadre de responsabilité proposé .....	82
6.0 Recommandations et prochaines étapes.....	85
7.0 Glossaire .....	89
8.0 Annexes .....	93
8.1 Annexe I - Principes de PCAP® .....	93
8.2 Annexe II - Conseil d'administration du CGIPN .....	96
8.3 Annexe III - Structures de gouvernance des partenaires régionaux du CGIPN .....	97
8.4 Annexe IV - Modèle de maturité des données et des analyses de Gartner .....	100
8.5 Annexe V - Enquêtes nationales novatrices sur les réserves .....	101
8.6 Annexe VI - Budget détaillé .....	102



« C'est important pour le Canada, car, comme tous les gouvernements, ceux des Premières Nations ne peuvent pas réussir si leurs droits à l'autodétermination et à l'autonomie ne sont pas renforcés par la gouvernance de leurs propres données. »

Gwen Phillips  
Nation Ktunaxa  
Membre du conseil d'administration du CGIPN



# PRÉAMBULE

Ce rapport et les recommandations qu'il contient ont été préparés par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) sous la direction de son conseil d'administration. La nécessité d'une stratégie de gouvernance des données des Premières Nations a été discutée à la table du conseil d'administration du CGIPN pendant de nombreuses années. Elle est soutenue par plusieurs résolutions de l'Assemblée générale des chefs, qui ont établi les priorités de cette importante initiative.

Ce rapport n'aurait pas été possible sans les contributions inestimables des délégués de tout le Canada qui ont généreusement participé au Sommet de la Stratégie nationale de gouvernance des données à Calgary, en Alberta, organisée conjointement par le CGIPN et l'Alberta First Nations Information Governance Centre (AFNIGC) les 26 et 27 février 2019. Le CGIPN reconnaît et remercie les délégués pour leur dévouement et leur contribution à un meilleur avenir pour les peuples des Premières Nations.

Le message clé de ce rapport reflète les aspirations, les principes et les priorités d'action comme envisagés par les Premières Nations, qui ont été articulés autour d'un cadre stratégique qui tire parti des meilleures pratiques pour assurer une gouvernance efficace des données. Ce cadre fait suite à un examen minutieux des stratégies de données des ministères fédéraux, en particulier la Feuille de route de la Stratégie de données du Bureau du Conseil privé, la Stratégie des données de Statistique Canada et les politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor. Et bien que le cadre créé pour ce rapport soit assez conforme à ces documents, il a été adapté pour refléter les priorités uniques des Premières Nations en matière de gouvernance des données. Le CGIPN remercie les fonctionnaires de ces ministères pour leur soutien et leurs conseils durant l'élaboration de ce rapport.

Bien que la Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations (la « Stratégie ») proposée dans le présent rapport soit assez

complète, elle est « évolutive », car il faudra poursuivre les travaux pour décondenser, valider ou affiner les éléments clés, y compris leur approbation par les dirigeants des Premières Nations.

Enfin, il convient de noter les détails suivants sur les termes clés utilisés dans le présent rapport :

- Le terme « **détenteurs de droits** » fait principalement référence aux gouvernements des Premières Nations, et par extension, aux citoyens des Premières Nations. Les droits inhérents des citoyens des Premières Nations sont protégés par leurs gouvernements respectifs et les autres gouvernements. Les citoyens des Premières Nations appartiennent aux nations et vivent dans des collectivités, des villes et des régions rurales et éloignées d'un bout à l'autre du pays.
- Le terme « **données** » est défini dans son sens le plus large (c'est-à-dire que les données sur les Premières Nations font référence à toutes les données sur les peuples des Premières Nations au niveau collectif ou individuel). Il s'agit de la propriété intellectuelle des Premières Nations, des données historiques et contemporaines, des données d'enquête, des données administratives et des données provenant de sources alternatives, y compris les données générées par des activités de recherche. Elles comprennent, sans s'y limiter, les données sur les terres, les ressources et l'environnement – des données « sur nous » telles que les données démographiques, socioéconomiques et de santé, de logement, d'infrastructure et autres services, ainsi que des données « venant de nous » (voir l'image à la page 40 pour plus de détails sur les données des Premières Nations décrites comme « venant de nous ») telles que nos langues, nos cultures, nos connaissances et nos histoires.
- Le terme « **intendance des données** » fait référence aux fonctions essentielles de la collecte, de l'accès, de la conservation et de la gestion des données, ainsi qu'aux liens entre les données, à l'analyse, à la visualisation, à la protection, à la diffusion et à la consommation.
- Les références aux « **centres régionaux et nationaux** » doivent être comprises dans leur sens le plus large. Le CGIPN et ses partenaires régionaux utilisent l'expression « centres régionaux de gouvernance de l'information » (CRGI) depuis plusieurs années. Depuis la résolution n° 57/2016 et la mention dans le budget 2018, le terme revient souvent en raison de l'importance de ce concept central – la gouvernance de l'information – pour la réalisation de la souveraineté des Premières Nations en matière de données. Le CGIPN et ses partenaires reconnaissent que nos approches pour ces centres régionaux et nationaux englobent les concepts articulés dans les stratégies de données de divers ministères et organismes fédéraux et les types de terminologie utilisés dans ces centres et ailleurs (c'est-à-dire les centres de services statistiques/de données, les centres de données, les centres de services partagés). Par souci de clarté, le présent rapport utilise la terminologie des centres régionaux et du centre national, sauf lorsque nous faisons explicitement référence à notre utilisation passée de l'acronyme CRGI et lorsque nous nous référons à la terminologie d'autres pays pour ces centres de données statistiques.

# 1.0 SOMMAIRE

## OBJECTIF

Comme tout autre gouvernement, les gouvernements des Premières Nations ont besoin de données de qualité en temps utile pour planifier, gérer et rendre compte des investissements et des résultats associés au bien-être de leurs citoyens – ils ont besoin de données pour fournir des preuves et des informations pour guider la prise de décision. Malgré cela, il existe d'importantes lacunes en matière de capacité de données qui empêchent de nombreux gouvernements des Premières Nations d'exercer efficacement leur autodétermination, d'obtenir de meilleurs résultats et de répondre aux besoins de leurs citoyens.

En 2016, les dirigeants des Premières Nations de tout le Canada ont approuvé une résolution de l'Assemblée générale des chefs qui demandait le financement de champions régionaux de la gouvernance des données pour mener une série de séances de mobilisation sur l'élaboration d'une stratégie nationale de gouvernance des données et la création de dix centres régionaux



« Il y a un appel urgent à la décolonisation des données, afin que les Premières Nations ne soient pas laissées pour compte dans la révolution numérique – créant ainsi un nouveau fossé. »

Bonnie Healy

Directrice de la santé, Confédération des Pieds-Noirs  
Présidente du CGIPN

de gouvernance de l'information des Premières Nations pleinement fonctionnels pour soutenir les activités des gouvernements des Premières Nations liées aux données. En réponse directe à cette résolution et comme première étape vers sa mise en œuvre partielle, le budget 2018 a prévu 2,5 millions de dollars sur trois ans pour soutenir le CGIPN afin de « élaborer une stratégie nationale de

*gouvernance des données et à coordonner les efforts en vue de créer des centres régionaux de gouvernance des données ». Ce financement a été accordé dans le cadre de la priorité « Nouvelle relation financière ».*

Compte tenu de l'importance de cette priorité et de l'état de préparation collectif des Premières Nations (les dirigeants des Premières Nations cherchaient à obtenir la souveraineté en matière de données pendant des années, jusqu'au budget de 2018), le CGIPN a reporté les fonds pour terminer le travail en deux ans au lieu de trois, en présentant un document stratégique (c'est-à-dire le présent rapport) au gouvernement du Canada au printemps 2020 plutôt qu'en 2021.

Le but ultime de ce rapport, ainsi que des propositions et recommandations qu'il contient, est d'obtenir le soutien et le financement du gouvernement du Canada afin que les Premières Nations puissent commencer la mise en œuvre progressive de la stratégie dès l'exercice 2021-2022.

La voie vers la souveraineté en matière de données présentée dans ce rapport est révolutionnaire et constitue une entreprise à long terme – l'atteinte des objectifs énoncés dans le présent rapport nécessitera une approche progressive, un partenariat étroit entre les gouvernements des Premières Nations et une relation de travail collaborative avec le gouvernement du Canada ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

## INTENTION ET APPROCHE

Bien que la stratégie proposée soit assez complète et reflète une implication substantielle auprès des Premières Nations, elle doit être considérée comme un plan directeur qui devra être décondensé, ajusté et affiné par les détenteurs de droits (les gouvernements des Premières Nations tels que définis par les nations elles-mêmes), devant lesquels les partenaires régionaux du CGIPN sont responsables.

Le CGIPN a conçu cette stratégie en se basant sur une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) et les appels à la justice des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). Elle s'appuie sur les directives claires des dirigeants des Premières Nations, entendues lors des séances de mobilisation dans tout le pays.

L'approche adoptée pour élaborer la Stratégie reflète également les dialogues en cours avec les principaux partenaires fédéraux, notamment Services aux Autochtones Canada (SAC) et Statistique Canada (qui ont fourni de précieux renseignements), afin de garantir que la Stratégie s'harmonise aux priorités et aux cadres politiques du gouvernement du Canada tout en restant fidèle à l'esprit et à l'intention de la feuille de route qui a été établie.

## PORTÉE ET CONTENU

Ce rapport donne un aperçu des principaux moteurs de changement et des informations générales essentielles sur le CGIPN et ses partenaires régionaux, ainsi que sur le processus d'engagement qui a été entrepris pour guider la **Stratégie**. Il présente un **cadre stratégique, une vision, les résultats souhaités, les principes directeurs** et les **principaux piliers d'action** pour la gouvernance et la gestion des données par les Premières Nations (se reporter à la partie 4).

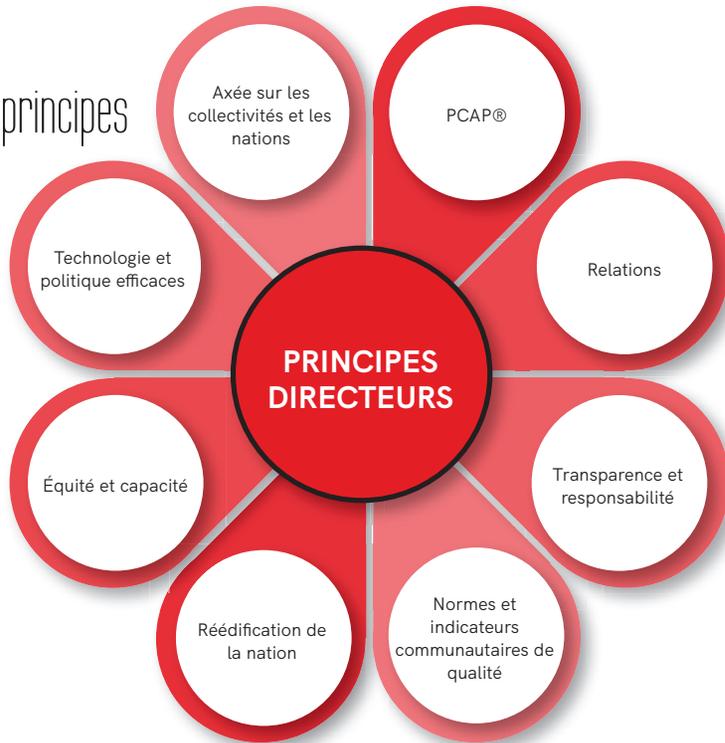
Ce rapport présente également une **stratégie de mise en œuvre** progressive qui s'appuie sur des facteurs clés de réussite, ainsi que des considérations sur la manière dont la réussite sera suivie et fera l'objet d'un rapport, sur la base d'un **cadre de responsabilité mutuelle** (se reporter à la partie 5). Enfin, le rapport contient des **recommandations** assorties de résultats concrets à court terme pour préparer le lancement de la première phase de la **Stratégie** dès l'exercice 2021-2022, ce qui permettra de profiter des avantages des investissements du budget 2018 (se reporter à la partie 6).  
Tout comme la *Feuille de route de la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale* et les stratégies de données ministérielles associées, cette stratégie est une « approche globale, dirigée par les Premières Nations » de l'intendance des données, couvrant toutes les fonctions clés, de la collecte et du stockage des données à la découverte, l'analyse, la visualisation, la protection, la diffusion et la consommation des données. Elle comprend des données d'enquête et des sources de données différentes (par exemple, des données administratives) à des fins statistiques et de recherche afin de produire de nouvelles idées et de combler les lacunes en matière de données.

## LE CADRE STRATÉGIQUE

La Stratégie présentée dans ce rapport s'articule autour du cadre stratégique illustré ci-dessous.

# Cadre stratégique de gouvernance des données des Premières Nations

## Nos principes



Notre vision : Un réseau national de centres d'information et de services statistiques modernes, dirigé par les Premières Nations, aux niveaux national et régional, afin de répondre aux besoins des collectivités et des nations en matière de capacité de données et de faire progresser la souveraineté des données qui est en accord avec les visions du monde distinctes des Premières Nations.

## Résultats souhaités pour les Premières Nations et le Canada

En tant que gardiens de leurs données :

- Les détenteurs de droits sont habilités par une prise de décision fondée sur des preuves
- Les lacunes des données nationales sont comblées plus rapidement
- Les services aux Premières Nations sont améliorés à un rythme plus rapide
- Le transfert des services gouvernementaux aux détenteurs de droits est autorisé
- Les progrès vers l'autodétermination et l'autonomie sont accélérés
- Les progrès pour une Nouvelle relation financière sont encore facilités par la puissance des données (y compris les capacités fiscales)
- Le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie des Premières Nations sont accélérés
- Les appels à l'action et les engagements en matière de justice de la DNUDPA, de la CRPA, de la CVR et des FFADA sont respectés

1

Gouvernance des données des Premières Nations

2

Infrastructure numérique et ressources humaines des Premières Nations

3

Gestion des relations avec les détenteurs de droits

4

Accès aux données des Premières Nations et rapatriement des données  
Principes directeurs

5

Collecte de données sur les Premières Nations, découverte et comblement des lacunes en matière de données

6

Normes en matière de données des Premières Nations et interopérabilité inter-gouvernementale

7

Gestion des données des Premières Nations

8

Confiance des Premières Nations dans les données, l'éthique, et la mise en œuvre des principes de PCAP

9

Gestion de la relation des données avec les autres niveaux de gouvernement et les partenaires

Piliers

## LA VISION POUR ATTEINDRE LES RÉSULTATS GÉNÉRAUX

La **Stratégie** est ancrée dans une vision selon laquelle chaque Première Nation bénéficiera de la souveraineté des données conformément à sa vision du monde – comme un droit inhérent et comme une condition nécessaire à la transformation pour faire progresser l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale, et pour permettre le transfert de la prestation de services communautaires aux gouvernements des Premières Nations (tel que dicté par les détenteurs de droits). Il s'agit là de conditions préalables fondamentales pour améliorer les services et rectifier les inégalités socioéconomiques. Pour mettre en œuvre ces transformations, les Premières Nations doivent d'abord exploiter leurs informations et tirer parti de données significatives et fiables, de toutes sources. Pour réaliser cette vision, la **Stratégie** s'appuiera sur l'établissement de centres de données et de services statistiques régionaux et nationaux pleinement fonctionnels ou de centres de gouvernance de l'information (les termes « centres régionaux et nationaux » seront utilisés de façon interchangeable dans ce rapport par souci de clarté). (Pour plus de détails sur les principaux moteurs et la vision du changement, se reporter aux parties 2 et 4 de ce rapport.)

## LES PRINCIPES DIRECTEURS

La **Stratégie** repose sur huit principes directeurs qui sont essentiels à son succès. Trente-trois (33) principes différents sont regroupés sous les huit rubriques suivantes : Dirigée par la collectivité et axée sur la nation (la pierre angulaire de la **Stratégie**); les principes de PCAP®; les relations; la transparence et la responsabilité; les normes et indicateurs de qualité axés sur la collectivité; l'édification de la

nation; l'équité et la capacité; et une technologie et des politiques efficaces. Ces principes ont été élaborés dans le cadre de séances de mobilisation nationales; il est essentiel de les reconnaître, de les comprendre et de les appliquer tout au long du parcours. Ils sont présentés en détail dans la partie 4.3 de ce rapport.

## PILIER D'ACTION

Pour atteindre la vision et les résultats escomptés, la **Stratégie** s'articule autour de **neuf piliers**; ensemble, ces piliers sont au cœur de la stratégie proposée. Ils sont les éléments de base de l'action et du changement réel, et ils représentent les domaines prioritaires d'intervention (ou d'action) où les capacités des Premières Nations doivent être renforcées. Chaque pilier définit la fonction de données et la capacité qui doivent être renforcées et pourquoi, ainsi que les voies à suivre pour aller de l'avant. Comme l'illustre le cadre, les deux premiers **piliers** sont **horizontaux** (et transversaux) de nature, car ils permettent à tous les autres piliers de fonctionner de manière cohérente et intégrée, tant au niveau régional que national. Les sept autres **piliers verticaux** sont des fonctions spécifiques (c'est-à-dire des programmes ou des services) de gestion des données pour lesquelles des compétences, une expertise et des outils uniques doivent être mis en place afin d'obtenir des effets directs au niveau de la collectivité ou de la nation.

Chaque pilier est présenté en détail à la partie 4.4 de ce rapport notamment leur objectif, les résultats escomptés, leur importance, la direction à prendre, la manière d'y parvenir et les prochaines étapes. Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu de ce que chaque pilier entend réaliser et des capacités qui seront nécessaires.

## LES PILIERS FACILITATEURS (SE REPORTER AU PILIERS HORIZONTALS)

### Pilier n° 1, Gouvernance des données des Premières Nations

La gouvernance est en place aux niveaux régional et national pour : a) garantir que la **Stratégie** est mise en œuvre de manière efficace et cohérente, et que les centres régionaux sont établis, opérationnels, performants, et restent alignés sur le plan stratégique et correctement intégrés au niveau national; b) préserver la reconnaissance des nations et la définition de protocoles de travail avec elles ainsi que l'application des principes de PCAP®; et c) définir les normes de gouvernance aux niveaux régional et national (c'est-à-dire les rôles, les pouvoirs, les adhésions, le processus de prise de décision, la délégation, etc.), y compris les codes de conduite, les politiques de gestion des ressources et des actifs, la transparence, la responsabilité, la protection de la vie privée et les relations avec les partenaires.

### Pilier n° 2, Infrastructure numérique et ressources humaines des Premières Nations

Les connaissances et les compétences des Premières Nations ainsi que l'infrastructure de Gestion de l'information et des technologies de l'information (GI-TI) sont en place aux niveaux national et régional pour : a) répondre aux besoins des détenteurs de droits en matière de gestion des données, de la collecte et de l'acquisition des données à l'accès, au stockage, au partage, aux liens, à la découverte et à la diffusion; et b) veiller à ce que les données soient comprises, utilisées, interprétées, gérées et protégées, y compris en matière de confidentialité et de respect de la vie privée, par l'intermédiaire de centres de pointe dotés des connaissances, des compétences et de la technologie requises – ce qui comprend des environnements numériques personnalisables, évolutifs et interopérables aux niveaux local, régional et national.

## LES PILIERS DE L'INTENDANCE DES DONNÉES (SE REPORTER AU PILIERS FONCTIONNELS)

### Pilier n° 3, Gestion des relations avec les détenteurs de droits

Il existe des capacités aux niveaux régional et national pour travailler avec les détenteurs de droits et les organisations des Premières Nations afin : a) d'identifier, d'hierarchiser et de gérer, sur une base périodique, leurs priorités à court, moyen et long termes, notamment en ce qui concerne l'accès aux données, les ressources documentaires, la gestion, la découverte, le comblement des lacunes, la création de preuves et la recherche; et b) de s'assurer qu'ils ont accès à des centres régionaux et nationaux fonctionnels qui répondront à leurs besoins de manière efficace et adaptée. En tant que tel, ce pilier est à l'origine de l'établissement des priorités au sein des autres piliers.

### Pilier n° 4, Accès aux données des Premières Nations et rapatriement de celles-ci

Il existe des capacités aux niveaux régional et national pour travailler avec les détenteurs de droits, les organisations des Premières Nations et d'autres gouvernements pour : a) inventorier et accéder aux principales bases de données des Premières Nations, évaluer la qualité des données, élaborer des catalogues, identifier les lacunes et se préparer à les combler; et b) déterminer les protocoles d'accès et de détention ou les accords de rapatriement des données pour qu'elles redeviennent le domaine de compétence des Premières Nations, tel que le veulent les détenteurs de droits. Lorsque les nations ont des capacités établies, un rapatriement direct peut avoir lieu; dans la plupart des cas, les données seraient rapatriées vers un centre régional pour être gérées selon les instructions d'une nation.

### **Pilier n° 5, Collecte de données sur les Premières Nations, découverte et comblement des lacunes en matière de données**

Il existe des capacités aux niveaux régional et national afin que les détenteurs de droits puissent exploiter la puissance de leurs données en : a) créant des informations nouvelles et enrichies basées sur des preuves provenant de sources multiples par le biais de liens entre les données (y compris les données administratives et les sources différentes), en comblant les lacunes des données et en racontant leurs propres histoires, qui reflètent leurs Connaissances Traditionnelles, leurs langues et leurs visions du monde uniques; et b) ayant le contrôle sur la collecte de données dans leur domaine de compétence et sur la recherche qui les affecte.

### **Pilier n° 6, Normes en matière de données des Premières Nations et interopérabilité intergouvernementale**

Il existe des capacités aux niveaux régional et national pour travailler avec les détenteurs de droits, les organisations des Premières Nations et les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'élaborer des normes de données définies par les Premières Nations et des ensembles de données reliés les uns aux autres, tout en préservant la vie privée, la confidentialité et la confiance. Ces capacités comprennent des normes pour les structures de données, les métadonnées et la qualité et l'accès aux données et couvrent les normes pour la collecte de données administratives et la gestion de l'identité au sein des gouvernements. Dans un environnement numérique en pleine expansion, ce pilier est essentiel, car il favorise la découverte de données et le comblement des lacunes. Il dépend également de la réussite de l'accès aux données et de leur rapatriement.

### **Pilier n° 7, Gestion des données des Premières Nations**

Il existe des capacités aux niveaux régional et national : a) pour aider les détenteurs de droits (selon leurs instructions) à gérer leurs

données tout au long de leur cycle de vie de manière fiable et sûre; et b) pour fournir aux détenteurs de droits un accès convivial aux données dont ils ont besoin, et sous la forme dont ils ont besoin, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Ce pilier dépend de la réussite de l'accès aux données et de leur rapatriement.

### **Pilar n° 8, Confiance dans les données des Premières Nations, éthique et mise en œuvre des principes de PCAP®**

Il existe des capacités aux niveaux régional et national : a) pour établir et maintenir les normes les plus élevées de protection de la confidentialité et de la vie privée individuelles et collectives, y compris les langues, les cultures et les propriétés intellectuelles; b) pour mettre en œuvre les cadres éthiques des Premières Nations afin de guider l'utilisation appropriée des données pour les politiques publiques; c) pour mettre en œuvre des politiques et des processus afin de garantir que les centres régionaux et nationaux sont des sources de données de qualité indépendantes, apolitiques et faisant autorité; et d) pour mettre en œuvre les principes de PCAP® dans le but d'éliminer les obstacles et de favoriser la collaboration avec des partenaires de recherche.

### **Pilier n° 9, Gestion des relations avec les autres niveaux de gouvernement et les partenaires**

Il existe des capacités aux niveaux régional et national : a) d'établir des partenariats durables avec les Premières Nations et d'autres ordres de gouvernement, les organisations des Premières Nations et d'autres partenaires pour faire progresser la mise en œuvre de la *Stratégie*; b) de participer et de contribuer à la gouvernance des données plurigouvernementale, aux tables rondes ou forums consultatifs et d'experts; c) de collaborer à des objectifs communs et à des initiatives prioritaires, comme la Nouvelle relation financière, la dévolution des services (tel que le veulent les détenteurs de droits), les projets de partage et de couplage des données, le comblement

des lacunes ainsi que la détermination de l'ordre de gouvernement qui devrait faire rapport sur les résultats et l'identification des indicateurs connexes. Dans l'ensemble, ce pilier fonctionnel aiderait à coordonner et à gérer les interdépendances des partenaires extérieurs qui existeraient dans chacun des autres piliers.

## POINTS FORTS DE LA STRATÉGIE

Comme le décrit en détail la partie 5 de ce rapport, l'approche de mise en œuvre proposée serait basée sur des facteurs clés de succès (se reporter à la partie 5.1), une évaluation préliminaire des capacités actuelles de maturité (se reporter à la partie 5.2), une approche progressive basée sur les résultats (se reporter à la partie 5.3) ainsi que sur les leçons tirées du passé, y compris l'Institut de statistiques des Premières Nations (ISPN) et les raisons pour lesquelles le CGIPN et ses partenaires régionaux sont les mieux placés pour mettre en œuvre la **Stratégie** (se reporter à la partie 5.4), en s'appuyant sur les fondations existantes qui ont su démontrer leur rendement.

### Un réseau national de centres régionaux de gouvernance de l'information dirigés par les Premières Nations (centres de données)

L'établissement de capacités de gouvernance et d'intendance des données dirigées par les Premières Nations dans tout le Canada, couvrant plus de 630 collectivités et de nombreuses nations distinctes du littoral, ne peut être accompli avec une approche centralisée ou descendante ou par le biais d'une seule institution ou organisation nationale. La Stratégie repose sur une démarche ascendante. La seule feuille de route possible est une stratégie capable de répondre aux besoins des collectivités et des Premières Nations en matière de capacité de données en tirant parti de la collaboration et des partenariats aux niveaux régional et national, par

le biais de centres de services partagés et de centres de données, en complément des efforts déployés pour renforcer les capacités de données au niveau local.

### Centres régionaux semi-autonomes et intégrés

Pour être viable et fructueuse à long terme, la **Stratégie** doit reposer sur des centres régionaux semi-autonomes capables de répondre aux besoins locaux et aux priorités des collectivités et des nations qu'ils servent, tout en étant coordonnés et intégrés au niveau national afin de répondre aux besoins communs, tels que la normalisation et l'interopérabilité des données.

### Un réseau indépendant, légitime et crédible de centres régionaux et nationaux

Quelles que soient les formes, les fonctions et la conception, y compris le fondement juridique qu'un tel réseau d'organisation de données et de statistiques dirigé par les Premières Nations peut prendre au fil du temps, il sera essentiel qu'il soit indépendant (basé sur des experts et apolitique), légitime et crédible.

### Une étape logique

S'appuyant sur 24 années de fondations reconnues et fiables, le CGIPN et ses partenaires régionaux s'unissent pour apporter le niveau de confiance, de crédibilité et de légitimité nécessaire à la réussite d'une telle stratégie. En plus d'avoir acquis une expertise reconnue dans la conception, la mise en œuvre et la gestion d'enquêtes nationales, ils ont mis en place un **réseau ascendant** puissant et efficace. Fort d'une représentation de chaque région, ce réseau mobilise et soutient les collectivités, tout en étant complété par une structure de gouvernance solide au niveau national pour faciliter et assurer la coordination et l'alignement. Cette structure de gouvernance décentralisée et bimodale à plusieurs niveaux a su démontrer qu'elle obtenait des résultats année après année. Son

succès est dû en partie à sa conception ciblée qui est ancrée dans des approches de collaboration axées sur la collectivité et la nation. Le CGIPN et ses partenaires, grâce à leur réseau interconnecté d'entités régionales et locales, sont bien placés pour faire progresser la *Stratégie* proposée.

### Exploiter les capacités existantes du CGIPN

En plus d'un réseau ancré dans l'engagement communautaire, le CGIPN et ses partenaires régionaux s'appuieront sur un mécanisme de gouvernance bien établi, un mandat de 24 ans pour mener les enquêtes et les statistiques sur les Premières Nations, une équipe expérimentée d'experts en données et en enquêtes qui joue un rôle essentiel pour assurer la synergie et une relation établie avec les entités des Premières Nations et les ministères fédéraux, y compris Statistique Canada.

## LES PRIORITÉS ET RECOMMANDATIONS À COURT TERME

Des détails sur les recommandations à court terme sont présentés dans la partie 6 de ce rapport. Elles couvrent deux priorités, toutes deux vitales pour l'avenir de la stratégie proposée.

### Priorité 1 - Mise en place de champions des données des Premières Nations aux niveaux régional et national

La priorité pour réaliser de réels progrès est d'établir et de financer, dès 2021-2022, une équipe de champions de la gouvernance des données dans chaque région et au niveau national, dotée des capacités minimales nécessaires pour débloquer les éléments clés de la *Stratégie* en se concentrant sur les besoins les plus urgents et les plus pratiques à chaque niveau pour les trois prochains

exercices. *Une proposition comportant un chiffrage détaillé des coûts et des résultats attendus suivra au cours du printemps et de l'été 2020, à condition qu'un financement provisoire soit débloqué.*

### Priorité 2 - Assurer un financement provisoire pour les travaux préalables à la mise en œuvre en 2020-2021

L'obtention du financement par le biais du cycle de gestion des dépenses fédérales, avec pour objectif de commencer la mise en œuvre en 2021-2022, peut prendre un an ou plus. Pendant cette période, un travail préalable à la mise en œuvre aux niveaux national et régional serait nécessaire pour élaborer les analyses de rentabilité et les coûts détaillés nécessaires. Pour éviter une année complète de perturbation et un risque élevé de désengagement, un financement provisoire minimal est nécessaire pour couvrir ces activités préalables à la mise en œuvre.

## COMMENT LE SUCCÈS SERA GÉRÉ ET COMPTABILISÉ

Des plans d'action pluriannuels détaillés seront élaborés pour la mise en œuvre progressive de la *Stratégie* par le CGIPN et ses partenaires aux niveaux national et régional; tous les plans seront articulés autour des résultats stratégiques de chaque pilier du cadre de la SGDPN. Les plans communautaires et nationaux articuleront les priorités régionales pour les données et les services statistiques et les capacités nécessaires aux gouvernements des Premières Nations, dans le cadre d'un ensemble de normes communes pour assurer la cohérence et l'uniformité entre les plans. Ces plans comprendront les priorités, les produits livrables, les échéanciers et les indicateurs de rendement, ainsi que les dépenses prévues, les ressources humaines et les dépenses en capital, avec un

récapitulatif au niveau national. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre seront suivis et feront l'objet de rapports périodiques tout au long de l'exercice financier, grâce à des outils sécurisés basés sur le Web, tels que des tableaux de bord électroniques pouvant être approfondis pour produire des rapports plus détaillés. Des rapports annuels seront élaborés. Des examens ou des évaluations internes menés par les Premières Nations seront effectués afin de soutenir les améliorations et les ajustements continus des plans, le cas échéant. Les partenaires régionaux du CGIPN continueront à rendre des comptes aux gouvernements des Premières Nations au fur et à mesure du déroulement de la **Stratégie** - les responsabilités en matière de rapports seront partagées avec les partenaires fédéraux, comme le détermineront les deux parties, en fonction de la reconnaissance et de la nécessité de responsabilités mutuelles (se reporter aux parties 5.5 et 5.6).



« Au-delà de l'autodétermination et de l'autonomie, la décolonisation des données est tout aussi importante pour les Premières Nations, car elle permet de combler le fossé entre la vie que nous vivons aujourd'hui et celle que le Créateur a voulu que nous vivions. »

Mindy Denny  
Union of Nova Scotia Mi'kmaq  
Membre du conseil d'administration du CGIPN

## RECOMMANDATIONS

Pour jeter les bases, maintenir l'élan et faire progresser les priorités à court terme de la **Stratégie** identifiées ci-dessus, le CGIPN et ses partenaires régionaux cherchent, dans le cadre de la priorité de la Nouvelle relation financière et de l'initiative du budget 2018, à ce que SAC :

1. approuvent formellement le principe de la Stratégie, telle qu'elle est présentée dans ce rapport, y compris sa vision, ses principes et son cadre stratégique.
2. soutiennent une mise en œuvre progressive avec le financement nécessaire, sous réserve de l'élaboration par le CGIPN et ses partenaires régionaux, des analyses de rentabilisation appropriées avec des demandes détaillées de coûts et de financement, et de leur approbation ultérieure par le gouvernement du Canada, tel que déterminé conjointement par les deux parties.
3. conformément à la recommandation n° 2, soutiennent la préparation par le CGIPN et ses partenaires régionaux d'une analyse de rentabilisation détaillée, y compris l'établissement des coûts, pour la mise en place (dès l'exercice 2021- 2022) d'équipes de champions de la gouvernance des données dans chacune des dix régions et au niveau national, ainsi que des capacités minimales dont elles auront besoin pour être opérationnelles. Dans l'hypothèse d'un soutien, une proposition assortie d'un chiffrage détaillé des coûts et des résultats attendus suivrait au cours du printemps et de l'été 2020 pour être examinée par SAC.
4. fournissent au CGIPN un financement provisoire d'un montant total de 930 000 dollars pour couvrir les activités préalables à la mise en œuvre (y compris la recommandation n° 3) au cours de l'exercice 2020- 2021 (se reporter à l'annexe VI).



## 2.0 LES ARGUMENTS EN FAVEUR DU CHANGEMENT

### LES MOTEURS D'UNE STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS

La nécessité pour les Premières Nations de gérer leurs propres données est une priorité dans de nombreux rapports, commissions, résolutions et appels à l'action qui remontent au rapport Penner (1983), suivi par la Commission royale sur les peuples autochtones (1996) et plusieurs rapports du vérificateur général. La présente section met en évidence les raisons pour lesquelles la souveraineté en matière de données est importante, et comment elle est liée aux besoins et aux aspirations des Premières Nations et harmonisée aux priorités et aux engagements clés du gouvernement du Canada, par le biais des domaines de travail suivants :

1. Honorer la DNUDPA
2. Faire progresser la Nouvelle relation financière (en réponse à la recommandation du conseil consultatif)
3. Soutenir les appels à l'action de la CVR (y compris le Conseil national de réconciliation)
4. Accélérer les progrès dans le soutien de capacités de gouvernance solides (y compris la planification dirigée par la collectivité, les plans de reconstruction de la nation et la Stratégie nationale de développement communautaire autochtone de SAC)
5. Permettre le transfert progressif de services sous le contrôle des détenteurs de droits
6. Donner un sens à l'engagement de soutenir les organismes autochtones, comme le stipule la *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones*
7. Respecter l'engagement du Canada en matière de rapports complets et équilibrés sur les conditions de vie et les résultats socioéconomiques des Premières Nations (en réponse aux recommandations acceptées du vérificateur général du Canada et du comité du Parlement)

8. Veiller à ce que les Premières Nations ne soient pas laissées pour compte dans la révolution numérique (en réponse à la recommandation n° 8 du greffier du Conseil privé - *Feuille de route de la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale*)
9. Affirmation du leadership des Premières Nations (honorer une relation renouvelée)

« Nous devons en arriver à un point où les peuples autochtones au Canada sont maîtres de leur propre destin et prennent leurs propres décisions à l'égard de leur avenir. »

Le premier ministre Justin Trudeau  
Février 2018

Comme les sous-sections suivantes le présentent en détail, la SGDPN est ancrée dans des priorités nationales et internationales interdépendantes bien reconnues. L'adoption et la mise en œuvre de la **Stratégie** constituerait une étape importante et un héritage pour le Canada en vue de restaurer l'espoir, de faire progresser la réconciliation et de fournir aux Premières Nations les outils et les capacités dont elles ont besoin pour éliminer les iniquités créées par la colonisation et perpétuées par le cadre législatif actuel.

## RESPECTER LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES (DNUDPA) - LES DROITS INHÉRENTS À L'AUTODÉTERMINATION, À L'AUTONOMIE ET À LA SOUVERAINETÉ DES DONNÉES

Le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones - un engagement qui est ancré dans les principes de la DNUDPA. En mai 2016, la ministre des Affaires autochtones et du Nord (AANC) a annoncé que le Canada soutenait pleinement la DNUDPA, sans réserve. Le projet de loi C262, qui lancerait un processus d'harmonisation des lois canadiennes avec la DNUDPA, est actuellement devant le Sénat canadien. Plus récemment, la *Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord*, sanctionnée le 21 juin 2019, a réaffirmé l'engagement de promouvoir le respect des droits des peuples autochtones affirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et de mettre en œuvre la DNUDPA.

« La souveraineté des données est le droit des peuples autochtones de déterminer les moyens de collecte, d'accès, d'analyse, d'interprétation, de gestion, de diffusion et de réutilisation des données relatives aux peuples autochtones dont elles proviennent ou auxquels elles se rapportent. »  
[Traduction]

Kukutai et Taylor  
*Indigenous Data Sovereignty: Towards an Agenda (2016)*

### Recommandations du Comité consultatif sur les relations financières, rapport provisoire (juin 2019)

No 9 : Le Comité recommande que des hausses de financement soient accordées immédiatement aux gouvernements des Premières Nations pour couvrir les coûts généraux d'administration publique et de gouvernance (c.-à-d. en fonction des meilleurs renseignements disponibles). [...]

No 10 : Dans le cadre de consultations soutenues des Premières Nations, le Comité recommande que le Canada et les Premières Nations entreprennent une étude approfondie sur les coûts afin de déterminer les niveaux de financement dont les Premières Nations ont besoin pour couvrir leurs frais généraux d'administration et de gouvernance. [...]

No 13 : qu'une stratégie soit élaborée avec les Premières Nations afin de renforcer et d'élargir la portée des institutions qui offrent aux gouvernements des Premières Nations des services de soutien au renforcement des capacités et à la prestation de services impartis. [...]

No 17 : qu'un organisme national de la statistique des Premières Nations soit financé et chargé de travailler avec les Premières Nations à la définition, à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de données statistiques relatives aux citoyens, aux collectivités et au développement des Premières Nations. [...]

No 18 : d'accorder un financement permanent aux Premières Nations et de veiller à ce qu'elles soient soutenues dans leur quête de souveraineté en matière de gestion des données et à ce que les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®) soient respectés. [...]

Les articles 3 et 4 de la DNUDPA décrivent les droits inhérents des nations autochtones à l'autodétermination, à l'autonomie gouvernementale et à l'autonomie fiscale. Toutefois, il est reconnu que pour être efficaces et significatives, l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale nécessitent également que les Premières Nations réalisent la souveraineté en matière de données – en tant que droit inhérent ET condition préalable à la gouvernance où les décisions peuvent être basées sur des données, des preuves et des informations à l'appui de la planification, de la programmation, du financement, de l'amélioration de la prestation de services et plus généralement de la poursuite d'un développement économique, social et culturel qui améliorera les efforts visant à combler les écarts socioéconomiques. En tant que telle, la souveraineté des données est également soutenue par les droits inhérents à l'autodétermination tels que décrits dans la DNUDPA. Elle comprend un texte qui s'articule autour de l'idée que les données doivent être utilisées de manière à soutenir et à améliorer le bien-être collectif des peuples autochtones.

---

**L'ADOPTION D'UNE STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS CONSTITUERAIT UNE ÉTAPE CONCRÈTE VERS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DNUDPA AU CANADA, RECONNAISSANT LES DROITS ISSUS DE TRAITÉS ET LES DROITS INHÉRENTS DES PREMIÈRES NATIONS À POSSÉDER ET À CONTRÔLER LEURS DONNÉES, NOTAMMENT COMME UNE BASE NÉCESSAIRE POUR SOUTENIR L'AUTODÉTERMINATION ET L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.**

---

## FAIRE PROGRESSER LA NOUVELLE RELATION FINANCIÈRE

Le gouvernement du Canada a reconnu que pour faire progresser la réconciliation et faciliter une plus grande autodétermination – y compris l'autonomie gouvernementale – une Nouvelle relation financière est nécessaire. En 2016, un protocole d'entente entre le Canada et l'Assemblée des Premières Nations (APN) a été signé, engageant les signataires à travailler ensemble pour élaborer des propositions et des recommandations en collaboration en vue de la conception d'une Nouvelle relation financière qui vise un financement suffisant, prévisible et durable, avec l'objectif ultime d'éliminer les disparités et les inégalités dans les conditions socioéconomiques entre les Premières Nations et les autres Canadiens.

En 2018, un Comité consultatif mixte sur les relations financières (le Comité) dirigé par les Premières Nations a été créé pour examiner les options et faire des recommandations au ministre des SAC et au chef national de l'APN.

Comme l'a exposé le Comité dans son dernier rapport provisoire daté de juin 2019, la vision est celle d'une relation financière qui donne aux Premières Nations les moyens de financer leurs fonctions semi-autonomes et de faire progresser le bien-être de leurs peuples. Le rapport contient 24 recommandations pour guider la conception et la mise en œuvre des Nouvelles relations financières. Parmi ces recommandations, plusieurs d'entre elles préconisent l'établissement de capacités permanentes des Premières Nations en matière de données et de statistiques. Comme l'a souligné le Comité, tous les gouvernements, organisations et professionnels de haut rendement tirent parti d'un appui institutionnel. Cet appui comprend le soutien aux données et aux statistiques afin de s'assurer qu'ils ont accès à

des preuves fiables et de haute qualité pour éclairer les politiques, les programmes et les services. Ce soutien est particulièrement essentiel pour les collectivités qui ne peuvent pas renforcer leurs capacités en interne et qui ne détiennent pas leurs propres données ou n'y ont pas accès.

Une recommandation centrale du Comité (17) est la création d'une institution statistique des Premières Nations qui aurait pour mandat de soutenir le renforcement des capacités en matière de données et de statistiques, notamment pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données statistiques plus complètes et plus équilibrées sur les citoyens, les collectivités et le développement des Premières Nations. Le Comité a également recommandé (16) que les Premières Nations et le Canada établissent des objectifs, des cibles et des échéanciers nationaux pour améliorer les conditions de vie et combler les écarts socioéconomiques, y compris, mais sans s'y limiter, la santé et le bien-être, l'éducation, la protection des citoyens vulnérables, la croissance économique durable, l'environnement, l'infrastructure publique, la sécurité, la langue et la culture. Pour ce faire, il faudra disposer d'indicateurs axés sur les résultats afin de permettre aux Premières Nations et au Canada de mesurer leurs objectifs communs et d'en rendre compte. Comme l'a souligné le Comité, il est important de démontrer si la Nouvelle relation financière contribue à combler les écarts entre les Canadiens non autochtones et les citoyens des Premières Nations – en signalant quand des investissements supplémentaires ou des modifications de la relation financière sont nécessaires (20). En outre, le Comité a affirmé que les Premières Nations et leurs institutions ont besoin de données pour soutenir la prestation efficace et efficiente des services publics, leur responsabilité en matière de rapports à leurs citoyens et pour mener leurs propres activités de recherche et d'évaluation.

Il est tout aussi essentiel pour l'avenir de la Nouvelle relation financière que les capacités statistiques et analytiques des Premières Nations progressent de façon significative dans les domaines prioritaires, notamment en ce qui concerne la suffisance et la comparabilité du financement, l'avancement des transferts législatifs (11), le soutien de la croissance économique et des investissements dans les infrastructures (4 et, 5) ainsi que le soutien d'une éventuelle institution de politique fiscale des Premières Nations (19). Toutes ces priorités (parmi d'autres) devraient être soigneusement élaborées en s'appuyant sur des statistiques, des analyses de données et des formules, en intégrant des mesures démographiques et socioéconomiques, ainsi que des facteurs culturels et linguistiques et des différences structurelles entre les régions et les segments de population.

---

**LA STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS PROPOSÉE RÉPONDRAIT DIRECTEMENT À PLUSIEURS RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF MIXTE SUR LA NOUVELLE RELATION FINANCIÈRE ET AIDERAIT À EN RÉALISER LE PLEIN POTENTIEL. LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE PERMETTRAIT AUX COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS DE DISPOSER DES SERVICES DE DONNÉES ET DE STATISTIQUES ET DES CAPACITÉS DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DONT ELLES ONT BESOIN ET QUI SONT DIFFICILES À ÉTABLIR À L'INTERNE. ELLE DONNERAIT AUX ORGANISATIONS DES PREMIÈRES NATIONS ET AUX AUTRES PARTENAIRES UN MEILLEUR ACCÈS À DES ENSEMBLES DE DONNÉES ET À DES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES PLUS COMPLETS SUR LES PREMIÈRES NATIONS, AINSI QUE LES CAPACITÉS D'ANALYSE NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE À LEURS BESOINS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE DONNÉES.**

---

### Appel à l'action 55 de la CVR

Nous demandons à tous les niveaux de gouvernement de fournir les rapports annuels et les données demandés par le Conseil national de réconciliation afin qu'il puisse rendre compte des progrès réalisés en matière de réconciliation.

## SOUTENIR LES APPELS À L'ACTION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION

En juin 2015, la CVR a publié son résumé, qui comprenait des appels à l'action visant à réparer les séquelles de l'héritage du système des pensionnats indiens et à faire progresser le processus de réconciliation au Canada. Après la publication du rapport final complet en décembre 2015, le premier ministre a réitéré l'engagement du gouvernement du Canada à travailler en partenariat avec les collectivités autochtones, les provinces, les territoires et d'autres partenaires essentiels, afin de mettre pleinement en œuvre les *Appels à l'action* de la CVR dans le but ultime d'éliminer les écarts socioéconomiques et d'améliorer le bien-être des peuples autochtones au Canada.

Plusieurs des 94 appels à l'action mentionnent la nécessité de collecter ou d'élaborer des données, des statistiques, des idées ou des preuves pour guider les interventions futures et pour suivre et rendre compte des progrès réalisés dans divers domaines prioritaires, notamment le bien-être des enfants (2), la santé (19), l'éducation (9) et la justice (39). L'appel à l'action 53, qui requiert la création d'un conseil national de réconciliation (CNR) indépendant

ayant des fonctions de surveillance, de rapport et d'éducation, revêt une importance particulière.

En décembre 2017, le gouvernement du Canada a annoncé la création d'un conseil intérimaire de dirigeants autochtones chargé de fournir des conseils sur les options de création du CNR et de définir la portée du mandat du conseil. En juin 2018, le conseil d'administration intérimaire a présenté son rapport final, recommandant que le CNR soit financièrement indépendant, séparé du gouvernement, et soit une institution multigénérationnelle qui suivra, évaluera et rendra compte de la réconciliation à tous les gouvernements et à la société canadienne, et agira comme un catalyseur pour une pensée, un dialogue et une action innovants. Le budget 2019 prévoyait 126,5 millions de dollars pour l'exercice financier 2020-2021.

---

**LA STRATÉGIE PROPOSÉE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS JOUERAIT UN RÔLE IMPORTANT DE COORDINATION ET DE FACILITATION POUR AIDER LE CONSEIL NATIONAL DE RÉCONCILIATION À RÉPONDRE À SES BESOINS EN MATIÈRE D'INFORMATION, EN PARTICULIER EN COMBLANT LES LACUNES DANS CE DOMAINE ET EN MESURANT LES PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE RÉCONCILIATION ET DE BIEN-ÊTRE. LE CONSEIL NATIONAL DE RÉCONCILIATION AURA BESOIN D'UN ACCÈS RAPIDE À DES DONNÉES ET DES STATISTIQUES FIABLES ET COMPLÈTES, Y COMPRIS DES ANALYSES DE DONNÉES ET DES RECHERCHES QUI REFLÈTENT LA VISION DU MONDE DES PREMIÈRES NATIONS.**

---

## **ACCÉLÉRER LES PROGRÈS DANS LE SOUTIEN DE CAPACITÉS DE GOUVERNANCE SOLIDES POUR TOUTES LES COLLECTIVITÉS ET NATIONS**

Conformément à la philosophie d'intendance des Haudenosaunee qui remonte à sept générations, le processus décisionnel des Premières Nations est fondé sur les liens avec la collectivité; on croit que les collectivités transcendent le temps. Ainsi, les décisions sont basées sur la façon dont elles auront un impact sur la collectivité pour les sept prochaines générations. Lorsque les collectivités peuvent planifier l'avenir, et ce, pour les sept prochaines générations, un véritable changement est possible. Les insuffisances en matière de financement et de capacités ont été bien documentées – il est bien connu que les collectivités ne peuvent pas planifier l'avenir si les possibilités d'exercer les fonctions de base de la bonne gouvernance et de la prise de décision sont sapées.

Le Comité consultatif mixte sur les relations financières, dans son rapport daté de juin 2019, a souligné que les calculs de base utilisant les statistiques et les données financières du gouvernement fédéral accessibles au public montrent que le financement des gouvernements des Premières Nations pour la gouvernance générale et les dépenses administratives est six (6) fois inférieur par habitant aux dépenses du gouvernement fédéral pour ces dépenses, trois (3) fois inférieur aux gouvernements provinciaux et locaux, et plus de vingt (20) fois inférieur aux gouvernements territoriaux.

Dans le budget de 2018, le gouvernement s'est engagé à entreprendre un examen exhaustif et collaboratif des programmes et du financement qui appuient la gouvernance des Premières Nations. Cet examen est en cours. Le but est de s'assurer que ces programmes fournissent aux collectivités des ressources suffisantes



« Nous sommes liés aux premiers Indiens qui ont marché sur cette terre, les tout premiers, même si c'était il y a longtemps. Mais nous sommes aussi liés à ces Indiens qui ne sont pas encore nés, qui vont marcher sur cette terre. Et notre travail consiste à combler ce fossé. Vous prenez l'héritage du passé, vous y ajoutez vos idées et vos réflexions, et vous l'emmagasinez et le propulsez vers l'avenir. Et il y a un autre type de responsabilité. Il ne s'agit pas seulement de moi, de ma fierté et de mon ego, mais aussi de toutes ces autres choses. Nous héritons d'un devoir, nous héritons d'une responsabilité. Et c'est assez bien ancré dans nos têtes. Ne venez pas ici en vous attendant à en tirer profit. Vous venez ici pour travailler dur afin que l'avenir puisse profiter de cet avantage. » [Traduction]

Rick Hill père (Tuscarora)  
Président, Haudenosaunee Standing Committee on  
Native American Graves Protection and Repatriation Act

pour embaucher et conserver le personnel financier et administratif approprié afin de soutenir la bonne gouvernance, de planifier l'avenir et de faire progresser leur vision de l'autodétermination. En attendant, pour répondre à ce besoin crucial, le budget 2019 a prévu 48 millions de dollars sur deux ans pour aider directement les collectivités qui en ont le plus besoin à obtenir l'expertise et les outils nécessaires pour gouverner leurs collectivités et fournir des programmes et des services - conformément à la Stratégie nationale de développement communautaire autochtone de SAC.

Une étude récente de la Banque mondiale, qui a pris en compte les données empiriques de 130 pays sur une période de 10 ans,

a conclu qu'il existe une forte relation de cause à effet entre la bonne gouvernance et de meilleurs résultats en matière de développement, tels qu'un revenu par habitant plus élevé ou une mortalité infantile plus faible. Les normes de gouvernance efficaces, telles que celles encouragées par le Conseil de gestion financière des Premières Nations, comprennent des éléments de base tels que la sélection des dirigeants, les rôles du conseil, la relation entre le conseil et les membres, les dispositions relatives à la responsabilité ainsi que la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la GI-TI et, certainement, la capacité de tirer parti du pouvoir des données à des fins de planification, d'affectation des ressources, de développement de la capacité fiscale, d'amélioration de la prestation des programmes et des services ainsi que de développement économique et social. La bonne gouvernance est particulièrement importante dans les collectivités des Premières Nations parce que leurs gouvernements sont relativement si importants - leurs responsabilités comprennent non seulement celles des municipalités, mais aussi des éléments importants des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéraux. « Une bonne gouvernance est peut-être le facteur d'élimination de la pauvreté et de promotion de développement le plus important. »



« La bonne gouvernance est peut-être le facteur le plus important pour éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement. »

Kofi Annan  
Ancien secrétaire général des Nations Unies

## Soutien de base de la gouvernance des Premières Nations - Une priorité de longue date

Tous les gouvernements, y compris les gouvernements des Premières Nations, doivent avoir accès à des données et à des renseignements opportuns. Lorsqu'ils ont de meilleurs renseignements, les gouvernements sont mieux placés pour prendre des décisions éclairées et offrir les services de grande qualité auxquels s'attendent leurs citoyens.

Budget 2019

---

**LA STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS PROPOSÉE CONTRIBUERAIT À SOUTENIR ET À PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE GOUVERNANCE DES COLLECTIVITÉS ET DES NATIONS AU NIVEAU LOCAL, EN PARTICULIER CELLES QUI EN ONT LE PLUS BESOIN. LES CENTRES RÉGIONAUX ET NATIONAUX OFFRIRAIENT UN ACCÈS DIRECT À DES SERVICES PARTAGÉS POUR RÉPONDRE À LEURS BESOINS EN MATIÈRE DE DONNÉES ET DE STATISTIQUES, PERMETTANT AINSI DE FAIRE PROGRESSER LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AUTOCHTONE DIRIGÉE PAR SAC, Y COMPRIS LA PLANIFICATION ET LA GESTION DES RISQUES DIRIGÉES PAR LES COLLECTIVITÉS.**

---

## PERMETTRE LE TRANSFERT PROGRESSIF DE SERVICES SOUS LE CONTRÔLE DES DÉTENTEURS DE DROITS - S'ILS CHOISSENT DE LE FAIRE DANS LE CADRE DE L'AUTODÉTERMINATION

En août 2017, le gouvernement du Canada a pris une mesure importante pour renouveler sa relation avec les peuples autochtones en annonçant la dissolution du ministère des AANC et la création de deux nouveaux ministères : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Services aux Autochtones Canada (SAC), qui regroupent, au sein de SAC, les services de santé des Premières Nations et des Inuits (anciennement au sein de Santé Canada), ainsi que les autres services et programmes autrefois fournis par AINC. Cette annonce a marqué un profond changement

### *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones*

#### **Sanctionnée le 21 juin 2019**

Préambule - Attendu que le gouvernement du Canada s'est engagé à [...] opérer le transfert progressif de ses responsabilités à des organisations autochtones.

Article 7 - [...] le ministre doit fournir à des organisations autochtones la possibilité de participer à l'élaboration, à la prestation, à l'évaluation et à l'amélioration des services [...]

b) [...] prendre les mesures indiquées pour opérer le transfert progressif, à des organisations autochtones, des responsabilités du ministère en ce qui a trait à l'élaboration et à la prestation de ces services.

## *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones* Sanctionnée le 21 juin 2019

Article 13 - [...] Le ministre peut appuyer des organismes autochtones spécialisés en recherche ou dans le domaine de la statistique, en ce qui a trait à leurs activités de collecte, d'analyse, d'interprétation, de publication et de diffusion de documents, renseignements ou données se rapportant à la prestation de services aux Autochtones. Un financement permanent doit être accordé aux Premières Nations et il faut veiller à ce qu'elles soient soutenues dans leur quête de souveraineté en matière de gestion des données et à ce que les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®) soient respectés [...]

dans la manière dont le gouvernement fournit des services et fait progresser l'autodétermination des peuples autochtones.

Le 15 juillet 2019, une loi dissolvant le ministère des AANC et établissant officiellement les mandats de deux nouveaux ministères est entrée en vigueur. L'objectif final est non seulement que la conception, la prestation et le contrôle des services – dans tous les domaines – puissent être dirigés par et pour les peuples autochtones (comme ils le souhaitent), mais aussi que l'empreinte de SAC diminue considérablement avec le temps, voire disparaisse si cela s'avère être l'aspiration des Premières Nations.

---

### **UNE FOIS QUE L'AUTODÉTERMINATION DEVIENDRA UNE RÉALITÉ POUR TOUS, CE MINISTÈRE POURRAIT NE PLUS AVOIR RAISON D'ÊTRE.**

---

SAC devrait atteindre son objectif final en promouvant la cohérence et la qualité, en améliorant la responsabilité envers les peuples autochtones, en adoptant une approche fondée sur les distinctions dans la prestation des services et en élaborant des modèles de partenariat avec les peuples autochtones. Ces modèles comprennent des services de données et de statistiques, et la reconnaissance des droits des Premières Nations à contrôler leurs données et à exercer des responsabilités de gestion des données pour soutenir une autonomie efficace. À cette fin, la *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones* (la Loi), qui a reçu la sanction royale le 21 juin 2019, a engagé le gouvernement du Canada et le ministre de SAC à soutenir le transfert progressif des responsabilités de SAC aux nations autochtones, à leurs gouvernements et à leurs organisations ou institutions.

---

### **LE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT DU CANADA À LA STRATÉGIE PROPOSÉE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS SERAIT UNE ÉTAPE TANGIBLE VERS LE RESPECT DE SES ENGAGEMENTS TELS QUE DÉFINIS DANS LES LOIS CONSTITUTIVES DE SAC ET DE RCAANC. IL FAVORISERAIT ET FACILITERAIT ÉGALEMENT LE TRANSFERT PROGRESSIF D'AUTRES PROGRAMMES ET SERVICES (CHOISIS PAR LES DÉTENTEURS DE DROITS), CAR CEUX-CI BÉNÉFICIERAIENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE DONNÉES ET DES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE PRENDRE LE CONTRÔLE DE LA PRESTATION DE SERVICES.**

---

## Engagements en matière de rapport du Canada sur les conditions de vie et les résultats socioéconomiques des Premières Nations

### Vérificateur général du Canada – Rapport du printemps 2018, rapport 5, recommandation 5.37

[...] Services aux Autochtones Canada devrait utiliser des données pertinentes pour mesurer de manière exhaustive le bien-être socioéconomique général des membres des Premières Nations vivant dans les réserves [...] [y compris] mesurer les autres aspects du bien-être socioéconomique jugés prioritaires par les Premières Nations, comme la langue et la culture, qui ne seraient peut-être pas directement comparables aux priorités des autres Canadiens, et faire rapport à cet égard.

### Article 15 de l'acte constitutif de SAC

Le ministre fait déposer [...] un rapport faisant état :

- a) des écarts sur le plan socioéconomique entre les personnes issues des Premières Nations, les Inuits, les Métis et les autres Canadiens et des mesures prises par le ministère pour les réduire
- B) des progrès réalisés en vue du transfert de responsabilités

### Objectifs de développement durable des Nations unies (ODDNU)

Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre le Programme 2030 tant au niveau national qu'international.

## DONNER UN SENS À L'ENGAGEMENT DE SOUTENIR LES ORGANISMES AUTOCHTONES, COMME LE STIPULE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES SERVICES AUX AUTOCHTONES

Conformément à l'engagement de permettre le transfert de services au contrôle des peuples autochtones, la section 13 de l'acte constitutif de SAC reconnaît explicitement la nécessité de soutenir les organisations autochtones spécialisées dans la recherche et les statistiques. Bien que cette reconnaissance soit soumise à l'examen du ministre, elle est considérée comme essentielle pour faire progresser l'autodétermination et l'autonomie en permettant aux Premières Nations de tirer parti du pouvoir de leurs données.

Actuellement, l'intendance des données des Premières Nations est compliquée ou empêchée par les lois, les politiques et autres obstacles provinciaux, territoriaux et fédéraux qui limitent l'accès à leurs propres données et leur utilisation, limitant ainsi considérablement les analyses de données et les recherches menées par les Premières Nations pour la fourniture de services aux Premières Nations.

---

**EN APPUYANT LA STRATÉGIE PROPOSÉE, LE GOUVERNEMENT DU CANADA DONNERAIT UN SENS À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES SERVICES AUX AUTOCHTONES TOUT EN METTANT À LA DISPOSITION DES PREMIÈRES NATIONS DES DONNÉES ET DES SERVICES STATISTIQUES ACCRUS, Y COMPRIS L'ACCÈS À LEURS DONNÉES ET LEUR UTILISATION, ET LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DANS LES COLLECTIVITÉS.**

---

## RESPECTER LES ENGAGEMENTS DU CANADA EN MATIÈRE DE RAPPORTS COMPLETS ET ÉQUILIBRÉS SUR LES CONDITIONS DE VIE ET LES RÉSULTATS SOCIOÉCONOMIQUES DES PREMIÈRES NATIONS

Comme l’a déclaré la vérificatrice générale du Canada dans son rapport du printemps 2018 sur les écarts socioéconomiques dans les réserves des Premières Nations, la mesure et la communication des progrès réalisés pour combler les écarts socioéconomiques aideraient toutes les parties concernées, y compris le Parlement, les Premières Nations, le gouvernement fédéral, les autres ministères et les autres partenaires, à comprendre si leurs efforts pour améliorer la vie des gens portent fruit. Si les écarts ne sont pas réduits dans les années à venir, cela signifie que l’approche fédérale doit changer.

Toutefois, comme le souligne ce rapport, bien que certaines mesures socioéconomiques du bien-être des Premières Nations soient disponibles (par exemple l’indice de bien-être communautaire), des lacunes subsistent, car il n’existe aucun tableau de bord complet qui intègre toutes les dimensions du bien-être, y compris celles qui sont importantes pour les Premières Nations et qui reflètent leur vision unique du monde. SAC a accepté toutes les recommandations de la vérificatrice générale, y compris l’élaboration conjointe avec les Premières Nations d’un vaste tableau de bord des résultats en matière de bien-être qui reflétera les paramètres convenus mutuellement pour mesurer les écarts socioéconomiques et en rendre compte.

Parallèlement, la *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones* sanctionnée le 21 juin 2019 exige que le ministre de SAC dépose un rapport annuel au Parlement sur les progrès réalisés en vue d’améliorer le bien-être des Premières Nations.

### Rapport au greffier du Conseil privé

*Feuille de route de la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale, 2018*

#### Extrait du rapport au greffier du Conseil privé

« Alors que les technologies numériques prolifèrent et transforment fondamentalement les économies et les sociétés, la production de données augmente de façon exponentielle, contribuant à stimuler l’innovation et à façonner les décisions. Ces données doivent être utilisées et gérées comme un actif stratégique d’une manière éthique et sécuritaire qui respecte la vie privée et inspire confiance.

#### Recommandation n° 8

En tenant compte du droit inhérent à l’autodétermination dont disposent les peuples autochtones, élaborer des stratégies fondées sur les distinctions, conjointement avec les partenaires autochtones, pour améliorer la gouvernance des données de ces peuples et promouvoir leurs capacités institutionnelles. Le gouvernement du Canada doit aussi collaborer avec les partenaires autochtones – qui sont les gardiens de leurs propres données – afin d’élaborer avec eux des indicateurs et des stratégies de collecte de données.

Le Canada s’est également engagé à faire rapport, à l’échelle nationale et internationale, sur les 17 ODDNU qui englobent les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable et qui ont été adoptés par les 192 autres États membres des Nations Unies en 2015.

---

**LA STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS PROPOSÉE SERAIT ESSENTIELLE POUR FOURNIR AUX GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS LES CAPACITÉS DE GOUVERNANCE DES DONNÉES NÉCESSAIRES POUR COLLABORER AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET D'AUTRES PARTENAIRES AFIN DE COMBLER LES LACUNES EN MATIÈRE DE DONNÉES D'UNE MANIÈRE PLUS COMPLÈTE ET ÉQUILBRÉE ET DE REFLÉTER LES VISIONS DU MONDE UNIQUES DES PREMIÈRES NATIONS. CELA COMPREND UN TRAVAIL COLLABORATIF D'ÉLABORATION D'INITIATIVES NATIONALES TELLES QUE LA MESURE DE LA PAUVRETÉ ET LES CONTRIBUTIONS AUX ODDNU.**

---

## **VEILLER À CE QUE LES PREMIÈRES NATIONS NE SOIENT PAS LAISSÉES À LA TRAÎNE DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE - ET QU'UN AUTRE FOSSÉ NE SOIT AINSI CRÉÉ**

Comme mentionné dans le rapport au greffier du Conseil privé intitulé *Feuille de route de la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale* :

- « Le volume de données que les gouvernements, les entreprises et les Canadiens produisent croît de façon exponentielle, sous l'impulsion des technologies numériques. Les organisations changent leurs modèles opérationnels, acquièrent de nouvelles compétences et conçoivent de nouvelles façons de gérer et de valoriser leurs données. Les gouvernements doivent évoluer rapidement. »
- « Les données ont le pouvoir de permettre au gouvernement de prendre de meilleures décisions, de concevoir de meilleurs

programmes et d'offrir des services plus efficaces. Mais pour que cela se produise – et pour que nous puissions partager des données de manière à permettre à d'autres gouvernements, entreprises, chercheurs et au secteur sans but lucratif d'en tirer aussi de la valeur –, nous devons revoir notre approche. »

Pour donner suite à ce rapport, qui comporte 21 recommandations, les principaux ministères fédéraux ont été invités à élaborer leurs stratégies respectives en matière de données afin de soutenir la transition vers un gouvernement numérique, notamment en renforçant la gouvernance, en améliorant la culture et les compétences en matière de données, en mettant en place une infrastructure et une législation habilitante et en traitant les données comme un atout précieux.

Alors que cette révolution numérique est en cours et s'accélère constamment, les gouvernements des Premières Nations ont des capacités très limitées en matière de gouvernance des données, de personnes et d'infrastructures pour participer aux possibilités créées par cette révolution, y contribuer et en bénéficier de manière significative et durable – et risquent d'être à nouveau laissés pour compte.

Cela est particulièrement vrai dans la mesure où le paysage des données des Premières Nations est brisé, avec des lacunes importantes (et des droits) qui ont été ignorés pendant longtemps. Depuis la confédération, les données des Premières Nations ont été recueillies par de nombreux ministères provinciaux et fédéraux travaillant chacun de leur côté, ce qui fait qu'il est impossible pour les Premières Nations de savoir quelles données existent, où elles se trouvent et comment y accéder – malgré l'absence de capacités d'utilisation, d'analyse et d'exploitation de la puissance de leurs données. La recommandation 8 du rapport au greffier du Conseil

privé a adopté une nouvelle approche pour la gouvernance des données des Premières Nations.

---

**LA STRATÉGIE PROPOSÉE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS PERMETTRAIT À CES DERNIÈRES DE PARTICIPER À LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE, D'Y CONTRIBUER ET D'EN BÉNÉFICIER PLEINEMENT, TOUT EN CORRIGEANT LES EXCLUSIONS PASSÉES, EN ACCÉLÉRANT L'AUTODÉTERMINATION, EN PERMETTANT UNE AUTONOMIE EFFICACE ET, EN FIN DE COMPTE, EN AMÉLIORANT LES RÉSULTATS POUR LEURS MEMBRES. CETTE STRATÉGIE EST PLEINEMENT CONFORME À LA RECOMMANDATION N° 8 DU RAPPORT AU GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ CONCERNANT UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA STRATÉGIE DE DONNÉES POUR LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE. ELLE PERMETTRAIT ÉGALEMENT DE MIEUX SERVIR LE CANADA.**

---

## **AFFIRMATION DU LEADERSHIP DES PREMIÈRES NATIONS - UNE OCCASION POUR LE CANADA D'HONORER UNE RELATION RENOUVELÉE**

Les principaux moteurs d'une stratégie de gouvernance des données des Premières Nations résumés ci-dessus sont tous liés et se renforcent mutuellement. Ces appels à des changements significatifs ont également été affirmés à plusieurs reprises par l'Assemblée des Premières Nations dans le cadre de plusieurs résolutions :

**La résolution n° 48/2009** appelle à promouvoir, protéger et faire progresser les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations (PCAP®), le droit inhérent à

l'autodétermination et la compétence en matière de recherche et de gestion de l'information.

**La résolution n° 54/2016** a demandé au chef national de préparer une lettre aux ministres fédéraux de la Santé, à AANC, à EDSC et aux organismes de financement de la recherche pour leur faire part de l'importance pour tous les employés de suivre le cours en ligne Fondamentaux des principes de PCAP® afin de mieux comprendre la souveraineté des données et la gouvernance de l'information des Premières Nations. La résolution a résolu de reconnaître la souveraineté des données autochtones comme une pierre angulaire de la reconstruction des nations

**La résolution n° 57/2016** reconnaît que la souveraineté des données autochtones doit être reconnue comme « la pierre angulaire de la réédification des nations » et demande au gouvernement fédéral de financer et de soutenir la création de centres régionaux de gouvernance de l'information des Premières Nations pleinement fonctionnels dans tout le Canada, ainsi que la coordination d'une stratégie nationale de gouvernance des données des Premières Nations.

**La résolution n° 66/2017** a demandé au Canada de créer un Comité consultatif mixte sur les relations financières (CCMRF) qui donnerait des conseils sur l'orientation des relations financières entre les Premières Nations et le Canada (qui comprend des mesures visant à faire progresser le renforcement des capacités des Premières Nations en matière de données et de mesures).

**Résolution n° 42/2018** demandait au gouvernement d'accélérer la création de centres régionaux de gouvernance de l'information contrôlés par les Premières Nations dans le cadre de la Stratégie nationale de gouvernance des données des Premières Nations, et

affirmait qu'à l'avenir, tous les investissements des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans la gouvernance et l'analyse des données des Premières Nations, la gestion de l'information, les statistiques et la production de rapports doivent être conformes à l'objectif de chaque Première Nation qui est de réaliser une gouvernance complète des données, de bâtir et de maintenir, à l'échelle de son gouvernement, la capacité de recueillir, de stocker, de protéger, et d'analyser les données et de les utiliser dans ses prises de décisions et dans ses rapports, ainsi que de mesurer ses propres progrès dans la réalisation des résultats définis dans ses plans de développement communautaire et de reconstruction de la nation.

**La résolution no 24/2019** demande au Comité consultatif mixte sur les relations financières, à l'Assemblée des Premières Nations et à Services aux Autochtones Canada de collaborer étroitement avec les Premières Nations de tout le pays au sujet du rapport et de ses recommandations.

---

**EN APPROUVANT ET EN SOUTENANT LA STRATÉGIE PRÉSENTÉE DANS LES SECTIONS SUIVANTES DE CE RAPPORT, LE CANADA A UNE OCCASION EXTRAORDINAIRE, PRÉSENTÉE SUR UN PLATEAU D'ARGENT, D'HONORER CONCRÈTEMENT LES PROMESSES D'UNE RELATION RENOUVELÉE AVEC LES PEUPLES DES PREMIÈRES NATIONS, EN CRÉANT LES CONDITIONS PERMETTANT AUX PREMIÈRES NATIONS DE RÉUSSIR DANS UNE ÈRE MARQUÉE PAR UNE PROFONDE RÉVOLUTION NUMÉRIQUE, SUR LA VOIE DE L'AUTODÉTERMINATION ET DE L'AUTONOMIE ET D'UN AVENIR OÙ TOUS LES PEUPLES AUTOCHTONES POURRONT JOUIR D'UNE QUALITÉ DE VIE ET DE POSSIBILITÉS DE CROISSANCE QUI SOIENT CULTURELLEMENT, SOCIALEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT SIGNIFICATIVES POUR EUX.**

---



## 3.0 RÉAGIR AU BUDGET 2018

Comme mentionné dans la partie 1 de ce rapport, le CGIPN a reçu un financement dans le cadre du budget 2018 pour concevoir une stratégie nationale de gouvernance des données et coordonner la création de CRGI. Le budget 2018 a été bien accueilli par les Premières Nations, le CGIPN et ses partenaires régionaux qui, ensemble, cherchent des années à obtenir le soutien du gouvernement du Canada pour faire avancer la conception d'une stratégie de données des Premières Nations.

Bien que les détails de la **Stratégie** soient décrits dans les parties 3 et 4 de ce rapport, il est important de comprendre d'abord le contexte plus large dans lequel le CGIPN et ses partenaires régionaux opèrent. La partie 2 du rapport donne un aperçu des travaux en cours du CGIPN et de l'implication des Premières Nations aux niveaux national et régional dans la conception de la stratégie proposée – une stratégie qui s'appuie sur les bases que le CGIPN et son réseau de partenaires régionaux ont établies au cours des 24 dernières années. La compréhension de ce contexte fait partie intégrante de la stratégie proposée.

### 3.1 APERÇU DU CGIPN ET DE SES PARTENAIRES RÉGIONAUX

#### LA GENÈSE, LE MANDAT ET LES FONCTIONS STATISTIQUES ESSENTIELLES

Le CGIPN est une organisation des Premières Nations sans but lucratif, constituée en société fédérale en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* depuis 2010. Ses origines remontent à 1996, lorsqu'un comité directeur national a été créé pour concevoir une nouvelle enquête nationale sur la santé des Premières Nations afin de combler les importantes lacunes en matière de données concernant les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et les collectivités du Nord. Le CGIPN s'est engagé à fournir des données qui contribuent à améliorer la santé et le bien-être des membres des Premières Nations vivant dans 634 collectivités à travers le Canada.

En collaboration avec ses partenaires régionaux, le CGIPN mène des initiatives uniques de collecte de données qui permettent à ses partenaires d'aider les gouvernements des Premières Nations à

dresser des portraits culturellement pertinents de leurs collectivités. À ce titre, le CGIPN soutient les collectivités des Premières Nations en contribuant directement au renforcement des capacités en matière de données et de statistiques aux niveaux national, régional et communautaire, y compris la fourniture de renseignements crédibles et pertinents sur les Premières Nations. En plus de mener un certain nombre d'enquêtes, le CGIPN est responsable d'un vaste éventail d'autres travaux. Il a pour mandat de superviser la collecte de données dans les réserves des Premières Nations et les collectivités du Nord, la recherche, la diffusion des connaissances et la promotion et l'avancement des principes de PCAP® des Premières Nations. Par la mise en œuvre de ses processus d'enquête, le CGIPN et ses partenaires régionaux suivent des protocoles, des politiques et des procédures définis, guidés par un cadre culturel holistique.

La vision du CGIPN, ratifiée en 2018, a permis à l'organisation de s'engager de manière plus décisive dans l'espace de souveraineté des données.

Le conseil d'administration du CGIPN affirme ce qui suit : *Le CGIPN prévoit que chaque Première Nation bénéficiera de la souveraineté des données conformément à sa vision du monde distincte.* Le CGIPN croit que la souveraineté ne peut être exercée que par les détenteurs de droits (les gouvernements des Premières Nations), et bien que le CGIPN et ses partenaires régionaux soient dirigés par des chefs dûment élus en assemblée, le CGIPN n'est pas une entité détentrice de droits. En tant qu'institution contrôlée par les Premières Nations, le CGIPN est plutôt un outil que les détenteurs de droits peuvent utiliser à leur discrétion pour affirmer leur souveraineté sur leurs données et informations.

En outre, le conseil d'administration du CGIPN a confié cette mission au Centre : Avec les Premières Nations, le CGIPN affirme la souveraineté des Premières Nations en matière de données et appuie le développement de systèmes de gouvernance et de gestion de l'information au niveau communautaire par le biais de partenariats régionaux et nationaux. Nous préconisons un consentement libre, préalable et éclairé, respectons les relations de nation à nation et reconnaissons les coutumes distinctes des nations<sup>1</sup>. La raison d'être du CGIPN est de servir les gouvernements des Premières Nations, par le biais d'un réseau d'organisations régionales. Il joue un rôle unificateur en ce sens qu'il facilite la capacité des gouvernements des Premières Nations à parler d'une seule voix. Le conseil d'administration du CGIPN encourage la collaboration entre les collectivités à l'échelle nationale et permet des discussions sur les données d'ordre général concernant des questions d'intérêt commun telles que l'éducation, le développement de l'enfant, la santé et le bien-être, les infrastructures et l'emploi.



« Le mandat de l'organisation s'est élargi, passant d'une entité dont la seule responsabilité était de superviser la mise en œuvre d'une enquête longitudinale nationale sur la santé des Premières Nations, à être la meilleure (et la seule) source de données et d'informations statistiques sur les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et les collectivités du Nord, une source par les Premières Nations et pour les Premières Nations. »

CGIPN, 2018

<sup>1</sup> Déclaration de mission du CGIPN <https://fnigc.ca/aboutfnigc/mission.html>

## ENQUÊTES NATIONALES DE BASE DU CGIPN

Aujourd'hui, l'un des principaux programmes du CGIPN est l'élaboration et l'administration d'initiatives nationales d'enquête auprès des Premières Nations avec ses partenaires régionaux.

- L'**Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS)** a été créée en 1997 et est la seule enquête nationale sur la santé gérée par les Premières Nations au Canada. Elle recueille et protège des informations précieuses sur la santé des Premières Nations, en se fondant sur les conceptions occidentales et traditionnelles de la santé et du bien-être.
- L'**Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi des Premières Nations (ou EREEE)** a recueilli un large éventail d'informations sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi dans plus de 250 collectivités des Premières Nations. Elle permet une compréhension complète et sans précédent des possibilités et des défis auxquels font face les Premières Nations du Canada. Le CGIPN a publié le rapport national de l'EREE en 2016.
- L'**Enquête sur la santé buccodentaire des Premières Nations (ESBPN)** est la première et la seule enquête du genre, recueillant des données nationales sur l'état de santé buccodentaire des enfants, des adolescents et des adultes vivant dans les réserves des Premières Nations et les collectivités nordiques à travers le Canada. Fondée en 2008, en partenariat avec le Bureau du dentiste en chef (BDC) de Santé Canada, l'enquête a permis de combler le manque de données solides et de qualité sur la santé buccodentaire des Premières Nations, qui existait depuis longtemps.
- L'**Enquête auprès des collectivités des Premières Nations (EC)** est une initiative unique conçue pour fournir une vue plus globale des collectivités des Premières Nations et permettre aux Premières Nations d'explorer la relation entre les facteurs au

niveau de la collectivité et le bien-être individuel. Contrairement à l'ERS ou à l'EREE, qui interroge des milliers de personnes vivant dans des centaines de collectivités des Premières Nations dans le but de produire des moyennes nationales, l'EC est une enquête en ligne ciblée qui pose à des membres sélectionnés de la collectivité une série de questions sur des facteurs réels, allant du logement, des infrastructures et du logement à l'éducation, l'emploi et les services sociaux.

- L'**Enquête sur le développement de la main d'œuvre et de l'emploi des Premières Nations (EDME)** est une nouvelle initiative d'enquête nationale qui permettra d'évaluer les informations sur le marché du travail concernant l'emploi, la main d'œuvre, le travail et les compétences dans les collectivités des Premières Nations à travers le Canada. L'EDME représente une extension importante du travail effectué par le CGIPN et ses partenaires régionaux et est conçue pour s'appuyer sur le travail fondamental de l'ERS et, plus particulièrement, de l'EREE.

## LES PRINCIPES DE PCAP® DES PREMIÈRES NATIONS

Le CGIPN est le gardien des principes de PCAP® des Premières Nations (se reporter à l'annexe I), un ensemble de principes qui guident la façon dont la recherche avec les peuples des Premières Nations doit être menée et comment ces informations doivent être stockées. PCAP® signifie **propriété, contrôle, accès et possession**. Cela signifie que les Premières Nations détentrices de droits contrôlent les processus de collecte de données dans leurs collectivités et qu'elles possèdent, protègent et contrôlent la façon dont leurs renseignements sont utilisés. L'accès aux données des Premières Nations est important et, en vertu des principes de PCAP®, les Premières Nations déterminent comment et quand les chercheurs externes sont autorisés à accéder à leur information et à l'utiliser. Les principes de PCAP® sont une expression importante de la compétence des Premières Nations en matière d'information.

Le CGIPN est un gardien de ces principes, mais seuls les détenteurs de droits peuvent définir et mettre en œuvre la *propriété, le contrôle, l'accès et la possession* en accord avec leurs visions du monde distinctes.

### LE CENTRE DE DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS DU CGIPN

Situé dans les bureaux du CGIPN à Ottawa, le Centre de données des Premières Nations (CDPN) fournit des services d'accès aux données conformément aux principes de PCAP® pour les données qui ne sont pas publiées ou qui figurent dans des dossiers provenant des travaux d'enquête respectés du CGIPN, y compris l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations et l'Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi des Premières Nations. Il s'agit du premier et unique service de ce type, offrant un accès aux données aux personnes qui poursuivent des recherches universitaires, l'élaboration de politiques, la planification et l'évaluation de programmes sur la base d'un paiement par utilisation. Les données ne peuvent être utilisées à des fins commerciales. L'objectif du CDPN est d'encourager la diffusion et le transfert de connaissances des données du CGIPN sur les Premières Nations parmi les chercheurs, les universitaires, les décideurs politiques, les autres parties prenantes et les Premières Nations elles-mêmes.

### LA GOUVERNANCE ACTUELLE DU CGIPN

Conformément au règlement n° 1 du CGIPN, le CGIPN est régi par un conseil d'administration composé de 11 personnes nommées, dont un président, et un Aîné conseiller. Le règlement n° 1 permet de nommer jusqu'à dix directeurs pour chacune des dix régions identifiées dans le règlement n° 1 et jusqu'à deux directeurs sans droit de vote nommés par l'Assemblée des Premières Nations. Les 10 régions sont les suivantes : Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba, Saskatchewan, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Territoires du Nord-Ouest et Yukon.

Il existe deux catégories de membres : (1) les organisations régionales; et (2) l'Assemblée des Premières Nations. Sur approbation du conseil d'administration, toute organisation régionale peut demander et obtenir l'adhésion. Les membres de chaque région peuvent nommer un délégué régional, conformément aux processus régionaux, pour voter au nom de la région lors des réunions des membres. Chaque délégué régional peut exercer une voix lors des réunions des membres.

Les directeurs sont nommés pour un mandat de 3 ans et sont chargés de rendre compte aux collectivités des décisions et des orientations prises. La responsabilité envers les détenteurs de droits est également assurée par des mécanismes de compte rendu aux chefs en assemblée (se reporter à l'annexe II pour connaître les noms des membres actuels du conseil d'administration du CGIPN).

### LES GOUVERNANCES ET STRUCTURES DES PARTENAIRES RÉGIONAUX DU CGIPN

Les partenaires régionaux du CGIPN remplissent diverses fonctions à leurs niveaux régionaux respectifs. Les partenaires régionaux sont « plus proches » du terrain et des collectivités des Premières Nations et disposent de réseaux bien établis avec les collectivités

et les nations qu'ils représentent. Les régions coordonnent la collecte de données, recrutent et forment le personnel régional et soutiennent les processus de dotation des collectivités. Elles assurent la qualité des données et la protection de la vie privée et sont seules responsables de l'analyse des données et des initiatives d'application des connaissances dans leur région. Le plan de recherche du CGIPN (2016- 2019) décrit le rôle des partenaires régionaux du CGIPN et des collectivités en ce qui concerne la propriété et le contrôle des données, ainsi que le processus de recherche lui-même, comme relevant « *des partenaires régionaux et des collectivités des Premières Nations, tandis que le CGIPN assure l'intendance et l'accès à l'ensemble des données nationales en leur nom* ».

Bien que la gouvernance et la structure de chaque partenaire régional varient considérablement en ce qui concerne la forme, la fonction et la capacité, leurs liens avec la collectivité sont cohérents et solides. Par exemple, le l'AFNIGC a été créé en 2010. Depuis sa création, grâce à la collaboration et aux partenariats, le CGIPN a réussi à tirer parti de ces réseaux pour mener sa série d'enquêtes nationales, chacune nécessitant l'accès à plus de 250 collectivités et à des dizaines de milliers de membres pour remplir les questionnaires d'enquête. Depuis un quart de siècle, la puissance de ces partenariats régionaux a permis au CGIPN et à ses partenaires de concevoir et de mettre en œuvre des enquêtes nationales année après année, avec un succès reconnu (se reporter à l'annexe III pour un synopsis de l'organisation de chaque partenaire régional).

#### **LE CADRE DE FINANCEMENT ACTUEL DU CGIPN**

Le CGIPN reçoit son financement par le biais d'accords avec les ministères et organismes fédéraux et administre les fonds destinés à ses partenaires régionaux par le biais d'accords de contribution. Jusqu'à l'année dernière, le CGIPN et ses partenaires régionaux recevaient du financement pour leur travail d'enquête sur la base de

cycles d'enquête de cinq ans. Cette formule constituait un obstacle majeur, empêchant le CGIPN et ses partenaires de mettre en place des capacités durables. En 2019, le CGIPN a conclu un accord de financement commun de dix ans avec SAC et, dans le budget 2019, le gouvernement fédéral a prévu un financement permanent et continu pour les enquêtes nationales du CGIPN, réduisant ainsi les incertitudes et ouvrant la voie à l'établissement de capacités d'enquête plus prévisibles.

#### **RELATIONS DU CGIPN AVEC L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES DE STATISTIQUE CANADA**

L'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) est une enquête nationale menée par Statistique Canada sur les conditions sociales et économiques des membres des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis et des Inuits. Les objectifs de l'EAPA sont de déterminer les besoins et de guider les politiques et les programmes ciblant ce secteur de la population. Depuis la création de l'EAPA, le CGIPN et Statistique Canada ont travaillé en étroite collaboration à la conception d'enquêtes nationales ayant des thèmes communs qui permettraient de mieux comparer les peuples des Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve ainsi que les Canadiens non autochtones.

#### **RENDEMENT DU CGIPN**

La capacité du CGIPN à coordonner et à faire participer les gouvernements des Premières Nations aux activités de collecte de données par l'intermédiaire de leur réseau d'un bout à l'autre du pays a été démontrée par la planification, la conception et la réalisation réussies d'enquêtes nationales depuis plus de 24 ans.

---

**LA CAPACITÉ DU CGIPN À COORDONNER ET À FAIRE PARTICIPER LES PREMIÈRES NATIONS D'UN BOUT À L'AUTRE DU PAYS À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE D'ENQUÊTES NATIONALES A ÉTÉ DÉMONTRÉE DEPUIS PLUS DE 24 ANS, AVEC DES TAUX DE PARTICIPATION SUPÉRIEURS À 80 %.**

---

La contribution significative du CGIPN au comblement des lacunes importantes en matière de données dans des domaines clés tels que la santé, l'éducation, le social, le logement et l'emploi est désormais bien reconnue. Les taux de participation aux enquêtes nationales gérées par le CGIPN ont régulièrement dépassé 80 %. Les enquêtes et la publication ultérieure des résultats ont été reconnues comme étant de grande qualité et opportunes. Plus important encore, en tant qu'institution indépendante ayant une expertise dans la réalisation d'enquêtes dans les réserves et les collectivités du Nord, déployant des équipes locales de collecte de données, le CGIPN a gagné la confiance des gouvernements des Premières Nations, ainsi que des partenaires fédéraux.

---

**LE CGIPN A MENÉ UN TRAVAIL IMPORTANT POUR AIDER À COMBLER LES LACUNES DES DONNÉES DANS DES DOMAINES CLÉS TELS QUE LA SANTÉ, LE LOGEMENT, LES SERVICES SOCIAUX, L'ÉDUCATION ET LA MAIN-D'ŒUVRE.**

---

Les gouvernements des Premières Nations, leurs partenaires régionaux et nationaux et les autres parties prenantes voient un avenir où les écarts en matière de santé et de résultats socioéconomiques entre les Premières Nations et le reste du

Canada seront comblés. Toutefois, l'une des premières étapes de l'amélioration des conditions socioéconomiques des Premières Nations consiste à combler les lacunes en matière de données et d'informations. Ce qui n'est pas mesuré ne peut être géré.



« Si nous voulons avoir de l'importance, nous devons compter. Mais c'est la façon dont nous comptons qui importe ».

Bonnie Healy

Directrice de la santé, Confédération des Pieds-Noirs  
Présidente du CGIPN

Il est essentiel que les gouvernements des Premières Nations soient en position d'autorité et contrôlent leurs données et toutes les recherches qui concernent leur peuple en tant que société autochtone distincte. Les gouvernements des Premières Nations peuvent commencer à utiliser les données pour raconter leur propre histoire à leur manière. La *Stratégie* proposée permettra aux gouvernements des Premières Nations de faire un pas de plus vers la situation dans laquelle nous devons être.

Après 24 ans d'existence, le CGIPN est aujourd'hui la source d'information privilégiée du Canada sur les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et les collectivités du Nord. Les enquêtes gérées par le CGIPN fournissent des portraits crédibles et culturellement pertinents de la vie des membres des Premières Nations et des collectivités dans lesquelles ils vivent. Grâce à ce travail d'enquête, le CGIPN a développé une expertise

spécialisée dans la collecte, l'analyse et la gestion des données, ainsi que de solides relations avec des partenaires régionaux et autres. La prochaine phase de développement exigera du CGIPN et de ses partenaires régionaux qu'ils acquièrent de nouvelles compétences et se dotent des ressources de base nécessaires pour soutenir une infrastructure de centres de données régionaux pleinement opérationnels.

Le CGIPN a établi des relations mutuellement bénéfiques de longue date avec les gouvernements des Premières Nations, les ministères fédéraux et un puissant réseau de partenaires régionaux des Premières Nations.

Il est devenu la source d'information privilégiée au Canada sur les membres des Premières Nations vivant dans les réserves.

Le travail d'enquête pionnier du CGIPN a fait l'objet d'un examen par la Harvard University (en 2006) et la Johns Hopkins University (en 2012), qui ont toutes deux conclu que notre méthodologie était « exceptionnelle », « excellente » et de « premier ordre ».

Grâce à ses enquêtes nationales révolutionnaires, le CGIPN a produit d'importantes innovations en matière de partage de données, d'éthique de la recherche, d'interviews assistées par ordinateur, d'échantillonnage, de méthodes sur le terrain, de formation et de contenu de questionnaire adapté à la culture.

Le CGIPN entretient depuis longtemps des relations mutuellement bénéfiques avec divers ministères fédéraux – plusieurs d'entre eux ont utilisé nos statistiques nationales pour alimenter des documents aussi complets que les rapports ministériels sur le rendement, les rapports sur les plans et priorités et les évaluations fédérales propres aux Premières Nations. Ces relations s'étendront progressivement à mesure que les fonds de données seront intégrés et que la gestion sera placée sous le contrôle des détenteurs de droits.

Dans leurs évaluations de l'Enquête régionale sur la santé et de ses processus, le Projet Harvard sur le développement économique des Indiens américains et l'école Bloomberg de l'université Johns-Hopkins ont tous deux reconnu que l'ERS, un instrument dirigé par les Autochtones pour évaluer la santé des populations autochtones, était « un modèle unique en son genre et couronné de succès dans le monde entier<sup>2</sup> ». [Traduction] Il a été déterminé qu'avec un financement accru et plus durable, le CGIPN pourrait développer son infrastructure et étendre la portée de ses enquêtes (en comblant les lacunes des données), ce qui est un moteur essentiel de la stratégie de gouvernance des données.

Enfin, grâce à l'Enquête régionale sur la santé, à l'Enquête sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi, à l'Enquête sur le développement de la main d'œuvre et de l'emploi et aux futures enquêtes sociales financées dans le cadre du programme d'enquêtes auprès des peuples autochtones (EAPA), le CGIPN et ses partenaires régionaux ont produit et continueront de produire d'importantes innovations en matière de partage des données, d'éthique de la

2 Kristin Mmari, Nan Astone, Robert Blum, Deana Around Him, "Review of RHS 2 (2008-2010), Bloomberg School of Public Health, Johns Hopkins University, 4; Harvard Project on American Indian Economic Development, "Review of the First Nations Regional Longitudinal Health Survey (RHS) 2002/2003," avril 2006, iv.

recherche, d'interviews assistées par ordinateur, d'échantillonnage, de méthodes sur le terrain, de formation et de contenu de questionnaire adapté à la culture (se reporter à l'annexe V).

### 3.2 APPROCHE DE MOBILISATION

Le concept d'une stratégie de gouvernance des données des Premières Nations a fait l'objet de discussions au sein du conseil d'administration du CGIPN pendant de nombreuses années. Ces discussions sont antérieures à la première résolution présentée par l'Assemblée des chefs en 2016, qui établissait les priorités de cette importante initiative. Des discussions ont eu lieu au sein du conseil d'administration du CGIPN et lors de rassemblements nationaux et régionaux. Le CGIPN a fait avancer le concept au moyen de présentations et de discussions, et de publications universitaires qui ont permis de présenter le cas aux partenaires et autres experts dans le domaine de la gestion des données, ainsi qu'aux décideurs politiques au niveau national et international. La réaction a été extrêmement positive et a su donner de l'élan au mouvement.

Depuis le budget 2018, les conversations se sont intensifiées et ont pris de l'ampleur. Après des mois d'activités et de planification initiales, le CGIPN et l'AFNIGC ont organisé conjointement un sommet national sur la gouvernance des données au début de 2019. Les partenaires régionaux du CGIPN ont élaboré des plans de mobilisation afin de recevoir les commentaires de leurs dirigeants respectifs, tandis que le personnel du CGIPN a assuré un dialogue continu avec le conseil d'administration. Chaque région a pris des mesures pour mobiliser les dirigeants et les détenteurs de droits des Premières Nations, en s'efforçant de confirmer les visions régionales de souveraineté des données et en établissant des mécanismes ou des structures pour gouverner les données et les informations.

Certaines régions progressent plus rapidement que d'autres, mais, comme le CGIPN, chacune comprend qu'il s'agit d'un processus et qu'il faudra du temps, du soutien, de la collaboration et un niveau approprié de capacités et d'infrastructures financières et humaines. La section suivante de ce rapport donne un aperçu du sommet de 2019 et de ses principaux résultats.

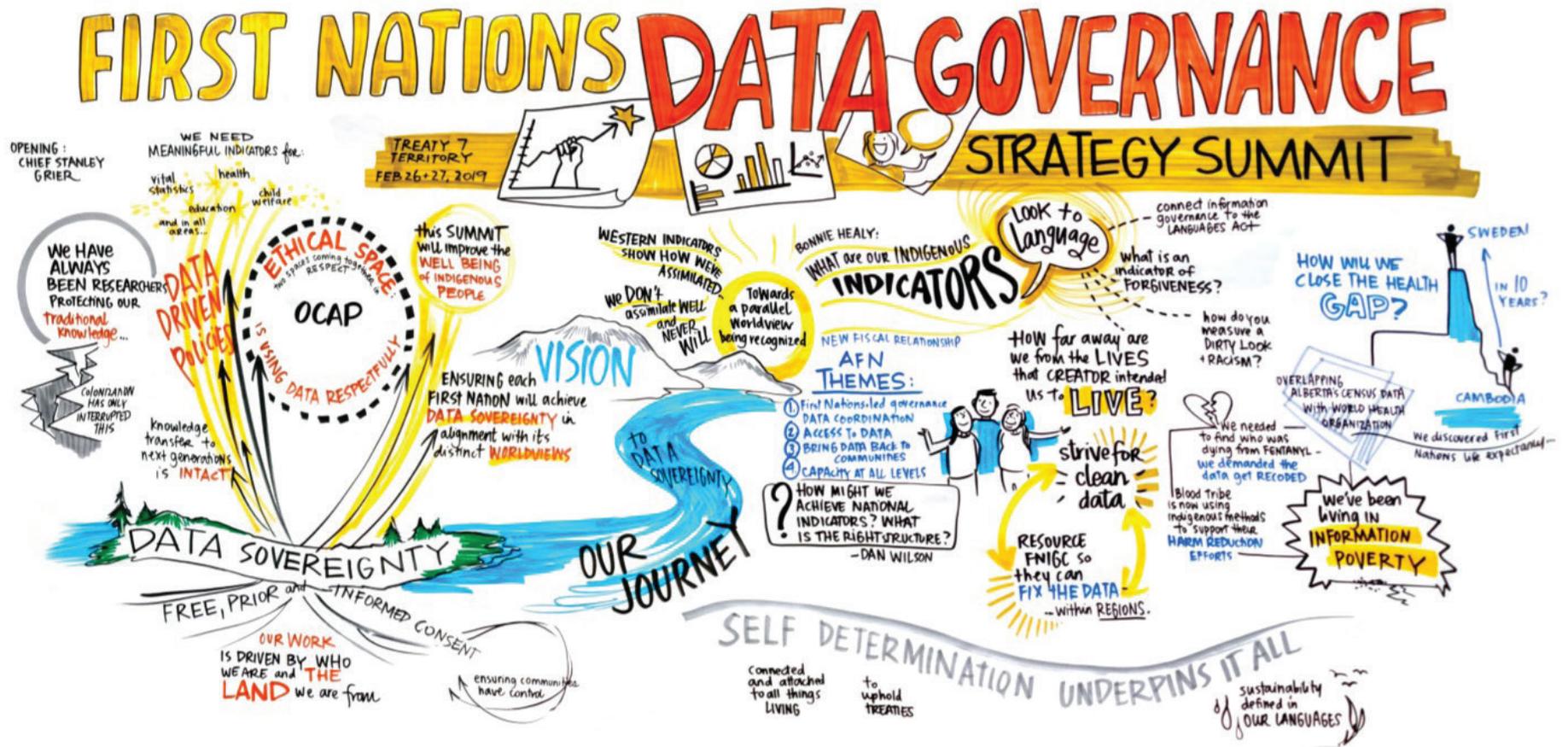
#### SOMMET SUR LA STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS

The FNIGC and the AFNIGC co-hosted the two-day First Nations Le CGIPN et l'AFNIGC ont organisé conjointement le sommet de deux jours sur la stratégie de gouvernance des données des Premières Nations à Calgary, en Alberta, les 26 et 27 février 2019. Cet événement marquait la première forme de mobilisation nationale avec les Premières Nations. Il a rassemblé des délégués des dix régions pour discuter de l'élaboration d'une stratégie de gouvernance des données et de la création de CRGI.

Plus de 80 délégués ont participé au sommet, dont des dirigeants et des décideurs des Premières Nations, des experts en politiques et programmes sociaux et de santé, des chercheurs et des universitaires des Premières Nations, etc. Les délégués ont tous reconnu qu'une stratégie nationale serait l'expression la plus claire de la vision des Premières Nations pour l'avenir – que les stratégies sont le meilleur moyen de s'assurer que les décisions à court terme sont prises dans le contexte d'une – réflexion stratégique à plus long terme. Cette stratégie est la prochaine étape logique d'une progression constante que le CGIPN et ses partenaires ont réalisée en vue d'atteindre la souveraineté sur les données et les informations des Premières Nations. Le rapport du sommet peut être mis à disposition sur demande.

Voici l'un des nombreux graphiques générés à partir du sommet de 2019 qui rendent compte de ce dont les délégués ont discuté. Il montre que tout « est guidé par ce que nous sommes et par la terre d'où nous venons ». Nous avons vécu dans la « pauvreté

de l'information ». Et, dans notre « effort pour des données propres », on nous rappelle « combien nous sommes loin des vies que le Créateur a voulu que nous vivions ».



## Organigramme de la SGDPN

Cet organigramme a été fourni pour aider à orienter les discussions lors du sommet. Il illustre, dans l'ordre, les éléments que les délégués ont été encouragés à considérer dans le cadre du processus de développement de la SGDPN. Il ne se voulait pas exhaustif, mais plutôt un point de départ pour aider à orienter la réflexion.

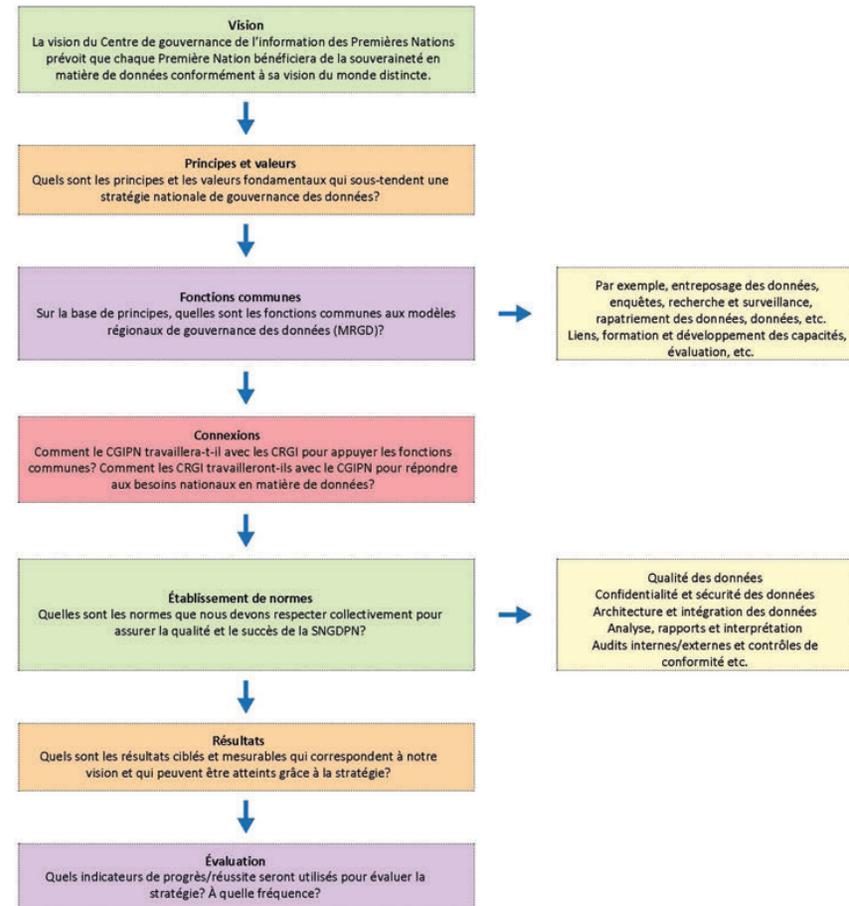
Les hôtes ont conçu le sommet de manière que les délégués aient de multiples possibilités de contribuer au processus, notamment par le biais de discussions de groupe et de plénières animées, et de manière plus anonyme (par exemple, les gens ont été invités à écrire ou à dessiner leurs commentaires sur les illustrations affichées dans les espaces de réunion). Toutes ces contributions ont été saisies et reflétées dans le contenu de ce rapport.

Le processus est la clé. C'est-à-dire que la manière de concevoir cette stratégie est aussi importante que la **Stratégie** elle-même. Le principe consistant à maximiser les possibilités de contribution sera maintenu et soutenu tout au long du processus. La **Stratégie** devrait refléter les objectifs et les aspirations des peuples et des gouvernements des Premières Nations, à mesure que nous progressons collectivement.

Si l'objectif général du sommet était de donner l'occasion aux délégués de tracer la voie vers la vision des Premières Nations qui veulent réaliser la souveraineté des données en accord avec leurs visions du monde distinctes, il visait également à faire avancer plusieurs points d'accord fondamentaux pour une stratégie nationale. Les délégués ont reconnu qu'une stratégie est l'expression la plus claire de la vision des Premières Nations pour l'avenir. Elle permettra de s'assurer que les décisions à court terme sont prises dans le contexte d'une réflexion stratégique à plus long terme. Dans

cet esprit, les délégués ont généreusement partagé leurs idées et leurs points de vue sur les moyens de se réunir aux niveaux régional et national et sur la manière dont une Nouvelle relation financière avec le gouvernement fédéral pourrait faciliter le processus.

[Traduction]



### PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA MOBILISATION

Des séances de mobilisation propres aux régions ont également eu lieu. Les documents de travail et les principes d'orientation des activités liées aux données nationales ont été partagés avec l'équipe nationale qui a rédigé le présent rapport. La mobilisation a somme toute été réussie, les contributions de toutes les régions convergeant vers l'émergence de cette SGDPN. En particulier, une série de principes directeurs clés (se reporter à la partie 4) ont été adoptés pour guider la **Stratégie** dans l'avenir. Ces principes, complétés par des réflexions et des aspirations, ainsi que par des exigences opérationnelles concrètes, notamment en matière de gouvernance, ont permis d'esquisser les bases de cette ambitieuse stratégie.

En plus de ces principes, le processus de mobilisation a permis de développer une vision commune et un ensemble d'objectifs prioritaires qui encadrent la SGDPN, en s'appuyant sur une base de piliers d'investissement clés (se reporter aux parties 4 et 5).

Un travail collectif supplémentaire devra avoir lieu pour affiner, clarifier et valider davantage certains éléments et voies de mise en œuvre de la stratégie.



Comme l'indique l'énoncé de vision du cadre stratégique, nous travaillons à faire progresser « une souveraineté des données qui est conforme aux visions du monde distinctes des Premières Nations ». Le modèle des Blackfoot l'articule bien.

« Le modèle de bien-être des Pieds-Noirs promeut une approche holistique du bien-être dans laquelle les formes de santé physique, spirituelle, mentale et émotionnelle sont interdépendantes et d'égale importance. La philosophie des Pieds-Noirs, par exemple, reconnaît que les personnes, l'environnement et les événements sont tous inextricablement liés et que les forces qui façonnent notre bien-être sont toujours en mouvement. Cette croyance culturelle profondément ancrée dans l'interconnexion des vies et la fluidité constante des circonstances est une force sur laquelle les Pieds-Noirs peuvent s'appuyer pour faire face aux événements difficiles.

Une compréhension commune de l'interconnexion signifie que nos collectivités sont guidées par des principes de bien-être collectif et de soutien mutuel afin d'assurer la santé des membres de nos collectivités ainsi que de ceux de l'ensemble du pays et de l'étranger. En outre, la reconnaissance par les Pieds-Noirs de la nature changeante des vies et des événements (« flux constant ») prépare bien nos collectivités à anticiper la nécessité d'une réponse souple à un monde ou un environnement en mutation rapide.

Enfin, les collectivités et le peuple des Pieds-Noirs ont historiquement connu des désavantages socioéconomiques, des injustices sociales et des inégalités en matière de santé qui ont eu un impact considérable sur notre bien-être, mais nos collectivités ont continué à sépanouir et à conserver leur identité culturelle unique face à ces défis. Nous avons réussi à le faire en nous appuyant sur les forces et la résilience intrinsèques de nos valeurs culturelles, modelées par nos Aînés. Cette force se caractérise à la fois par la résilience intérieure que les individus sont encouragés à cultiver pour faire face aux défis personnels, ainsi que par des pratiques collectives de générosité, de soutien et d'empathie pour les personnes les plus vulnérables de nos collectivités. Cette force collective et cette résilience culturelle continueront à guider notre peuple à travers les générations. »

Dr Leroy Little Bear, JD, doctorat en sciences appliquées (hon), doctorat en droit (hon)



# 4.0 FEUILLE DE ROUTE DE LA STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS

## 4.1 VUE D'ENSEMBLE, PORTÉE ET CADRE STRATÉGIQUE

Basée sur le processus de mobilisation décrit dans la section précédente, cette partie du rapport présente un cadre stratégique complet pour la gouvernance des données des Premières Nations.

### RETOUR À L'ESSENTIEL

La SGDPN est conforme à la recommandation no 8 du Rapport au greffier du Conseil privé sur une *Feuille de route de la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale* (2018). Elle est ancrée dans la vision de la souveraineté des données comme un droit inhérent et comme une condition nécessaire à la transformation pour faire progresser l'autodétermination, pour rectifier les inégalités socioéconomiques et pour supprimer les obstacles qui existent actuellement à la prise de contrôle de la conception et de la prestation des services. Pour mettre en œuvre ces transformations, les Premières Nations doivent exploiter leurs informations et tirer parti de données significatives et fiables. Les données sont le

moteur d'une gouvernance efficace. Sans données, la gouvernance est aveugle.

*Feuille de route de la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale*

**Recommandation n° 8 : Appuyer les stratégies de données autochtones**

« En tenant compte du droit inhérent à l'autodétermination dont disposent les peuples autochtones, élaborer des stratégies fondées sur les distinctions, conjointement avec les partenaires autochtones, pour améliorer la gouvernance des données de ces peuples et promouvoir leurs capacités institutionnelles. Le gouvernement du Canada doit aussi collaborer avec les partenaires autochtones – qui sont les gardiens de leurs propres données – afin d'élaborer avec eux des indicateurs et des stratégies de collecte de données. »

Partout dans le monde, la révolution numérique transforme profondément le paysage des données, en stimulant l'innovation, en créant des possibilités économiques et sociales, ainsi que de nouveaux défis, notamment en ce qui concerne la vie privée et la

confidentialité. Les gouvernements, les entreprises et les citoyens connaissent une expansion rapide des données et des solutions analytiques.

Pour garantir l'égalité des chances de participer à la révolution mondiale des données, d'y contribuer et d'en bénéficier, les gouvernements des Premières Nations doivent se doter de leurs propres capacités en matière de données et de statistiques afin qu'ils puissent eux aussi tirer parti du pouvoir de leurs données et se protéger contre les préjudices. Cette stratégie est fondée sur ce principe. Elle est par nature évolutive afin de s'adapter à un environnement en constante évolution.

#### LA PORTÉE

Tout comme la *Feuille de route de la stratégie des données de la fonction publique fédérale* et les stratégies de données ministérielles associées, la SGDPN proposée est une « approche globale, axée sur les Premières Nations » pour l'intendance des données - de la production, la collecte et l'accès aux données aux liens, à l'analyse,

« L'information, c'est le pouvoir, et il est important de l'utiliser au profit de la population. Nous devons être fiers de notre identité, fiers de ce que nous sommes en tant que nations et veiller à transmettre nos connaissances. »

[Traduction]

Marcel Godbout  
Wendake

## Données des Premières Nations

Données sur les ressources  
et les environnements

comme les terres, la  
gestion des ressources,  
les références, la faune,  
l'histoire, les informations  
géologiques, les titres, les  
informations sur l'eau

Données sur les  
Premières Nations

données démographiques  
ou sociales, y compris, mais  
sans s'y limiter, la santé,  
l'éducation, l'emploi, le  
logement, les infrastructures,  
l'utilisation des services et les  
données produites localement

Données des  
Premières Nations

comme la langue, les données  
culturelles traditionnelles,  
les chansons, les histoires,  
les images, les archives, la  
littérature, les connaissances  
ancestrales, les histoires des  
communautés

la visualisation, la protection, la diffusion et la consommation des données. Cela comprend la mise en place de solutions d'accès, de conservation et de stockage des données, ainsi que de capacités analytiques. La portée englobe les données d'enquête, les données administratives et les données provenant d'autres sources qui peuvent être utilisées pour l'intégration ou l'établissement de liens statistiques et analytiques afin de créer des renseignements, des aperçus ou des preuves enrichis à l'appui d'une prise de décision fondée sur la connaissance pour la planification, la programmation et le ressourcement, ou plus largement pour faire progresser l'autodétermination, la prestation de services autonomes et une Nouvelle relation financière.



« L'information est en effet synonyme de pouvoir. Le patrimoine informationnel est constitué de renseignements culturels et traditionnels, de renseignements administratifs, de renseignements personnels et d'information concernant le territoire, les ressources et l'environnement. Ce patrimoine comprend des éléments tels que notre histoire, nos légendes, nos archives, nos connaissances et nos souvenirs. Ces renseignements doivent être organisés à des fins de préservation et de protection. »

Derek Montour  
Kahnawake

Les données sur les Premières Nations font référence à toutes les données sur les peuples des Premières Nations ou les données qui ont une incidence sur la vie des peuples des Premières Nations au niveau collectif ou individuel – il s'agit de la propriété intellectuelle des Premières Nations, y compris les données historiques et contemporaines, et il s'agit de données administratives et d'enquêtes, y compris les données générées par des activités de recherche.

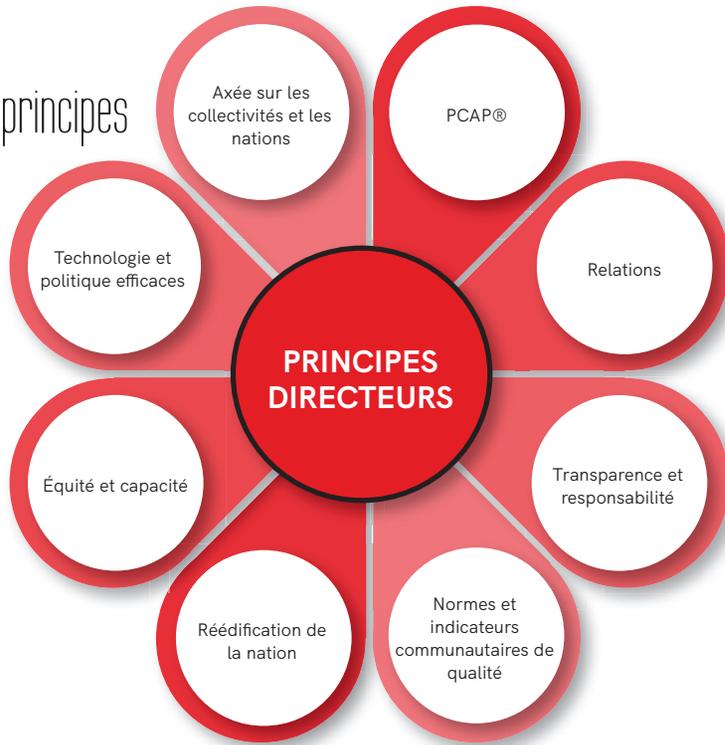
### LE CADRE

Le cadre proposé, tel que vu à la page suivante, s'articule autour de résultats de haut niveau, comprend huit principes directeurs et neuf piliers (ou capacités de données stratégiques). Il est à noter que deux piliers (se reporter aux piliers 1 et 2) – Gouvernance des données et Infrastructure numérique et ressources humaines – sont des facilitateurs horizontaux et recourent les sept autres piliers verticaux; ensemble, les neuf piliers soutiennent la souveraineté des Premières Nations en matière de données.

Sept piliers sont de niveau fondamental pour s'assurer que les Premières Nations se concentrent sur le renforcement des capacités de gestion des données de base. Le graphique suivant donne une image du cadre, en un coup d'œil.

# Cadre stratégique de gouvernance des données des Premières Nations

## Nos principes



Notre vision : Un réseau national de centres d'information et de services statistiques modernes, dirigé par les Premières Nations, aux niveaux national et régional, afin de répondre aux besoins des collectivités et des nations en matière de capacité de données et de faire progresser la souveraineté des données qui est en accord avec les visions du monde distinctes des Premières Nations.

## Résultats souhaités pour les Premières Nations et le Canada

En tant que gardiens de leurs données :

- Les détenteurs de droits sont habilités par une prise de décision fondée sur des preuves
- Les lacunes des données nationales sont comblées plus rapidement
- Les services aux Premières Nations sont améliorés à un rythme plus rapide
- Le transfert des services gouvernementaux aux détenteurs de droits est autorisé
- Les progrès vers l'autodétermination et l'autonomie sont accélérés
- Les progrès pour une Nouvelle relation financière sont encore facilités par la puissance des données (y compris les capacités fiscales)
- Le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie des Premières Nations sont accélérés
- Les appels à l'action et les engagements en matière de justice de la DNUDPA, de la CRPA, de la CVR et des FFADA sont respectés

## Piliers



Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations

## 4.2 VISION POUR LA FEUILLE DE ROUTE : UN RÉSEAU NATIONAL DE CENTRES DE DONNÉES RÉGIONAUX DES PREMIÈRES NATIONS

### RÉÉDIFICATION DES COLLECTIVITÉS ET DES NATIONS

L'établissement de capacités de gestion des données dirigées par les Premières Nations à travers le Canada, couvrant plus de 630 collectivités et de nombreuses nations distinctes d'un bout à l'autre du pays, ne peut être réalisé avec une approche centralisée ou descendante. C'est pourquoi la souveraineté des Autochtones en matière de données est depuis longtemps reconnue comme une pierre angulaire de la réédification des nations. Cette approche ascendante est au service des collectivités et des nations. La seule feuille de route possible en est donc une qui est capable de répondre aux besoins de réédification des capacités en matière de données au niveau des collectivités et des nations en tirant parti de la collaboration et des partenariats aux niveaux régional et national.

---

**LA COMMISSION [CRPA] CONSIDÈRE QUE LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DOIT ÊTRE DÉVOLU AUX NATIONS AUTOCHTONES PLUTÔT QU'AUX COLLECTIVITÉS LOCALES. PAR NATION AUTOCHTONE, NOUS ENTENDONS UN NOMBRE ASSEZ IMPORTANT D'AUTOCHTONES QUI PARTAGENT UN SENTIMENT D'IDENTITÉ NATIONALE ET QUI CONSTITUENT LA POPULATION DOMINANTE D'UN CERTAIN TERRITOIRE OU GROUPE DE TERRITOIRES. À L'HEURE ACTUELLE, IL Y A DE 60 À 80 NATIONS HISTORIQUES AU CANADA, PAR COMPARAISON À UN MILLIER DE COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES<sup>3</sup>.**

---

### UN RÉSEAU DE CENTRES RÉGIONAUX EN TANT QU'OUTILS CLÉS (PARTAGE DE DONNÉES ET PRESTATAIRES DE SERVICES STATISTIQUES)

Étant donné qu'une majorité de collectivités comptent moins de 500 membres, la combinaison des capacités de données pour mieux répondre aux besoins locaux par le biais de centres régionaux et nationaux sera déterminante pour garantir le succès. Ceci trouve un écho dans la résolution 57/2016 des chefs en Assemblée qui demande au gouvernement fédéral de financer :

- la mobilisation sur la gouvernance des données entre les dirigeants des Premières Nations et chaque région;
- la mise en place d'un champion de la gouvernance des données des Premières Nations dans chaque région, identifié par les régions des Premières Nations elles-mêmes;
- la mise en place de centres de gouvernance de l'information des Premières Nations pleinement fonctionnels;
- la coordination des régions des Premières Nations, des champions de la gouvernance des données et des partenaires nationaux pour établir une stratégie nationale de gouvernance des données des Premières Nations.

3 *Commission royale sur les peuples autochtones, Volume 2, Partie 3, Fonction gouvernementale, page 227*

### CENTRES RÉGIONAUX DE GOUVERNANCE DE L'INFORMATION SEMI-AUTONOMES ET INTÉGRÉS (CENTRES DE DONNÉES)

La vision est sans équivoque. Pour être viable et fructueuse à long terme, la **Stratégie** doit être fondée sur des réseaux de centres régionaux semi-autonomes dirigés par les collectivités et les nations, tout en étant coordonnée et intégrée au niveau national afin de répondre aux besoins communs tels que la normalisation et l'interopérabilité à l'appui du partage et de l'analyse des données entre les régions ainsi que l'élaboration de mesures comparables, notamment avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéraux. L'objectif est de voir émerger un réseau souple qui réponde au mieux aux besoins en matière de capacité de données des collectivités et des nations qui se rassemblent pour effectuer un travail qui est mieux réalisé collectivement et en collaboration au niveau national.

Grâce à cette vision, les détenteurs de droits, par leurs structures de gouvernance, communiqueront la manière dont ils choisissent de se rassembler collectivement (en tant que nation, conseil tribal ou autre collectif ou agrégat) pour répondre à leurs besoins prioritaires en matière de capacité de données. La gouvernance de toute initiative collective de ce type au niveau régional nécessitera une représentation appropriée des collectivités ou des nations dans leur administration respective. Une « institution » nationale serait gérée par les dirigeants de ces administrations par le biais de la gouvernance de l'institution nationale, qui compte une représentation appropriée de chaque région.

### UNE SUITE LOGIQUE POUR LE CGIPN ET SES PARTENAIRES RÉGIONAUX

Comme l'illustre le schéma suivant, cette vision est également la prochaine étape logique dans la dynamique de progrès du CGIPN, qui s'appuie sur l'expertise, les compétences, les capacités et la réputation des partenaires. L'objectif est d'atteindre le prochain niveau de maturité pour le CGIPN et ses partenaires régionaux en fournissant des données et des services statistiques complets aux détenteurs de droits, en aidant les collectivités et les nations à développer les capacités de gouvernance des données dont elles ont besoin (mais qui ne peuvent être développées en interne) pour faire progresser leurs objectifs d'autodétermination, notamment en ce qui concerne la souveraineté des données, afin d'appuyer un avenir meilleur pour tous les Premiers Peuples.

- Superviser et diriger l'Enquête régionale sur la santé (ERS) et d'autres enquêtes nationales afin de combler les lacunes importantes en matière de données
- Promouvoir et protéger les principes de PCAP
- L'exercice de la compétence des Premières Nations en matière d'information

Des programmes d'enquêtes nationales novateurs

Grâce à un réseau de centres de données et de services statistiques (centres centralisés) au service des collectivités et des nations

- Donner accès aux données des Premières Nations
- Exploiter les données des Premières Nations comme un atout
- Répondre aux besoins des communautés et des nations en matière de données et de statistiques
- Renforcer les capacités de gouvernance des données aux niveaux local, régional et national
- Donner aux Premières Nations les moyens de développer leur économie et leurs capacités financières
- Permettre l'autodétermination, l'autonomie et la souveraineté des données

- Les détenteurs de droits sont responsabilisés par une prise de décision fondée sur des données probantes
- Les besoins en données des nations sont satisfaits plus rapidement
- Les services aux Premières Nations sont améliorés à un rythme plus rapide
- Le transfert des services gouvernementaux aux détenteurs de droits est autorisé
- Les progrès vers l'autodétermination et l'autonomie sont accélérés
- Amélioration de la mesure du bien-être et de la qualité de vie des Premières Nations
- La Nouvelle relation financière est activée, habilitée par la puissance des données (y compris les capacités financières)
- Les engagements pertinents de la DNUDPA, des appels à l'action de la CVR et des appels des FFADA pour la justice sont respectés

Pour atteindre la souveraineté des données

### 4.3 LES PRINCIPES DIRECTEURS GÉNÉRAUX



« Ce fut un long parcours, mais, maintenant, le travail commence vraiment et nous devons continuer à nous appuyer sur ces principes directeurs afin que nos enfants puissent avoir la possibilité et le pouvoir de participer et de faire progresser leur souveraineté durement acquise. »

Chef Stanley Grier



Axée sur les  
collectivités et  
les nations

La SGDPN est axée sur les **collectivités et les nations** et adhère au consentement libre, préalable et éclairé, respecte les relations de nation à nation et reconnaît leurs coutumes distinctes.

La SGDPN et les structures qui la soutiennent – maintenant et à l’avenir – affirmeront les positions des Premières Nations en tant que **détenteurs de droits** et principaux décideurs.

La SGDPN sera soutenue par un réseau formalisé de **centres régionaux de gouvernance de l’information** (CRGI), qui sont au cœur de la bonne gouvernance et qui émergent selon les directives des Premières Nations (détenteurs de droits).

La SGDPN déterminera le rôle d’une entité au **niveau national**. Cette entité reste un outil qui est manié par les détenteurs de droits à travers la gouvernance de l’entité nationale.

- Une « institution » nationale serait gérée par les dirigeants régionaux par le biais de la gouvernance de l’institution nationale, qui compte une représentation appropriée de chaque région respective.



PCAP®

Les principes de PCAP® sont la propriété intellectuelle de toutes les Premières Nations collectivement; ils sont détenus en fiducie par le CGIPN et reconnaissent les droits d'affirmation de la souveraineté de chaque nation en matière de données.

Les principes de PCAP® sont élaborés et appliqués par le biais de mécanismes ancrés dans les processus de gouvernance et de prise de décision des Premières Nations.

Les Premières Nations sont les **propriétaires** légitimes de leurs données, quel que soit le lieu où elles sont hébergées ou détenues.

Les Premières Nations **contrôlent** quelles données sont collectées dans leurs collectivités, comment elles sont collectées et par qui, où elles sont détenues et comment elles seront éliminées.

Les Premières Nations doivent avoir **accès** à leurs ressources de données et d'informations, quel que soit l'endroit où elles se trouvent (tant sur le plan physique que des compétences) et déterminer qui d'autre peut y accéder et dans quelles circonstances – maintenant et à l'avenir.

Les Premières Nations doivent être en mesure de faire de leur ressort toute donnée ou ressource d'information recueillie par elles ou à leur sujet, que ce soit par la **possession** sur leur territoire ou par l'exercice de leur compétence par d'autres moyens.



Relations

Des **relations** réciproques et respectueuses sont essentielles pour parvenir à la souveraineté des données.

La SGDPN reconnaît la nécessité de mesurer le **rendement des gouvernements fédéral et provinciaux** dans le respect de leurs engagements envers les Premières Nations.

La SGDPN reconnaît le rôle inhérent et sacré des Premières Nations en tant que gardiennes des terres, de l'eau et de l'environnement. Les données générées sur les déterminants de la santé, y compris l'environnement, refléteront la compréhension unique des Premières Nations de leurs rôles, responsabilités et relations.



### Transparence et responsabilité

Les données et les processus de gouvernance associés sont transparents, bien documentés et faciles à comprendre.

La SGDPN veillera à ce que toutes les initiatives de recherche et de collecte de données soient responsables devant la collectivité au moyen des mécanismes appropriés au sein des institutions concernées.

**Tout le monde compte** : la SGDPN soutiendra le droit des Premières Nations à compter ses membres et ses citoyens, quel que soit l'endroit où ils choisissent de vivre ou d'élever leur famille.

La SGDPN s'engagera dans le développement et la mise en œuvre de **normes**, permettant ainsi la cohérence des pratiques de gestion des données et la **qualité, l'interopérabilité et la comparabilité** des données.

La SGDPN contribuera à **transformer** la façon dont la santé et le bien-être des individus sont mesurés au niveau de la population.



### Normes et indicateurs communautaires de qualité

La SGDPN soutiendra la production de rapports équilibrés basés sur des indicateurs de bien-être communautaire fondés sur la langue et la culture des Premières Nations.

Des données solides et de qualité sont essentielles pour prendre des décisions éclairées.

La revitalisation des langues des Premières Nations déclenchera un changement d'orientation : on passera d'une langue axée sur les déficits à des descriptions de la santé et du bien-être plus axées sur les forces et fondées sur la culture.



## Réédification de la nation

La souveraineté des données fait partie d'une initiative plus large de **réédification de la nation** après une longue période de privation socioéconomique et culturelle.

Les déséquilibres de pouvoir seront corrigés grâce à une Nouvelle relation financière, qui placera les Premières Nations dans une meilleure position pour affirmer leur souveraineté individuellement et collectivement.

Les Premières Nations ont des droits issus de **traités et des droits inhérents, ainsi que des droits** qui sont protégés par la Constitution. La revitalisation des structures, des valeurs et des protocoles de gouvernance traditionnels reflète l'affirmation des droits et fait partie de la souveraineté des données.

La SGDPN respecte les systèmes de Connaissances Traditionnelles développés par les Premières Nations pour les Premières Nations, y compris le concept d'**espace éthique** comme un moyen de combler le fossé entre les cultures et de stimuler la réconciliation.



## Équité et capacité

Le concept d'**équité** sous-tend les objectifs de souveraineté des données collectives des Premières Nations et permet de tenir compte de la diversité et du rythme individuel de progression des collectivités.

La pleine réalisation d'une stratégie unifiée de gouvernance des données, et en fin de compte de la souveraineté des données, dépend du maintien des **ressources humaines, infrastructurelles et financières à tous les niveaux**.

La SGDPN plaide en faveur d'un financement durable, suffisant et prévisible pour soutenir tous les aspects de la gouvernance des données et de la gestion et de la technologie de l'information afin de répondre aux besoins, tels que définis par chaque région.

La SGDPN se concentre sur l'**éducation** formelle et informelle, la formation et le renforcement des capacités qui sont nécessaires pour s'assurer que les individus peuvent respecter ces principes, participer aux bonnes pratiques de gouvernance des données des Premières Nations ou exercer l'expertise technique requise pour faire de ces institutions un succès.

Les approches communautaires de l'**application des connaissances** (AC) sont proposées par la SGDPN comme un moyen de mettre plus efficacement les connaissances en pratique.



Une technologie  
et une politique  
efficaces

L'affirmation de la souveraineté des données et le développement des capacités en matière de gestion et de gouvernance de l'information au niveau communautaire se font par le biais de partenariats régionaux et nationaux.

La confidentialité des personnes et des collectivités est préservée en respectant les politiques et les procédures de protection de la vie privée et de sécurité des données tout au long du cycle de vie des données.

La SGDPN s'efforcera de tirer parti de stratégies et de technologies informatiques personnalisables, interopérables et évolutives.

## 4.4 LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS

Chaque pilier de la *Stratégie* répond aux questions posées dans les rubriques des piliers, notamment :

- De quoi s'agit-il?
- Quelles sont les principales incidences?
- Pourquoi est-ce important?
- Que voulons-nous accomplir?
- Comment pouvons-nous y parvenir?
- Quelle est la prochaine étape?

Les informations contenues sous chaque élément ne sont ni exhaustives ni statiques. Elles sont fournies comme point de départ pour articuler un récit sur l'intention, la signification et la valeur stratégique de chaque pilier. Les activités qui devraient être mises en œuvre pour atteindre l'objectif stratégique et les résultats de chaque pilier sont mises à jour en permanence à ce stade précoce et sont conditionnées à la validation des priorités et des plans pour y parvenir. Ainsi, l'exhaustivité, le calendrier et l'enchaînement de ces activités sont sujets à des ajustements. En particulier, conformément aux principes énoncés dans la partie 4.3 ci-dessus, les détenteurs de droits dans chaque région détermineront leurs priorités et les données et fonctions statistiques de base qu'ils souhaitent établir en premier lieu, dans leur région et leur centre de données respectif. En conséquence, les priorités et les plans pour chaque pilier peuvent différer d'une région à l'autre, tandis que la cohérence au niveau horizontal sera définie collectivement par tous les partenaires.

1

## Gouvernance des données des Premières Nations

Ce pilier est horizontal, car il sous-tend la fonction des autres piliers

### DE QUOI S'AGIT-IL?

Des structures et des processus de gouvernance des données sont en place aux niveaux régional et national pour garantir que :

- L'orientation de la **Stratégie** est fixée par les détenteurs de droits.
- La **Stratégie** est mise en œuvre de manière efficace, cohérente et souple.
- Les centres régionaux sont opérationnels, harmonisés et performants.
- La reconnaissance des nations est préservée et les protocoles de partenariat/ collaboration sont respectés, y compris ceux décrits dans les principes de PCAP®.
- Des politiques, directives, normes et outils de gouvernance saine sont en place et sont respectés.

### QUELLES SONT LES PRINCIPALES INCIDENCES?

1. Les détenteurs de droits disposent d'un réseau de centres régionaux et nationaux, dirigé par les Premières Nations, qui est solide, fiable et durable et qui répond à leurs besoins en matière de données et de statistiques, qui les aide à prendre des décisions et qui leur permet d'obtenir de meilleurs résultats.
2. Les responsabilités sont exercées, les résultats sont atteints et les dépenses font l'objet de rapports de manière responsable et transparente.

Pourquoi est-ce important?

Depuis sa création, le CGIPN et ses partenaires régionaux ont gagné la confiance des détenteurs de droits grâce à la gouvernance efficace de leur programme d'enquête national.

La mise en œuvre de la **Stratégie** ayant élargi le champ des responsabilités, il sera nécessaire de coordonner et d'intégrer efficacement les multiples conversations et décisions, notamment en renforçant les mécanismes de responsabilité et de transparence.

La confiance, la transparence et la responsabilité sont essentielles à tout moment et à tous les niveaux.



Le CGIPN et ses partenaires régionaux sont avant tout directement responsables devant les détenteurs de droits et leur rendent compte des progrès et des résultats obtenus, ainsi que des sommes dépensées par rapport aux plans, par le biais des mécanismes appropriés au sein des organisations concernées et selon les instructions.

Une responsabilité mutuelle (réciproque) existe entre le CGIPN, ses partenaires régionaux, les gouvernements des Premières Nations et le gouvernement du Canada pour atteindre et démontrer les résultats attendus de manière ouverte et transparente.



En s'appuyant sur les bases de gouvernance des programmes d'enquête, le CGIPN et ses partenaires régionaux examineront et remodeleront au besoin les structures et les normes de gouvernance existantes afin de s'assurer qu'elles correspondent à un éventail élargi de fonctions, de rôles et de responsabilités.

La gouvernance (c'est-à-dire la conception, les règles, les normes et les mécanismes) sera axée sur la collectivité et basée sur la nation, et sera communiquée ou partagée de manière transparente, notamment en ce qui concerne la conformité et le rendement.



Pour jeter les bases et créer une dynamique, le CGIPN et ses partenaires régionaux devront d'abord disposer des ressources de base nécessaires pour :

- Effectuer un examen des systèmes de gouvernance en place aux niveaux régional et national, en faisant participer les détenteurs de droits et les organisations des Premières Nations au processus.
- Remodeler et renouveler les structures de gouvernance selon les besoins aux niveaux régional et national, notamment les codes d'adhésion, les compétences, la formation, les règles et normes de gouvernance, les politiques, les codes d'éthique et les autres outils nécessaires pour prendre des décisions efficaces et éclairées.
- Définir des rôles, des responsabilités et des obligations claires en matière de gouvernance et de gestion des données au sein du CGIPN et de ses organisations partenaires régionales.

## 2

### Infrastructure numérique et ressources humaines des Premières Nations

Ce pilier est horizontal, car il sous-tend la  
fonction des autres piliers.

#### DE QUOI S'AGIT-IL?

Les connaissances, les compétences (\*) et les infrastructures de GI-TI des Premières Nations sont en place aux niveaux national et régional pour :

- Soutenir les besoins des détenteurs de droits en matière d'intendance des données, de la collecte et de l'acquisition des données à l'accès aux données, leur stockage, leur partage, leurs liens, leur découverte et leur diffusion.
- Veiller à ce que les données soient comprises, utilisées, interprétées, gérées et protégées, y compris en ce qui concerne la vie privée et la confidentialité tant personnelle que collective.

(\*) tels que les épidémiologistes et les analystes de données ayant une vision du monde autochtone

#### QUELLES SONT LES PRINCIPALES INCIDENCES?

1. Les détenteurs de droits ont la capacité de faire progresser leurs objectifs en matière de souveraineté des données, et de tirer parti du pouvoir de leurs données en exploitant des technologies de pointe dans des environnements sécurisés, personnalisables, évolutifs et interopérables aux niveaux régional et national.
2. Des possibilités importantes de perfectionnement de carrière sont créées pour les Premières Nations dans l'économie numérique - attirer, perfectionner, former et retenir les talents et les connaissances des Premières Nations - ainsi que promouvoir les cultures et les innovations des Premières Nations.
3. Les possibilités de collaboration en matière de données avec d'autres niveaux de gouvernement, les universités et les chercheurs sont encouragées et rendues possibles - ce qui permet de restaurer des relations positives et de faire progresser des objectifs mutuellement bénéfiques.

Pourquoi  
est-ce  
important?

Le manque de capacités humaines et modernes en matière de GI-TI est l'un des plus grands défis (ou lacunes) auxquels sont confrontées de nombreuses collectivités, en particulier celles situées dans des zones rurales et isolées qui sont de plus en plus laissées pour compte dans un monde numérique en pleine évolution.

De nombreux gouvernements des Premières Nations n'ont pas les moyens d'acquérir les capacités humaines et technologiques nécessaires pour accéder, conserver et utiliser leurs données et en exploiter le pouvoir.

La maîtrise des données fait défaut dans de nombreuses collectivités, notamment celles qui sont confrontées à des crises et qui dépendent de leur capacité à rivaliser pour obtenir des ressources limitées.

Le CGIPN et ses partenaires régionaux mènent des enquêtes nationales avec des ressources très limitées, et manquent de capacités humaines et de GI-TI pour entreprendre des fonctions supplémentaires d'intendance des données.



Le CGIPN et ses partenaires régionaux disposent des capacités humaines et des infrastructures de GI-TI modernes nécessaires pour mettre en œuvre la **Stratégie** et répondre aux besoins des détenteurs de droits de manière rentable, notamment par des solutions de GI-TI partagées selon les instructions des détenteurs de droits (par exemple, par l'intermédiaire de centres de données).

Les centres régionaux et nationaux attirent les talents des Premières Nations et les perfectionnent grâce à des possibilités d'emploi de grande valeur dans une économie numérique en constante évolution, en favorisant l'innovation et les connaissances des Premières Nations en matière de données numériques.



En s'appuyant sur les bases établies par les programmes d'enquête, le CGIPN et ses partenaires régionaux mettront progressivement en place l'infrastructure de GI-TI et les capacités humaines nécessaires pour répondre aux besoins supplémentaires des détenteurs de droits en matière d'intendance des données. Cela inclut notamment :

- S'attaquer aux obstacles à la maîtrise des données.
- Élaborer des plans pluriannuels basés sur les priorités des détenteurs de droits.
- Évaluer les solutions numériques (par exemple, l'informatique en nuage) et les options de passation de marchés (par exemple, l'emprunt, le partage).
- Équilibrer la cohérence et la souplesse (interopérabilité).
- Élaborer des analyses de rentabilité pour faire approuver les financements.
- Mettre en œuvre les plans approuvés.



Pour jeter les bases et créer une dynamique, le CGIPN et ses partenaires régionaux devront d'abord disposer des ressources de base nécessaires pour :

- Évaluer et articuler les niveaux (et les lacunes) actuels des capacités humaines et de GI-TI aux niveaux régional et national.
- Définir les futurs niveaux de maturité aux niveaux régional et national, en fonction des priorités des détenteurs de droits.
- Développer des architectures d'entreprise, de données et de GI-TI aux niveaux régional et national.
- Recommander des solutions abordables, personnalisables, évolutives et interopérables pour répondre aux besoins actuels tout en préparant l'avenir.

3

## Gestion des relations avec les détenteurs de droits

### DE QUOI S'AGIT-IL?

Des capacités sont en place aux niveaux régional et national pour travailler avec les détenteurs de droits afin de :

- Cibler, hiérarchiser et gérer, sur une base périodique, les priorités à court, moyen et long terme des détenteurs de droits, notamment en ce qui concerne l'accès aux données, les fonds de données, la gestion, la découverte, le comblement des lacunes et la création de preuves et de nouvelles recherches.
- Définir et fournir les services de données dont les détenteurs de droits ont besoin de manière efficace et adaptée.

Ce pilier est à l'origine de l'établissement des priorités pour les autres piliers.

← ← ← Piliers habitants → → →

1

Gouvernance des données des Premières Nations

2

Infrastructure numérique et ressources humaines des Premières Nations

### QUELLES SONT LES PRINCIPALES INCIDENCES?

1. Les détenteurs de droits prennent le contrôle de leurs besoins en matière de données et passent de la dépendance aux données à l'autonomisation et à la décolonisation des données (y compris la dévolution des fonctions de données exercées par d'autres niveaux de gouvernement si nécessaire).
2. Les besoins prioritaires des détenteurs de droits en matière de données sont reconnus et pris en compte grâce à une mobilisation systématique, équitable, significative et transparente.
3. Les détenteurs de droits disposent des renseignements et des preuves dont ils ont besoin pour gouverner efficacement et peuvent renforcer les capacités en matière de données dont ils ont besoin.
4. Les détenteurs de droits ont un accès transparent aux points de service pour leurs demandes ou besoins en matière de données, où qu'ils se trouvent.

Pourquoi est-ce important?

La plupart des collectivités ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins en matière de données, en particulier les collectivités isolées et celles qui font face à des défis et des crises au quotidien.

Le financement limité et imprévisible entrave la mise en place de capacités internes durables, en particulier pour les petites collectivités, ce qui les oblige à recourir à des compétences externes.

Les données disponibles auprès des gouvernements fédéral et provinciaux sont dispersées et souvent très difficiles d'accès, ce qui empêche de satisfaire les besoins de nombreuses collectivités, entravant ainsi les progrès et exacerbant le vide de données au sein des systèmes et structures de gouvernance existants.

Il y a un manque de mobilisation systématique et de processus de suivi pour cibler les besoins des détenteurs de droits en matière de données et y répondre.



La stratégie est axée sur la communauté et la nation, affirmant le rôle des Premières Nations en tant que détenteurs de droits et principaux décideurs.

Les détenteurs de droits et les organisations des Premières Nations disposent de centres régionaux et nationaux dotés des capacités humaines et financières et de l'infrastructure de système nécessaires pour les aider à planifier et à cibler leurs besoins en matière de données.

Les détenteurs de droits et les organisations des Premières Nations sont périodiquement et systématiquement mobilisés dans la planification et la définition des priorités par l'intermédiaire de leurs centres régionaux et nationaux.

Les détenteurs de droits et les organisations des Premières Nations ont accès toute l'année à des centres de services à guichet unique pour les demandes de renseignements, le soutien technique, les conseils d'experts et les services de données, où qu'ils se trouvent.



En s'appuyant sur les réseaux communautaires bien établis développés par les programmes d'enquête, le CGIPN et ses partenaires régionaux établiront des fonctions et des capacités de gestion des relations « axées sur le client » afin de :

- Faire participer les détenteurs de droits et les organisations des Premières Nations de manière structurée, cohérente et périodique, notamment par des mécanismes de retour d'information.
- Développer la culture des données et les connaissances et compétences techniques, en aidant à renforcer les capacités nécessaires à la gestion.
- Élaborer des plans pluriannuels ascendants de priorité des données aux niveaux régional et national – en veillant à la cohérence, à l'équité et à la transparence.



Pour jeter les bases et créer une dynamique, le CGIPN et ses partenaires régionaux devront d'abord disposer des ressources de base nécessaires pour :

- Établir les principes, les critères, les protocoles et les processus de planification des données et d'établissement des priorités de manière transparente et équitable avec les détenteurs de droits et les organisations des Premières Nations.
- Cibler et définir les services prioritaires (fonctions et formes) dont ils ont besoin à partir de leurs centres régionaux et nationaux avec les détenteurs de droits et les organisations des Premières Nations.
- Établir des politiques, des processus et des normes d'accès et de prestation de services, des mécanismes de responsabilité correspondants et l'accès à des centres « axés sur le client », indépendamment de l'emplacement des utilisateurs, avec les détenteurs de droits et les organisations des Premières Nations.

4

## Accès aux données des Premières Nations et rapatriement des données

### DE QUOI S'AGIT-IL?

Il existe des capacités aux niveaux régional et national pour travailler avec les détenteurs de droits, les gouvernements et les organisations des Premières Nations afin de :

- Inventorier et accéder aux principaux fonds de données des Premières Nations.
- Évaluer la qualité des fonds et élaborer des catalogues.
- Identifier les lacunes existantes et se préparer à les combler.
- Déterminer les protocoles d'accès et de détention ou les accords de rapatriement des données pour qu'elles soient ramenées sous la compétence des Premières Nations, tel que le veulent les détenteurs de droits.\*

\* Lorsque les nations ont des capacités établies, un rapatriement direct peut avoir lieu; dans la plupart des cas, les données seraient rapatriées vers un centre régional pour être gérées selon les instructions d'une nation.

← ← ← Piliers habilitants → → →

1

Gouvernance des données des Premières Nations

2

Infrastructure numérique et ressources humaines des Premières Nations

### QUELLES SONT LES PRINCIPALES INCIDENCES?

1. La propriété des données des détenteurs de droits est affirmée, exercée et protégée d'une manière conforme aux principes de PCAP®.
2. Les détenteurs de droits ont une vue d'ensemble de leurs fonds de données, qui fait autorité, et peuvent commencer le processus de découverte et en faire un usage optimal.
3. La dévolution progressive des services gouvernementaux aux détenteurs de droits est rendue possible par le fait que les données nécessaires à une autodétermination effective sont pleinement accessibles.

Pourquoi est-ce important?

Pour tirer efficacement parti du pouvoir des données, les détenteurs de droits doivent savoir quelles sont leurs données et y avoir accès de manière organisée, transparente et compréhensible.

Les données des Premières Nations sont actuellement collectées de manière fragmentaire et conservées séparément par différentes organisations, notamment par les ministères fédéraux et provinciaux, sans aucune gouvernance horizontale en leur sein et entre eux.

Des obstacles législatifs et culturels existent aux niveaux fédéral et provincial, limitant l'accès des détenteurs de droits à leurs données et leur capacité à prévenir les préjudices.

Les Premières Nations n'ont pas accès aux données dont elles ont besoin, ce qui leur complique la tâche pour gouverner efficacement et prendre le contrôle de la prestation de leurs services.

Que voulons-nous accomplir?

Les détenteurs de droits contrôlent, accèdent et possèdent leurs données, exerçant ainsi un droit de propriété (PCAP®) – s'éloignant de la dépendance des données vers la décolonisation des données.

Travailler en partenariat avec les gouvernements FPT pour garantir aux détenteurs de droits un accès complet, intégré et convivial à leurs fonds de données.

Les responsabilités en matière d'intendance des données sont transférées, au choix des détenteurs de droits, par la possession physique ou par d'autres moyens.

Comment pouvons-nous y parvenir?

Selon les directives des détenteurs de droits, et en partenariat avec les organisations des Premières Nations et leurs gouvernements, le CGIPN et ses partenaires régionaux :

- Faciliter, coordonner et gérer l'établissement de dépôts de données régionaux et nationaux des Premières Nations.
- Veiller à ce que les détenteurs de droits aient un accès transparent et convivial à leurs données par l'intermédiaire de plateformes sécurisées (par exemple, des applications Web). Il s'agit notamment de veiller à ce qu'ils puissent facilement découvrir les données dont ils disposent, y accéder, les utiliser et les interpréter, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Quelle est la prochaine étape?

Pour jeter les bases et créer une dynamique, le CGIPN et ses partenaires régionaux devront d'abord disposer des ressources de base nécessaires pour :

- Travailler avec les détenteurs de droits et les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéraux pour inventorier les principales données détenues par les Premières Nations. Cela comprend les données d'enquêtes, les données administratives ou de programmes, et les données provenant de sources différentes.
- Évaluer le contenu et la qualité des données, élaborer des catalogues, des manuels et des métadonnées et référencer les données selon les besoins pour les fonds de données stratégiques.
- Définir et évaluer les options relatives aux exigences en matière de GI-TI ainsi que les protocoles (y compris les modèles communs) pour les accords d'accès, d'acquisition ou de rapatriement en cours, le cas échéant.

5

## Collecte de données sur les Premières Nations, découverte et comblement des lacunes en matière de données

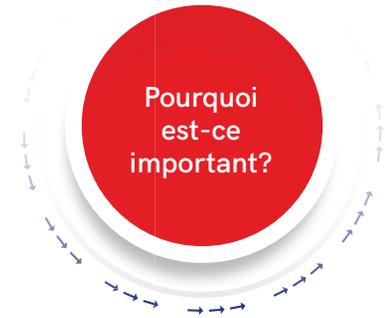
### DE QUOI S'AGIT-IL?

Il existe des capacités aux niveaux régional et national qui tirent parti du pouvoir des données des détenteurs de droits grâce aux mesures suivantes :

- Créer des renseignements nouveaux et enrichis, fondés sur des données probantes, par le biais de recensements, d'enquêtes et de liens entre des sources multiples – telles que des données administratives et d'autres sources, y compris des données et des informations qualitatives.
- Contrôler et diriger les initiatives de collecte de données au sein des administrations des détenteurs de droits et de leurs territoires respectifs, y compris les recherches qui les concernent ou qui peuvent les affecter de quelque manière que ce soit.

### QUELLES SONT LES PRINCIPALES INCIDENCES?

1. Les détenteurs de droits disposent des connaissances, des renseignements et des preuves dont ils ont besoin pour gouverner efficacement, prendre des décisions, planifier, budgétiser, fournir des ressources, élaborer une politique fiscale, améliorer les services et mesurer les retours sur investissement en vue d'améliorer les résultats socioéconomiques, sanitaires et autres.
2. Les lacunes en matière de données sont comblées de manière à permettre aux détenteurs de droits de raconter leur propre histoire, qui reflète leur vision du monde distincte, fondée sur la langue, la culture, les liens de parenté et les connexions avec la terre.
3. Des objectifs et des indicateurs nationaux sont élaborés conjointement avec le Canada pour guider la réduction des écarts entre les Premières Nations et les Canadiens non autochtones, et, plus important encore, entre la vie que les Premières Nations vivent aujourd'hui et la vie que le Créateur leur a destinée.



Le volume de données produites dans l'économie numérique connaît une croissance exponentielle, ce qui stimule l'innovation, façonne les décisions et crée de nouvelles possibilités.

De nombreux détenteurs de droits sont désavantagés par l'absence de capacités d'analyse des données numériques nécessaires pour découvrir leurs données provenant de sources multiples.

Si les enquêtes restent essentielles, elles prennent du temps à produire des résultats, leurs données manquent de précision, elles imposent un fardeau de réponse élevé et peuvent entraîner des coûts de collecte élevés.

La capacité des détenteurs de droits à exploiter les données administratives et à relier les données provenant de sources multiples, y compris les microdonnées et les données d'enquêtes, est devenue essentielle pour produire plus rapidement et à moindre coût les nouvelles informations nécessaires pour combler de nombreuses lacunes dans les données.

« « « Piliers habitants » » »

1

Gouvernance des données des Premières Nations

2

Infrastructure numérique et ressources humaines des Premières Nations



### Que voulons-nous accomplir?

Les détenteurs de droits bénéficient également des possibilités créées par les technologies numériques modernes et les stratégies et méthodes innovantes en matière de données.

Les détenteurs de droits ont accès à l'expertise et aux capacités analytiques modernes nécessaires pour extraire, découvrir et créer de nouveaux renseignements et preuves enrichis, en tirant parti des puissantes synergies qui existent entre les données d'enquête, les données administratives et les sources de données différentes, tout en respectant la vie privée et la confidentialité des personnes et des collectivités.

Les Premières Nations contrôlent toutes les recherches et collectes de données sur leurs territoires en s'assurant que la nécessité (le besoin d'avoir l'information) et la proportionnalité (la qualité, la taille de l'échantillon, le contenu et l'atténuation des risques) sont bien définies et qu'il n'existe pas d'autres sources de données.

### Comment pouvons-nous y parvenir?

En plus de continuer à mener des enquêtes nationales, le CGIPN et ses partenaires régionaux permettent aux détenteurs de droits d'accéder à des méthodes, des outils et des services de pointe pour assurer ce qui suit :

- Développement, découverte et recherche sur les données et comblement des lacunes en matière de données, par le biais de liaisons de données entre plusieurs sources.
- Services de conseil et soutien technique, notamment pour la conception et la gestion de stratégies rentables et éthiques de collecte et de création de données.
- Restitution des résultats aux détenteurs de droits dans des formats facilement accessibles, y compris des outils de visualisation des données avec des preuves et des renseignements prêts à l'emploi et culturellement pertinents.

### Quelle est la prochaine étape?

Pour jeter les bases et créer une dynamique, le CGIPN et ses partenaires régionaux devront d'abord disposer des ressources de base nécessaires pour :

- Déterminer et évaluer les outils, les méthodes et les capacités analytiques essentielles nécessaires aux niveaux régional et national pour une découverte efficace des données en permettant des liens entre les données de plusieurs sources, telles que les ensembles de données administratives.
- Avec les détenteurs de droits et les organisations des Premières Nations, identifier les principaux domaines prioritaires pour la découverte de données (et le comblement des lacunes) aux niveaux régional et national.
- Établir des partenariats avec d'autres gouvernements sur des projets communs de découverte de données et de réduction des écarts, y compris ceux qui mesurent et rendent compte des objectifs et indicateurs communs.

# 6

## Normes en matière de données des Premières Nations et interopérabilité intergouvernementale

### DE QUOI S'AGIT-IL?

Il existe des capacités aux niveaux régional et national pour :

Travailler avec les détenteurs de droits et les gouvernements fédéral et provinciaux pour élaborer des normes de données définies par les Premières Nations (pour les structures de données, les métadonnées, la qualité des données et l'accès aux données) et des ensembles de données reliés les uns aux autres, tout en préservant la vie privée, la confidentialité et la confiance personnelles et collectives.

- Dans un environnement numérique à croissance rapide, ce pilier est essentiel, car il favorise la découverte de données et le comblement des lacunes en matière de données (se reporter au pilier 5). Il dépend également de la réussite de l'accès aux données et de leur rapatriement (se reporter au pilier 4).

← ← ← Piliers habilitants → → →

1

Gouvernance des données des Premières Nations

2

Infrastructure numérique et ressources humaines des Premières Nations

### QUELLES SONT LES PRINCIPALES INCIDENCES?

1. Les détenteurs de droits peuvent créer des renseignements et des preuves de qualité, nouveaux et enrichis grâce au partage des données et aux liens entre les multiples sources de données, en tirant parti des normes de données.
2. Les Premières Nations affirment leur identité et leur vision du monde unique grâce à une structure de données et des normes qui reflètent leurs langues, leurs cultures et leurs relations, y compris la façon dont la santé et le bien-être sont mesurés aux niveaux individuel et collectif.
3. Des cadres d'indicateurs des nations, régionaux et nationaux sont élaborés, ce qui permet de combler les lacunes en matière de données et d'assurer une meilleure comparabilité avec les Canadiens non autochtones pour rendre compte des progrès réalisés dans l'élimination des inégalités.

Pourquoi est-ce important?

Les organisations nationales et internationales se concentrent de plus en plus sur l'adoption de normes de données pour favoriser l'interopérabilité des données entre les systèmes (c'est-à-dire la capacité de combiner, comparer et analyser des données provenant de sources multiples).

Il existe des lacunes importantes dans les normes de données et un manque de connectivité entre les ensembles de données des organisations, y compris les organismes gouvernementaux.

De nombreuses données sont collectées et conservées dans des réserves distinctes par d'autres gouvernements dans un seul but, ce qui entraîne des définitions incohérentes et disjointes, une mauvaise qualité, des lacunes dans les informations, une mauvaise interprétation et peu ou pas d'interopérabilité et de comparabilité.

Comme pour tout gouvernement, les détenteurs de droits bénéficient de l'adoption de normes de données, y compris celles qui reflètent leur vision unique du monde.

## Que voulons-nous accomplir?

En tant que propriétaires et gardiens de leurs données, les détenteurs de droits définissent et adoptent des normes, y compris celles qui reflètent leur perspective, leur langue, leur culture, leurs relations et leur vision du monde uniques.

Conformément aux instructions des détenteurs de droits, les centres nationaux et régionaux définissent et respectent des normes de données entre eux aux niveaux des nations, régional et national, et collaborent activement avec d'autres gouvernements et organisations (en particulier Statistique Canada) pour développer l'expertise et favoriser l'interopérabilité et la comparabilité des systèmes, le cas échéant.

## Comment pouvons-nous y parvenir?

Le CGIPN et ses partenaires régionaux coordonneront et soutiendront l'adoption de normes de données et faciliteront les partenariats avec d'autres gouvernements et organisations internationales, grâce aux mesures suivantes :

- Déterminer et délimiter les domaines prioritaires qui pourraient bénéficier d'une normalisation en veillant à ce que les cultures, les langues, les liens de parenté et les visions du monde des Premières Nations soient pris en compte.
- Coordonner la fourniture de feuilles de route décrivant les paysages actuels et souhaités pour la normalisation, y compris les lacunes et les nouveaux domaines dans lesquels des normes pourraient être adoptées.
- Collaborer avec Statistique Canada sur les données de référence et les données de base normalisées pour faciliter le partage des données, le cas échéant.

## Quelle est la prochaine étape?

Pour jeter les bases et créer une dynamique, le CGIPN et ses partenaires régionaux devront d'abord disposer des ressources de base nécessaires pour :

- Travailler avec les détenteurs de droits et d'autres gouvernements pour clarifier les possibilités de normalisation des données (y compris la structure et la qualité des données) et établir des protocoles, des accords et des processus de gouvernance pour les développer et les adopter aux niveaux des nations, régional et national.
- Cibler les domaines prioritaires de normalisation selon les instructions des détenteurs de droits.

Il s'agit d'un engagement pluriannuel lié aux progrès réalisés en matière d'accès aux données et de rapatriement (se reporter au pilier 4) et de découverte des données et de comblement des lacunes (se reporter au pilier 5). Cet engagement nécessite également des partenariats et une participation soutenue avec des organismes experts clés tels que le Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données (se reporter au pilier 9).

7

## Gestion des données des Premières Nations

### DE QUOI S'AGIT-IL?

Il existe des capacités aux niveaux régional et national pour :

- Veiller à ce que les détenteurs de droits disposent des outils et des capacités nécessaires pour gérer leurs données tout au long de leur cycle de vie de manière fiable et sûre.
- Répondre aux besoins des détenteurs de droits en matière d'accès convivial à leurs données, sous la forme et dans le format qui leur conviennent, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

### QUELLES SONT LES PRINCIPALES INCIDENCES?

1. Les données des détenteurs de droits sont gérées de manière efficace, efficiente et sécurisée par des centres régionaux et nationaux choisis et dirigés par eux.
2. Les détenteurs de droits et les utilisateurs autorisés ont accès à des approches axées sur l'utilisateur pour utiliser des outils modernes qui rendent les données faciles à comprendre et à utiliser pour soutenir leur prise de décision et leurs besoins d'information.
3. Les données sont mises à disposition et accessibles aux détenteurs de droits et aux utilisateurs autorisés de manière cohérente afin que chacun puisse les consulter, les analyser et les comparer de la même manière (y compris avec d'autres gouvernements).

### « Piliers habilitants »

1

Gouvernance des données des Premières Nations

2

Infrastructure numérique et ressources humaines des Premières Nations

Pourquoi est-ce important?

De nombreux gouvernements, agences et organisations doivent faire face à une quantité d'informations non organisées qui peuvent submerger les utilisateurs. La croissance des données disponibles est exponentielle et de nouveaux formats apparaissent chaque jour à un rythme de plus en plus rapide.

Ce défi est exacerbé dans les communautés des Premières Nations éloignées, de petite taille et manquant de ressources, qui ont besoin d'informations et de preuves « prêtes à l'emploi » pour appuyer une bonne gouvernance, une prise de décision en temps utile et l'établissement de rapports.

De nombreuses organisations à travers le monde renouvellent leurs visions et leurs pratiques en matière de gestion des données à l'échelle de l'entreprise et s'attachent à fournir aux utilisateurs les outils et les capacités dont ils ont besoin pour rechercher et découvrir de manière indépendante des données de qualité de manière rapide, compréhensible, conviviale et facile à utiliser.

Que voulons-nous accomplir?

Les détenteurs de droits ont accès à l'expertise et aux capacités de GI-TI dont ils ont besoin pour gérer leurs données tout au long de leur cycle de vie, où qu'ils se trouvent.

Les détenteurs de droits et les utilisateurs autorisés disposent en temps utile sur d'informations de qualité « prêtes à l'emploi » et des outils nécessaires pour comprendre et optimiser l'utilisation des données de manière significative, bien définie et cohérente, où qu'ils se trouvent.

Comment pouvons-nous y parvenir?

Conformément aux instructions des détenteurs de droits, le CGIPN et ses partenaires régionaux fourniront progressivement des capacités de gestion de leurs données tout au long de leur cycle de vie, y compris des services afin de :

- Stocker, organiser, préserver et fournir un accès centralisé aux données et informations « prêtes à l'emploi » de manière sécurisée.
- Nettoyer transformer et façonner des données brutes à des fins d'analyse, en optimisant la découverte des données.
- Évaluer la qualité des données, les enrichir avec des métadonnées et les rendre interopérables si nécessaire.
- Fournir un accès à distance à des plateformes conviviales dotées d'outils modernes et de données fiables, significatives et de qualité.

Quelle est la prochaine étape?

Pour jeter les bases et créer une dynamique, le CGIPN et ses partenaires régionaux devront d'abord disposer des ressources de base nécessaires pour :

- Travailler avec les détenteurs de droits pour cibler les possibilités de fournir des services de gestion des données et pour établir les protocoles, les accords et les processus de gouvernance nécessaires aux niveaux régional et national.
- Définir les fonctions, les cadres, la GI-TI et les outils qui seraient nécessaires à la gestion des données (tels que les références normalisées et les listes de données de base).
- Il s'agit d'une entreprise pluriannuelle qui évoluera progressivement en fonction des priorités fixées par les détenteurs de droits (se reporter au pilier 3), grâce au transfert des actifs de données vers le contrôle des détenteurs de droits par l'intermédiaire du CGIPN et de ses partenaires régionaux (se reporter au pilier 4).

8

## Confiance dans les données des Premières Nations, éthique et mise en œuvre des principes de PCAP®

### DE QUOI S'AGIT-IL?

Il existe des capacités aux niveaux régional et national pour :

- Établir et maintenir les normes les plus élevées de protection de la confidentialité et de la vie privée individuelles et collectives, y compris la protection de la langue, de la culture et de la propriété intellectuelle.
- Mettre en œuvre les cadres éthiques des Premières Nations afin de guider l'utilisation appropriée des données pour les politiques publiques.
- Mettre en œuvre des politiques et des processus pour s'assurer que les centres régionaux et nationaux sont des sources de données de qualité, fiables, indépendantes, apolitiques et faisant autorité.
- Mettre en œuvre les principes de PCAP® dans le but de supprimer les obstacles et de favoriser la collaboration et les partenariats dans le domaine de la recherche.

### « Piliers habitants »

1

Gouvernance des données des Premières Nations

2

Infrastructure numérique et ressources humaines des Premières Nations

### QUELLES SONT LES PRINCIPALES INCIDENCES?

1. Les détenteurs de droits, les communautés et les nations (individuelles et collectives) sont convaincus que la vie privée et la confidentialité sont protégées, y compris en ce qui concerne les principes de PCAP®.
2. La reconnaissance des droits liés au « consentement libre, préalable et éclairé » est affirmée et obtenue des détenteurs de droits pour la collecte et l'utilisation de leurs données, ce qui permet d'affirmer la propriété des données et de mettre en œuvre les principes de PCAP®.
3. Les détenteurs de droits sont convaincus que leurs centres régionaux et nationaux sont des sources fiables de données de qualité sur les Premières Nations, de conseils et d'informations fondés sur des preuves, et d'idées.
4. Des relations de confiance sont établies et maintenues avec d'autres niveaux de gouvernement, des chercheurs non autochtones et des organismes de collecte de données classiques, ce qui favorise des partenariats de données mutuellement bénéfiques, y compris en ce qui concerne les données ouvertes.

Pourquoi est-ce important?

Les impacts de la colonisation sont intergénérationnels et continuent d'affecter les collectivités, les enfants et les familles. Ces impacts sous-tendent la grande méfiance des Premières Nations à l'égard des programmes gouvernementaux.

Les menaces pesant sur la protection de la vie privée et de la confidentialité continuent d'augmenter fortement dans l'économie numérique. L'information est produite à un rythme de plus en plus rapide et les données peuvent être consultées, reliées et transmises plus facilement que jamais.

Il reste des obstacles importants à la mise en œuvre des principes de PCAP®, notamment des obstacles législatifs, en particulier avec la Loi sur l'accès à l'information et la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*.

Les obstacles relatifs aux connaissances des populations non autochtones, combinées aux limites de capacité des Premières Nations, compromettent les capacités de protection contre le danger.



Les détenteurs de droits ont accès aux ressources humaines et aux capacités d'analyse nécessaires pour reconstruire et maintenir la confiance en s'assurant que :

- La vie privée et la confidentialité des détenteurs de droits sont protégées et le droit au « consentement libre, préalable et éclairé » est respecté.
- Les obstacles relatifs aux principes de PCAP® sont atténués ou éliminés.
- Les détenteurs de droits et les communautés sont protégés contre les préjudices, y compris la préservation de la langue, de la culture et des connaissances.
- Les données collectées et les recherches produites sont retournées aux collectivités et leur profitent.



En tant que fondateurs et gardiens des principes de PCAP®, le CGIPN et ses partenaires régionaux (conformément aux instructions des détenteurs de droits) coordonneront, faciliteront et superviseront :

- La protection des données, de la vie privée et de la confidentialité, ainsi que le respect du droit au « consentement libre, préalable et éclairé ».
- La mise en œuvre des principes de PCAP®, y compris l'atténuation des obstacles juridiques, des connaissances et des capacités.
- L'élaboration de cadres, de politiques et de mécanismes de responsabilisation relatifs à l'éthique et à la confiance des Premières Nations.



Pour jeter les bases et créer une dynamique, le CGIPN et ses partenaires régionaux devront d'abord disposer des ressources de base nécessaires pour :

- Travailler avec les détenteurs de droits et collaborer avec les ministères fédéraux concernés, notamment Statistique Canada et son Centre de confiance, les experts en sécurité des données et le Commissariat à la protection de la vie privée, afin de déterminer les possibilités et les priorités d'action.
- Développer l'expertise, notamment par la formation aux nouvelles méthodes de protection de la vie privée et de la confidentialité.
- Faire participer les détenteurs de droits à l'établissement de cadres, de politiques et de processus relatifs à la confiance et à l'éthique des Premières Nations, ainsi que de mécanismes de surveillance et de responsabilisation appropriés.

9

## Gestion des relations avec les autres niveaux de gouvernement et les partenaires

### DE QUOI S'AGIT-IL?

Il existe des capacités aux niveaux régional et national pour :

- Établir des partenariats durables avec d'autres niveaux de gouvernement, des organisations des Premières Nations et d'autres alliés pour faire progresser la mise en œuvre de la *Stratégie*.
- Participer et contribuer à la gouvernance des données plurigouvernementale, aux tables rondes ou forums consultatifs et d'experts.
- Collaborer à des objectifs communs et à des initiatives de définition des priorités, comme la Nouvelle relation financière, la décentralisation des services (tel que le veulent les détenteurs de droits), avec des projets de partage des données et de mise en relation, des efforts pour combler les lacunes, et déterminer quel niveau de gouvernement devrait rendre compte de quels résultats et identifier les indicateurs associés.

← ← ← Piliers habitants → → →

1

Gouvernance des données des Premières Nations

2

Infrastructure numérique et ressources humaines des Premières Nations

### QUELLES SONT LES PRINCIPALES INCIDENCES?

1. La voix des Premières Nations est entendue, comprise et respectée : leurs intérêts sont protégés aux tables gouvernementales provinciales, territoriales et fédérales sur les questions liées aux données et aux statistiques – en corrigeant les déséquilibres de pouvoir et en affirmant la souveraineté des données.
2. Des mécanismes permanents sont en place avec les tables provinciales, territoriales et fédérales qui favorisent une collaboration mutuellement avantageuse, des progressions plus rapides et qui atténuent les problèmes liés aux données des Premières Nations et à la gouvernance des données.
3. Les relations de gouvernance des données entre les Premières Nations et les autres niveaux de gouvernement sont améliorées, ce qui fait progresser la réalisation des objectifs communs, notamment ceux liés à la réconciliation.

Pourquoi est-ce important?

Les relations avec tous les niveaux de gouvernement, les chercheurs et les principaux prestataires de services doivent s'améliorer et les déséquilibres de pouvoir doivent être corrigés.

Il manque des mécanismes multilatéraux ou bilatéraux permanents pour soutenir le dialogue permanent et le travail de codéveloppement en ce qui concerne les données et la gouvernance sur une base de nation à nation.

Pour faire progresser nos objectifs communs et établir des relations de confiance réciproque par le biais de transferts de connaissances, il est nécessaire de favoriser les collaborations horizontales sur la gouvernance des données et les stratégies en matière de données à tous les niveaux.

Le CGIPN et ses partenaires régionaux disposent de ressources très limitées, ce qui les empêche d'entreprendre des collaborations significatives et durables avec d'autres gouvernements et partenaires extérieurs.



Faire progresser la Stratégie de manière significative grâce à des partenariats efficaces et durables avec le gouvernement fédéral.

Les détenteurs de droits disposent de l'espace et des mécanismes nécessaires pour faire entendre leur voix dans les tables rondes de gouvernance, de consultation et d'experts plurigouvernementaux sur les données et les statistiques (aux niveaux régional, national et international)

La souveraineté des détenteurs de droits sur les données est reconnue et ils sont engagés dans des relations de gouvernance des données de nation à nation mutuellement bénéfiques avec les gouvernements provinciales, territoriales et fédérales.

Les intérêts des détenteurs de droits sont représentés et ils dirigent toutes les initiatives en matière de données les concernant ou susceptibles d'avoir un impact sur eux et leurs collectivités.



Conformément aux instructions des détenteurs de droits, et en partenariat avec les organisations des Premières Nations, le CGIPN et ses partenaires régionaux établiront les fonctions et la capacité nécessaires pour représenter efficacement les intérêts des détenteurs de droits aux tables rondes de gouvernance, de consultation et d'experts provinciales, territoriales et fédérales et plurigouvernementales pertinentes sur les données et les statistiques.

Établir une collaboration avec d'autres paliers de gouvernement pour établir des mécanismes de gouvernance et des groupes de travail (selon ce qui est jugé approprié) afin de mettre en œuvre la Stratégie efficacement et de favoriser les collaborations sur des priorités communes ou des initiatives conjointes telles que les stratégies de collecte de données, les projets de partage et de couplage de données, les données ouvertes, la Nouvelle relation financière et la dévolution des services (tel que le veulent les détenteurs de droits).



Pour jeter les bases et créer une dynamique, le CGIPN et ses partenaires régionaux devront d'abord disposer des ressources de base nécessaires pour :

- Cibler les forums et les tables rondes sur les données et les statistiques où la participation est justifiée, y compris ceux liés aux déterminants de la santé, au Conseil national des statistiques ou au Groupe de haut niveau sur la modernisation des statistiques officielles.
- Faire participer les détenteurs de droits et les organisations des Premières Nations pour déterminer la forme et la fonction de la participation à ces tables rondes, y compris leur rôle et leur engagement permanent.
- Établir des fonctions de secrétariat pour soutenir des contributions efficaces et significatives à ces tables rondes, en représentant les voix, les intérêts et les connaissances des détenteurs de droits.





## 5.0 ALLER DE L'AVANT - UNE APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE

Le cadre de la stratégie des données des Premières Nations, articulé dans la partie 4 de ce rapport, décrit les principaux domaines dans lesquels les capacités et les fonctions des Premières Nations en matière de données et de statistiques doivent être renforcées. Ces fonctions et capacités sont une condition nécessaire pour favoriser la réalisation des objectifs d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, notamment (tel que le veulent les détenteurs de droits) permettre le transfert de services au contrôle des gouvernements des Premières Nations et, en fin de compte, accélérer l'amélioration de la qualité de vie de tous les peuples des Premières Nations.

Étant donné le niveau d'ambition et de complexité inhérent à la gouvernance et à l'intendance des données, la mise en œuvre de cette stratégie sera une entreprise pluriannuelle, et elle sera basée sur plusieurs étapes de développement progressif entre les régions en fonction de leurs priorités en matière de données et de leur niveau de capacités. En reconnaissance de cela, le cadre stratégique des données des Premières Nations est généralisé afin que les régions et les collectivités puissent l'adopter à différents niveaux

de maturité et de priorités en matière de données tout en assurant l'alignement entre les régions sur les questions communes de données grâce à une structure de gouvernance à plusieurs niveaux.

Pour réussir, les facteurs clés de succès devront être maintenus tout au long du parcours. L'approche sera aussi importante que les objectifs finaux, y compris les approches progressives bien planifiées, mais adaptables et souples, qui sont axées sur la collectivité, et qui permettront aux régions de faire avancer leurs priorités à leur propre rythme, et où chaque nouvelle étape sera construite sur le succès et les leçons tirées de la précédente.

Les sections suivantes exposent les facteurs essentiels à la réussite de la mise en œuvre (se reporter à la partie 5.1); une évaluation théorique des niveaux de maturité actuels (se reporter à la partie 5.2); l'approche progressive et les activités d'aperçu (se reporter à la partie 5.3); les raisons pour lesquelles le CGIPN et ses partenaires régionaux sont les mieux placés pour entreprendre ce défi (se reporter à la partie 5.4); et la manière dont les progrès et les succès seront mesurés (se reporter à la partie 5.5).

## 5.1 FACTEURS ESSENTIELS DE SUCCÈS

Les facteurs clés de succès identifiés dans cette section ne prétendent pas être exhaustifs ou statiques par nature. Certains facteurs seront plus importants que d'autres au cours du processus de mise en œuvre, de même, de nouveaux facteurs de succès peuvent apparaître au fil du temps. Tous devront être soigneusement surveillés et gérés au moyen de plans d'atténuation des risques. Les facteurs de succès énoncés ici sont notamment les suivants :

1. Garder la **Stratégie** dans le collimateur des gens
2. Créer une dynamique et garantir les investissements du budget 2018
3. Approches par étapes
4. Approches personnalisées et souples
5. Cohérence horizontale et partenariats étroits
6. Leadership national et régional soutenu
7. Financement suffisant, prévisible et souple
8. Résultats mesurables et responsabilité

### GARDER LA STRATÉGIE DANS LE COLLIMATEUR DES GENS

Il est bien établi que les visions des partenaires régionaux du CGIPN pour leurs centres de données sont à différents stades de développement. Il a également été clairement établi que les réalités des Premières Nations (détenteurs de droits) peuvent avoir une incidence sur leur capacité à reconnaître et à hiérarchiser leurs objectifs en matière de souveraineté des données (c'est-à-dire que beaucoup d'entre elles gèrent des crises quotidiennes). C'est

l'une des nombreuses raisons pour lesquelles il est si important de continuer à revenir sur le sujet ou à « vérifier » les progrès avec la collectivité, et de garder la **Stratégie** dans le collimateur des gens, au fur et à mesure de son déploiement. Alors que le CGIPN se concentre sur la progression de notre mandat de gouvernance des données, il faut reconnaître que les gouvernements des Premières Nations sont souvent distraits par les situations réelles, parfois de vie ou de mort, sur le terrain. Sans le soutien continu des détenteurs de droits sur la direction prise par le CGIPN et ses partenaires régionaux, la **Stratégie** échouera. Cette stratégie est fondée sur les leçons réelles apprises.

Le CGIPN et ses partenaires régionaux doivent encore mobiliser de nouveau de nombreux participants du sommet de 2019 qui ont si généreusement fourni leurs meilleurs conseils et orientations sur ce à quoi devrait ressembler une stratégie nationale de gouvernance des données. La **Stratégie** devra être approuvée par les structures de gouvernance existantes, telles que le conseil d'administration du CGIPN, et les processus au sein de chacune des organisations régionales partenaires du CGIPN. Elle devra être approuvée par les dirigeants et les experts techniques des Premières Nations, les fournisseurs de services et, en dernier ressort, les détenteurs de droits.

### CRÉER UNE DYNAMIQUE ET GARANTIR LES INVESTISSEMENTS DU BUDGET 2018

La plupart des stratégies de données régionales sont de haut niveau et en sont aux tout premiers stades de l'exploration et de la planification. Après l'investissement de 2,5 millions de dollars du budget 2018, des efforts considérables ont été déployés pour mobiliser les régions et les collectivités dans l'élaboration d'une vision, de principes directeurs et d'un cadre stratégique solide

de gouvernance des données, y compris les centres régionaux (c'est-à-dire le présent rapport). Les attentes sont élevées et le travail à accomplir est considérable.

Alors que le financement du budget 2018 était assuré sur trois ans, le CGIPN et ses partenaires régionaux ont décidé de terminer le travail en deux ans étant donné l'importance stratégique de cette priorité, l'avancement de la Nouvelle relation financière et la dissolution progressive du ministère de SAC. En supposant l'approbation du Canada, il faudra un an ou plus pour obtenir un financement par le biais du cycle de gestion des dépenses. Pendant ce temps, un travail préalable à la mise en œuvre aux niveaux national et régional sera nécessaire pour soutenir la préparation d'un calcul détaillé des coûts et d'une analyse de rentabilité pour la phase 1 (qui ne relèvent pas du mandat et de la portée du présent rapport).

Pour éviter une année complète de perturbations, un financement provisoire minimal serait nécessaire pour maintenir l'élan et assurer une transition rentable jusqu'à un lancement ciblé de la phase 1 dès 2021-2022. **Depuis le 1er avril 2020, le CGIPN et ses partenaires régionaux ne disposent plus de ressources pour soutenir ces activités préalables à la mise en œuvre.**

### APPROCHES PROGRESSIVES

La création de fonctions et de capacités en matière de données et de statistiques aux niveaux régional et national pour soutenir plus de 600 collectivités est une entreprise complexe – exacerbée par les faibles capacités et la maîtrise des données, et les défis inhérents à un environnement numérique en évolution rapide. Pour réussir, la mise en œuvre suivra des approches progressives soigneusement planifiées, formées d'une série d'étapes raisonnables à terminer une à une avant de passer à l'approche suivante. Une approche en trois phases créera l'espace et le temps nécessaires dans toutes

les régions pour une meilleure compréhension des priorités, une identification plus claire des actions et des solutions clés, des possibilités d'expérimentation, d'apprentissage et d'adaptation, et une échelle appropriée des efforts.

### APPROCHES PERSONNALISÉES ET SOUPLES (PAS D'APPROCHE UNIQUE)

Les priorités et les besoins des gouvernements des Premières Nations, de leurs collectivités et des régions seront invariablement différents en fonction de leurs environnements, mandats, responsabilités et perspectives respectifs. Pour répondre avec succès à un tel éventail de besoins, la mise en œuvre sera basée sur des approches personnalisables pour répondre aux priorités locales et régionales, en respectant le principe selon lequel ces approches sont dirigées par les collectivités et les nations.

### COHÉRENCE HORIZONTALE ET PARTENARIATS ÉTROITS

Le succès de la *Stratégie* dépendra de la garantie que les synergies et les données horizontales sont planifiées, coordonnées, activées et gérées de manière cohérente, en particulier en ce qui concerne les normes de données, l'interopérabilité et la comparabilité. Les institutions de gouvernance régionales et nationales seront pleinement intégrées grâce à des mécanismes efficaces, transparents et responsables. Le partage rapide, ouvert et fréquent des enseignements tirés et des meilleures pratiques encouragera les partenaires à adapter des approches réalisables en fonction des besoins, en tirant parti des connaissances et de l'expérience acquises par d'autres. La participation à des tables rondes d'experts contribuera au transfert de connaissances et favorisera le renforcement des capacités, en particulier avec les ministères qui mettent en œuvre les stratégies de données de la fonction publique fédérale.

### LEADERSHIP NATIONAL ET RÉGIONAL SOUTENU

Un leadership soutenu aux niveaux national, régional et local sera essentiel pour traiter les questions de maîtrise des données et pour favoriser le changement. Les dirigeants des Premières Nations aux niveaux individuel et collectif joueront un rôle important dans l'articulation de la vision, de la raison pour laquelle elle est importante et de la manière dont nous prévoyons d'y parvenir, en faisant participer les membres et les collectivités qui doivent comprendre la valeur et la manière dont elle leur est profitable. Les approches intégrées nécessiteront un leadership cohésif pour l'intérêt collectif des Premières Nations, et pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte – les régions ont besoin de ressources humaines spécialisées pour faire avancer les intérêts de la gouvernance des données.

### UN FINANCEMENT SUFFISANT, PRÉVISIBLE ET SOUPLE

La mise en place de fonctions et de capacités en matière de données et de statistiques nécessite un financement approprié pour les dépenses d'investissement et les coûts d'exploitation et de maintenance permanents aux niveaux régional et national. Étant donné que les capacités en matière de données sont créées à des rythmes ou des vitesses différents, l'obtention de niveaux de maturité plus élevés au fil du temps et entre les régions nécessitera la prise en compte préalable de conditions de financement et de mécanismes d'ajustement afin de réaliser avec succès la vision à long terme. Des instruments de financement pluriannuels (prévisibles) et souples seront essentiels pour soutenir une planification rentable, ainsi que pour allouer les fonds et en rendre compte en fonction des priorités et des besoins. La prévisibilité du financement sera essentielle pour attirer, développer et retenir les talents et les compétences.

### RÉSULTATS MESURABLES ET RESPONSABILITÉ

Afin de gagner la confiance des membres et des partenaires de financement et de créer une dynamique, il sera essentiel de rendre compte des plans et du dénouement sur la base de résultats mesurables, et d'être responsable de ces résultats envers eux. Les plans de progrès et les premiers succès montrant des améliorations concrètes pour les collectivités et les détenteurs de droits devront être communiqués régulièrement.

## 5.2 ÉVALUATION THÉORIQUE DES NIVEAUX DE MATURITÉ

Le graphique suivant représente une évaluation visuelle de la maturité théorique des capacités actuelles du CGIPN et de ses partenaires régionaux par rapport à ce qui serait nécessaire pour l'avenir, avec un champ de responsabilités élargi. Il est basé sur le modèle de maturité des données de Gartner<sup>4</sup> (2017), un outil qui a été développé pour donner suite à une évaluation mondiale du niveau de maturité de 196 entreprises dans l'utilisation des données et des analyses. Il existe cinq niveaux de maturité, allant du niveau « de base » au niveau « transformationnel » (se reporter à l'annexe IV).

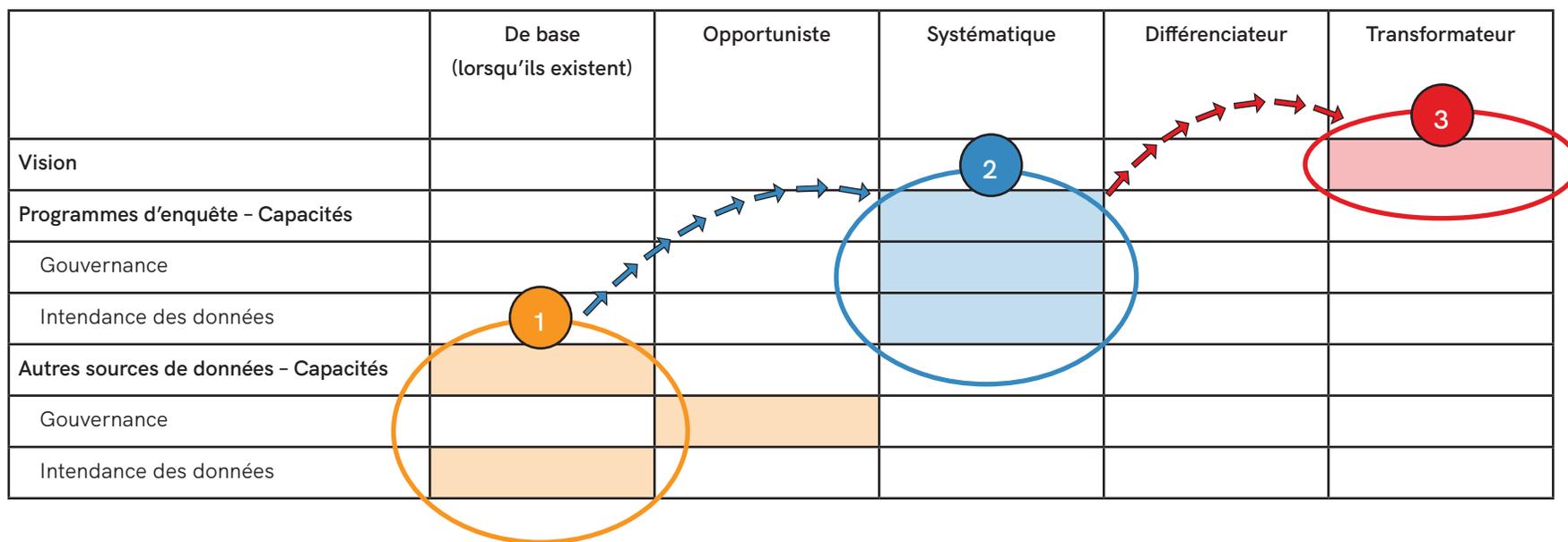
Les deux évaluations sont théoriques par rapport à l'ordre de grandeur seulement, car les capacités varient considérablement d'une région à l'autre pour certaines fonctions. Le graphique montre que si le CGIPN et ses partenaires régionaux ont (au minimum) atteint le niveau de maturité « systématique » pour la gestion des programmes d'enquête, les niveaux de capacité actuels (lorsqu'ils existent) pour la gestion d'autres sources de données sont pour la plupart « de base » ou « opportunistes ».

4 <https://www.gartner.com/en/newsroom/press-releases/2018-02-05-gartner-survey-shows-organizations-are-slow-to-advance-in-data-and-analytics>

La vision des Premières Nations en matière de gouvernance et d'intendance des données est en revanche au plus haut niveau de maturité avec des objectifs bien définis et approuvés, qui sont maintenant soutenus par une stratégie nationale de gouvernance des données et la création de centres régionaux. Un élément clé de la **Stratégie** consiste à tirer parti des capacités existantes et des réseaux régionaux qui ont été établis pour les programmes d'enquête afin de renforcer les capacités nécessaires à l'intendance d'autres sources de données au niveau « systématique », puis de les

amener toutes deux au niveau « transformationnel ». Les capacités obtenues au niveau transformationnel permettront et accéléreront alors l'autodétermination et le transfert de la prestation de services communautaires au contrôle des Premières Nations. Il est intéressant de noter que Gartner, Inc. a montré que 91 % des organisations interrogées n'ont pas encore atteint un niveau de maturité « transformationnel » en matière de données et d'analyse, bien que ce domaine soit devenu le domaine d'investissement prioritaire pour les dirigeants principaux de l'information ces dernières années.

### Modèle de maturité



# Mise en oeuvre

## 5.3 APPROCHE PROGRESSIVE DE LA MISE EN ŒUVRE ET ÉTAPES CLÉS, EN UN COUP D'ŒIL

Voici les activités et étapes clés qui seraient réalisées dans le cadre d'une approche en trois phases, telles que définies dans la section précédente. Les listes ne sont pas exhaustives, mais plutôt théoriques, basées sur ce qui pourrait être envisagé à ce stade précoce. Certaines activités pourraient être reportées ou hâtées en fonction des priorités ou d'autres circonstances, et les activités pourraient se chevaucher au fil du temps. Les périodes couvertes par chaque phase sont données à titre indicatif. Toutes les activités dépendent des approbations et du financement.

### PHASE 1

Précoce et fondamentale  
(0 à 3 ans)

#### 2021 - 2023 : Les fondations en mouvement

- Les équipes de champions des données sont en place (2021)
- Les rôles et responsabilités des membres de l'équipe de champions des données sont définis précédemment, y compris les produits livrables et les délais (2021)
- Des modèles de gouvernance repensés sont en place aux niveaux national et régional (2021)
- Les Premières Nations commencent à participer aux tableaux de données FPT pertinents (2021)
- Le premier cycle de planification avec les détenteurs de droits pour la fixation des priorités des données est terminé, y compris l'identification des services et les normes de base. (2021-2024)
- Les fonctions essentielles et les formes des centres régionaux sont définies et chiffrées (2021-2023)
- Des progrès sont réalisés dans l'inventaire des ensembles de données, l'évaluation de la qualité et l'identification des possibilités de rapatriement des données (2021-2024)
- Les capacités humaines et de GI-TI sont évaluées au niveau régional et national, y compris les architectures des entreprises, des données et des TI (2021-2023)
- La demande de financement pour la mise en œuvre des plans détaillés de la phase 1 (y compris les besoins des centres de données) est terminée/présentée à SAC (2023-2024)
- Les détenteurs de droits font des gains rapides, notamment en ce qui concerne l'accès aux données et leur découverte, le comblement des lacunes, la mise en œuvre des principes de PCAP et les cadres de confiance/éthique (2022-2024)
- Les progrès des initiatives de collaboration avec les PT et le Canada sont facilités - par exemple, le NOBF, les objectifs de DDNU, les projets de partage/liaison des données, etc. (2021-2024)
- Mise en place de cadres/mesures de responsabilité initiaux, y compris la communication des résultats obtenus (2022-2024)

\*En supposant qu'un financement transitoire minimum soit prévu

## PHASE 2

Exploiter et faire progresser  
(3-5 ans)

### 2023-2025 : l'intendance des données en mouvement

- Les centres de données sont dotés de ressources et la mise en œuvre des plans approuvés de la phase 1 commence (2024-2025)
- La gouvernance est intégrée dans les secteurs d'activité et de plus en plus formalisée à tous les niveaux
- L'intendance des ensembles de données de grande valeur est en cours (inventaire, accès, qualité, découverte, normes, interopérabilité et gestion des données)
- Les politiques et les procédures sont appliquées pour la sécurité, et l'éthique pour protéger la vie privée et l'intégrité des utilisateurs
- Les centres de données régionaux (et les détenteurs de droits/communautés) obtiennent un accès et une utilisation accrues des données pour répondre aux besoins prioritaires
- Un intranet sécurisé (comprenant des plateformes/applications partagées) est mis en place (pourrait être avancé dans le cadre de la phase 1)
- L'infrastructure et les compétences en matière de GI-TI sont en place pour soutenir un ensemble plus complet de services
- Les titulaires de droits bénéficient de plus en plus d'améliorations tangibles
- Les progrès des initiatives de collaboration avec les partenaires FPT sont accélérés, y compris le transfert progressif de l'intendance des données et de la fonction statistique (et d'autres services choisis par les détenteurs de droits, rendus possibles par la souveraineté des données)
- Les cadres/métriques de responsabilité sont plus complets et plus solides

## PHASE 3

Mature et transformateur  
(≥ 6 ans)

### 2026 et au-delà : Souveraineté des données en mouvement

- La gouvernance est pleinement intégrée et optimisée
- Les centres de données sont pleinement fonctionnels et proposent des services complets
- Les processus et les infrastructures sont alignés/interopérables, et les normes bien adoptées
- L'intendance des données est plus complète
- Les lacunes en matière de données sont comblées sur plusieurs fronts
- Les détenteurs de droits ont accès aux connaissances dont ils ont besoin pour se ressourcer et se transformer, notamment en prenant le contrôle de la fourniture de services, en faisant progresser l'autodétermination et en améliorant la qualité de vie des communautés
- Les cadres/mesures de responsabilité sont intégrés et mûrs

## 5.4 POURQUOI LE CGIPN ET SES PARTENAIRES RÉGIONAUX SONT-ILS LES MIEUX PLACÉS POUR METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES

### LA NÉCESSITÉ D'UNE ENTITÉ STATISTIQUE CIBLÉE, DIRIGÉE PAR LES PREMIÈRES NATIONS

La nécessité de créer des fonctions ou des entités statistiques dirigées par les Premières Nations a été défendue par de nombreux dirigeants des Premières Nations, notamment comme un élément clé pour faire progresser efficacement la Nouvelle relation financière. Ce besoin est au premier plan depuis longtemps, avec de multiples appels et recommandations remontant à la CRPA en 1996 et aussi récemment que la recommandation n° 16 du rapport du Comité consultatif mixte sur la Nouvelle relation financière de mai 2019. La question a toujours été de savoir s'il fallait répondre à ce besoin en créant une nouvelle organisation ou en exploitant une organisation existante, principalement le CGIPN et ses partenaires régionaux. La création d'une division des statistiques des Premières Nations au sein de Statistique Canada a également été suggérée, mais elle n'a pas été soutenue par les dirigeants des Premières Nations comme une option viable pour des raisons pragmatiques et politiques, principalement parce qu'elle irait à l'encontre de l'objectif de décolonisation et des droits des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale et à l'autodétermination.

### PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CRÉATION ET DE LA DISSOLUTION DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DES PREMIÈRES NATIONS (ISPN)

ISPN a été créé en 2005 dans le cadre de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations* (LGFSPN). Cette Loi prévoyait « les pouvoirs en matière d'imposition foncière des Premières Nations » et a créé quatre institutions financières : la Commission de la fiscalité des Premières Nations (CFPN), le

Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN), l'Administration financière des Premières Nations (AFPN) ainsi que l'Institut de la statistique des Premières Nations (ISPN).

L'objectif principal de l'ISPN était de soutenir le travail de ses trois institutions sœurs dans le développement économique des Premières Nations avec, par exemple, la production de statistiques relatives aux revenus et aux services locaux des Premières Nations, de statistiques relatives à l'infrastructure pour la comparaison avec d'autres gouvernements et éventuellement de comptes publics des Premières Nations pour la comparaison avec les comptes publics provinciaux, territoriaux et fédéraux. Au moment de sa conception, le mandat de l'ISPN a été élargi pour soutenir également les besoins en données et en statistiques des communautés des Premières Nations afin de s'assurer qu'elles puissent mieux répondre à leurs propres besoins en matière de politique et de planification, notamment en augmentant la connaissance de l'importance des statistiques dans les communautés des Premières Nations et en augmentant la capacité à recueillir, analyser et appliquer les statistiques dans des processus décisionnels fondés sur des preuves. L'ISPN a été éliminé dans le budget de 2012. En 2013, la LGFSPN a été modifiée et renommée Loi sur la gestion financière des Premières Nations (LGFPN).

Dès le début, le soutien à la création de l'ISPN par le biais de la Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations (LGFSPN) était divisé. Les raisons de son échec étaient multiples et variées. Voici certaines des raisons les plus importantes :

#### **Autodétermination, indépendance et contrôle**

L'ISPN a été créée en tant que société d'État et la façon dont sa législation a été conçue ne donnait pas aux Premières Nations un droit de propriété, de contrôle, d'accès ou de possession de

leurs propres informations plus important que celui dont jouit tout autre Canadien. La législation qui a créé l'ISPN n'a pas abordé les questions fondamentales des lois fédérales et des systèmes de gouvernance. En particulier, en tant que société d'État, l'ISPN était soumise à la *Loi sur l'accès à l'information* et à l'article 13 de la *Loi sur les statistiques*, ce qui pouvait entraver la protection des Premières Nations contre les préjudices et les conflits avec l'esprit et l'intention des principes de PCAP®. Aucune disposition de la législation ne permettait d'atténuer cet obstacle (c'est-à-dire que les informations produites par l'ISPN appartiendraient à « tout le monde »).

La structure de gouvernance de l'ISPN était déficiente, car le statisticien en chef du Canada était un membre permanent du conseil d'administration de l'ISPN alors qu'il n'y avait pas d'obligation de s'assurer que la majorité des autres directeurs soient des Premières Nations. Le manque de crédibilité et de légitimité perçues a ajouté au discrédit de l'ISPN et aux difficultés liées à sa mise en œuvre.

### **Mandat et obstacles à la mise en œuvre**

En fin de compte, l'ISPN s'est heurté à des obstacles et n'avait pas les facteurs favorables nécessaires pour créer une base et une exécution solides. L'institut a souffert de divers problèmes de mise en œuvre : Statistique Canada n'avait pas le mandat de remettre les données sur les Premières Nations à l'ISPN ou de travailler avec l'ISPN et de s'aligner sur son mandat (ce qui empêchait l'organisation d'obtenir le large soutien des dirigeants des Premières Nations); il n'y avait pas de modèle de gouvernance préexistant; il y avait des retards dans la réception du financement, la mise en place d'un conseil d'administration et l'embauche de personnel; et on dépendait beaucoup du personnel d'AINC pour assumer les principales fonctions opérationnelles, notamment les tâches

administratives, les décisions liées aux dépenses et la rédaction des plans d'entreprise. En outre, l'ISPN est apparu dans un contexte de financement difficile et n'était pas en phase avec les priorités du gouvernement fédéral à l'époque. L'ISPN avait également un mandat très vaste, dont l'objectif manquait de précision et d'une approche progressive. Sa stratégie de mise en œuvre n'était également pas préparée, alors que les attentes étaient très élevées et qu'en conséquence, les pressions étaient importantes – ce qui a finalement conduit à un faible rendement et à un discrédit renouvelé. Enfin, les chevauchements perçus avec le mandat du CGIPN ont exacerbé la confusion quant à la finalité et à la légitimité de l'ISPN.

### **APPRENDRE ET PROGRESSER EN 2020-2021 ET AU-DELÀ**

#### **Un réseau national d'entités régionales de données et de statistiques dirigées par les Premières Nations**

Avec plus de 20 ans de succès éprouvé dans la conception, la mise en œuvre et la gestion d'enquêtes nationales, mises en œuvre d'un bout à l'autre du pays, le CGIPN et ses partenaires régionaux ont établi un réseau ascendant expérimenté et performant de centres de gouvernance de l'information dirigés par les Premières Nations. Fort d'une représentation de chaque région, ce réseau mobilise et soutient les collectivités, tout en étant complété par une structure de gouvernance solide au niveau national pour faciliter et assurer la coordination et l'alignement. Cette structure de gouvernance décentralisée et bimodale a su démontrer qu'elle obtenait des résultats année après année. Son succès est dû en partie à sa conception ciblée qui est ancrée dans des approches de collaboration axées sur la collectivité et la nation. Une entité nationale comme le CGIPN ne peut réussir à se reconstruire que si elle peut mener des activités sur le terrain. Le CGIPN et ses partenaires, grâce à leur réseau interconnecté d'entités régionales et locales, sont bien placés pour faire progresser la **Stratégie**.

## Un réseau indépendant, légitime et crédible dirigé par les Premières Nations

Quelles qu'en soient la forme, la fonction et la conception, y compris le fondement juridique, un tel réseau dirigé par les Premières Nations peut évoluer au fil du temps, mais les principes d'indépendance et de PCAP® doivent être respectés afin de garantir le succès d'une stratégie de gouvernance des données des Premières Nations. S'appuyant des fondations reconnues et fiables, le CGIPN et ses partenaires régionaux s'unissent pour apporter le niveau de confiance, de crédibilité et de légitimité nécessaire à la réussite d'une telle stratégie.

## Exploiter les capacités existantes

En s'appuyant sur les enseignements tirés de l'ISPN, le CGIPN et ses partenaires régionaux bénéficient de capacités et de rendement éprouvés.

- *Gouvernance préexistante* : si les mécanismes de gouvernance en place doivent être revus, adaptés et renforcés pour permettre la mise en œuvre de la **Stratégie** (se reporter au pilier 1), les capacités de gouvernance existantes favoriseront une collaboration immédiate et la coordination des activités à lancer à différents niveaux (notamment la planification, l'affectation et la gestion des ressources, l'exécution, la surveillance et les responsabilités).
- *Un mandat existant* : le CGIPN a été mandaté par les chef en Assemblée. Le CGIPN et ses partenaires régionaux ont une solide expérience avérée dans la conception d'enquêtes ainsi que dans la collecte, le stockage, le traitement, la découverte et la diffusion de données. L'ajout de nouvelles fonctions et capacités statistiques s'appuiera sur l'infrastructure et le corpus de connaissances existants, en veillant à ce que les synergies soient exploitées et que les nouvelles fonctions soient intégrées

et complémentaires. Les compétences de base pour les programmes d'enquête seront également fondamentales pour les équipes chargées de mettre en œuvre les nouvelles données et fonctions statistiques.

- *Relations établies avec les Premières Nations et les entités fédérales* : Le CGIPN et ses partenaires régionaux entretiennent des relations positives et de confiance avec leurs partenaires des Premières Nations et fédéraux, notamment SAC, RCAANC, Statistique Canada et les organismes centraux (par exemple, le gouvernement ouvert). Ces relations seront déterminantes pour favoriser les partenariats et le travail de collaboration à l'avenir.
- *Une vision bien articulée, un ensemble de principes et un cadre de stratégie des données articulés autour de neuf piliers* : après les investissements du budget 2018, la mobilisation importante des Premières Nations de tout le pays a permis d'élaborer un cadre stratégique complet pour aller de l'avant avec des objectifs larges, mais clairs. Ce cadre sera inestimable pour guider le travail à venir.
- *Une approche de mise en œuvre progressive* : en tirant parti des leçons tirées de l'ISPN ainsi que de 24 années d'expérience dans la mise en œuvre d'enquêtes nationales, l'approche du CGIPN et de ses partenaires régionaux sera basée sur des blocs de résultats gérables, garantissant le succès de chaque étape avant de passer à la suivante, complétée par les mécanismes de surveillance et de responsabilité nécessaires aux niveaux national et régional.

### UNE SUITE LOGIQUE POUR LE CGIPN ET SES PARTENAIRES

La prochaine étape logique de ce voyage, avec l'expertise, les compétences, la capacité et la réputation que le CGIPN et ses partenaires ont acquises, est d'atteindre le prochain niveau de maturité pour la fourniture de données et de services statistiques complets aux détenteurs de droits, en aidant les gouvernements des Premières Nations à se doter des capacités de données dont ils ont besoin pour faire progresser leurs objectifs d'autodétermination, notamment la souveraineté des données.

## 5.5 RESPONSABILITÉ MUTUELLE — COMMENT LE SUCCÈS SERA-T-IL COMPTABILISÉ

### UN CADRE DE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS, DE RESPONSABILITÉ MUTUELLE ET DE RESPONSABILITÉ DIRECTE

Conformément à la Nouvelle relation financière en cours d'élaboration par le Canada et les Premières Nations, la mise en œuvre de la **Stratégie** sera fondée sur le partage des responsabilités, la responsabilité mutuelle et la responsabilité directe envers les citoyens. Dans cette relation de nation à nation, les Premières Nations et le Canada partagent la responsabilité de transférer l'autorité de gouvernance et d'intendance des données aux gouvernements des Premières Nations, de combler les lacunes en matière de données, de rendre compte de la bonne utilisation des fonds et de veiller à ce que les capacités de gouvernance et d'intendance des données établies soient durables et proportionnelles aux objectifs à atteindre. Dans le cadre de ces responsabilités partagées, les gouvernements des Premières Nations et le Canada sont mutuellement et réciproquement responsables du respect de leurs engagements respectifs en vue de soutenir une mise en œuvre efficace et efficiente des stratégies de gouvernance des données aux niveaux national et régional.

Conformément aux principes de la souveraineté des Premières Nations en matière de données, les organisations des Premières Nations qui régissent et gèrent les données et les statistiques selon les instructions des détenteurs de droits sont directement responsables devant les gouvernements des Premières Nations et les personnes qu'ils servent – de la même manière que le gouvernement du Canada est directement responsable devant le Parlement et les Canadiens.

### COMMENT LE SUCCÈS SERA GÉRÉ ET COMPTABILISÉ

Des plans d'action pluriannuels détaillés seront élaborés pour la mise en œuvre progressive de la **Stratégie** par le CGIPN et ses partenaires aux niveaux national et régional. Tous les plans seront articulés autour des résultats stratégiques de chaque pilier du cadre de la **Stratégie**.

Les plans communautaires et nationaux articuleront les priorités régionales des services et des capacités en matière de données et de statistiques dont ont besoin les gouvernements des Premières Nations, dans le cadre d'un ensemble commun de normes visant à assurer la cohérence et l'uniformité des plans, notamment en ce qui concerne l'interopérabilité et la comparabilité des données, ainsi que les pratiques de gouvernance et d'intendance des données et les fonctions essentielles.

Les plans comprendront les priorités, les produits livrables, les échéanciers et les indicateurs de rendement, ainsi que les dépenses planifiées, les ressources humaines et les dépenses en capital, avec un récapitulatif au niveau national. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre seront suivis et feront l'objet de rapports périodiques tout au long de l'exercice financier, grâce à des outils sécurisés basés sur le Web, tels que des tableaux de bord électroniques pouvant être approfondis pour produire des rapports plus détaillés. Des

rapports annuels seront élaborés pour couvrir les réalisations et les dépenses réelles à la fin de chaque exercice fiscal. Des examens ou évaluations internes menés par les Premières Nations seront effectués pour soutenir les améliorations et les modifications continues aux plans, le cas échéant. Le CGIPN continuera de rendre des comptes aux gouvernements des Premières Nations au fur et à mesure du déroulement de la **Stratégie** – la responsabilité de la présentation de rapports sera partagée avec les partenaires fédéraux, comme le détermineront les deux parties.

## 5.6 CADRE DE RESPONSABILITÉ PROPOSÉ

L'ébauche de cadre suivante résume les relations de responsabilité mutuelle proposées découlant des responsabilités partagées qui existent entre les gouvernements des Premières Nations et le Canada, ainsi que leurs responsabilités directes respectives envers les citoyens pour la mise en œuvre et la gestion continue de la SGDPN.

# Responsabilités partagées

- Les gouvernements des Premières Nations sont responsables devant leurs citoyens
- Les données des Premières Nations sont régies et gérées par les Premières Nations
- Les lacunes des données sur les Premières Nations sont comblées
- Les capacités des Premières Nations en matière de gouvernance et d'intendance des données sont durables
- La bonne utilisation des fonds publics et les résultats obtenus sont comptabilisés de manière transparente

## ◀ ◀ ◀ ◀ ◀ ◀ ◀ ◀ ◀ ◀ Responsabilités ▶ ▶ ▶ ▶ ▶ ▶ ▶ ▶ ▶ ▶

### CGIPN et partenaires régionaux des gouvernements des Premières Nations (Responsabilité directe)

- Les règles de gouvernance sont transparentes
  - Des plans pluriannuels de stratégie nationale et régionale en matière de données sont élaborés, mis à jour et rendus accessibles\*
  - Les progrès réalisés par rapport aux plans sont signalés et rendus accessibles\*
  - Des rapports annuels sur les résultats obtenus et les dépenses réelles sont produits et accessibles\*
  - Des évaluations ou des audits sont réalisés et accessibles\*
- \*Aux détenteurs de droits

### CGIPN et partenaires régionaux du gouvernement du Canada (Responsabilité mutuelle)

- Les plans et les rapports sont partagés
  - Des assurances sont fournies pour la bonne utilisation des fonds (selon les modalités convenues)
  - Les questions relatives aux données communes sont traitées dans le cadre du codéveloppement et des partenariats\*
- \*Par exemple, les cadres nationaux axés sur les résultats, les ODDNU, les initiatives de collaboration en matière de collecte, de partage, de liens et de recherche de données, y compris les rapports conjoints sur la réduction des écarts de résultats, comme convenu par toutes les parties

### Gouvernement du Canada aux gouvernements des Premières Nations (Responsabilité mutuelle)

- Un financement suffisant, prévisible et flexible, déterminé par les parties
- Transfert efficace de données, de fonctions statistiques et de capacités associées sous la gouvernance et l'intendance des Premières Nations, tel que déterminé par les parties
- Mobilisation directe des Premières Nations sur les questions de données qui les concernent
- Inclusion des Premières Nations dans la gouvernance bilatérale ou multilatérale ou dans la collaboration

### Le gouvernement du Canada au Parlement et aux Canadiens (Responsabilité directe)

- Les résultats sont démontrés, notamment pour :
  - » Soutenir les organismes autochtones (statistiques)
  - » Comblent les lacunes en matière de données
  - » Prendre des mesures pour faire progresser l'autodétermination et le transfert de services
  - » Produit un rapport complet sur la réduction des écarts de résultats
  - » D'autres engagements tels que les Nouvelles relations financières et la DNUDPA, etc.
  - » Utilisation correcte des fonds publics





## 6.0 RECOMMANDATIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

En réponse au budget 2018, le CGIPN et ses partenaires régionaux ont conçu une stratégie globale de gouvernance des données qui a été dirigée par les Premières Nations à l'échelle nationale et qui est fondée sur ce qui a été entendu lors des séances de mobilisation qui ont eu lieu dans tout le pays. L'approche adoptée pour élaborer la **Stratégie** reflète également les dialogues en cours avec les principaux partenaires fédéraux, notamment SAC et Statistique Canada, qui ont fourni de précieux renseignements. Le CGIPN est donc convaincu que les priorités, les cadres stratégiques et les stratégies de données du gouvernement du Canada peuvent s'harmoniser aux priorités et à celles des Premières Nations.

Comme le mentionne l'introduction de ce rapport, la **Stratégie** est assez complète et ambitieuse. L'objectif était de refléter le plus fidèlement possible les aspirations des Premières Nations, mais aussi de créer un espace autour des nouvelles possibilités révolutionnaires pour les Premières Nations et pour le Canada. Cette approche de « toile blanche » ouvre les portes d'un changement significatif qui

permettra de passer d'un système colonial nuisible et disjoint à un système de gouvernance des données des Premières Nations dirigé par les Premières Nations, innovateur, moderne, inclusif et plus responsable. Les Premières Nations sont impatientes de relever les défis et de saisir les occasions d'un XXI<sup>e</sup> siècle marqué par les révolutions numériques.

Bien entendu, la portée et le rythme des changements proposés dans la **Stratégie** devront être validés, affinés et ajustés à mesure que les travaux, les analyses nécessaires et la mobilisation continue avec toutes les Premières Nations et les partenaires progresseront aux niveaux local, régional et national. Cette stratégie vise à amorcer des changements réels et significatifs avec la mise en œuvre de composantes fondamentales dès l'exercice 2021-2022, y compris des activités préalables à la mise en œuvre au cours des prochains mois en 2020-2021.

## LES PRIORITÉS À COURT TERME : JETER LES BASES ET MAINTENIR L'ÉLAN

### Priorité 1 - Mise en place de champions des données des Premières Nations aux niveaux régional et national

La priorité pour réaliser de réels progrès de manière pragmatique, tout en étant suffisante pour briser l'inertie du statu quo, est de mettre en place et de financer (dès 2021-2022), une équipe ou fonction championne dédiée à la gouvernance des données dans chaque région et au niveau national, dotée des capacités minimales nécessaires pour développer les éléments clés de la **Stratégie** en se concentrant sur les besoins les plus urgents et les plus pratiques à chaque niveau pour les trois prochains exercices. Cette priorité a déjà été ciblée dans la **résolution 57/2016**, qui demandait au gouvernement fédéral de financer la création d'un champion de la gouvernance des données des Premières Nations dans chaque région, choisi par les Premières Nations elles-mêmes, ainsi que la coordination des régions des Premières Nations, des champions de la gouvernance des données et des partenaires nationaux pour établir une stratégie nationale de gouvernance des données des Premières Nations.

Comme l'indique la partie 5.3 de ce rapport, le rôle du champion des données aux niveaux régional et national serait d'établir une structure de gouvernance solide pour la **Stratégie**, de déterminer les exigences minimales de mise en œuvre, de définir et de clarifier les rôles et responsabilités pour la gouvernance des données et la mise en œuvre de la **Stratégie**. Il est également responsable de coordonner le premier cycle de planification avec les détenteurs de droits afin d'identifier les premiers avantages et les possibilités de changement significatif et de gains rapides, de fixer les priorités à court et moyen terme pour répondre aux besoins de données et de statistiques au cours de la période de planification, et d'élaborer des

plans détaillés, accompagnés de mesures de rendement appropriées et de l'analyse de rentabilité associée pour le financement.

Au niveau national, le champion des données élaborerait également le cadre, les politiques et les outils nécessaires pour assurer une approche cohérente entre les régions en vue d'une intégration efficace et d'un alignement horizontal, y compris l'élaboration d'un plan national intégré pour l'horizon de planification, et la gestion des relations avec les partenaires fédéraux pour assurer une mobilisation et un soutien approprié tout au long. En fin de compte, ces plans pour la première année commenceraient à façonner la forme et la fonction de chaque centre de données et de services statistiques aux niveaux national et régional, y compris leurs processus de gouvernance et de responsabilité.

Afin de progresser vers la mise en place et le financement de ces champions des données des Premières Nations, le CGIPN et ses partenaires régionaux reviendront à SAC avec une demande de financement de **catégorie D** (phase de conception) d'ici **juin 2020**, suivie d'un chiffrage et d'exigences affinés et plus détaillés à la **fin septembre 2020** avec une estimation de **catégorie C** (phase de conception préliminaire) ou une estimation **B** (phase de conception détaillée), selon le cas ou si possible.

### Priorité 2 - Assurer un financement provisoire pour les travaux préalables à la mise en œuvre en 2020-2021

En supposant l'approbation du Canada, il faudra un an ou plus pour obtenir un financement par le biais du cycle de gestion des dépenses. Pendant ce temps, des travaux préalables à la mise en œuvre aux niveaux national et régional seront effectués pour soutenir la préparation d'un calcul détaillé des coûts et d'une analyse de rentabilité et garantir une préparation complète pour commencer à mettre en œuvre les éléments fondamentaux de

la *Stratégie* en 2021-2022. Pour éviter une année complète de perturbations et un risque élevé de désengagement, un financement provisoire minimal serait nécessaire pour maintenir la dynamique et assurer une transition rentable et la préparation d'un lancement ciblé dès 2021-2022.

---

**AU 1ER AVRIL 2020, LE CGIPN ET SES PARTENAIRES RÉGIONAUX N'AURONT PAS LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR CES ACTIVITÉS PRÉALABLES À LA MISE EN ŒUVRE; TOUTES LES RESSOURCES UTILISÉES POUR APPUYER LA MOBILISATION ENVERS LA STRATÉGIE ET L'ÉLABORATION DE CELLE-CI (CE RAPPORT) À CE JOUR AURONT DONNÉ LIEU À UN RAPPORT SANS AUCUNE ÉTAPE SUIVANTE IMMÉDIATE ET RÉALISABLE.**

---

Le CGIPN et ses partenaires régionaux ne sont financés que pour soutenir le travail d'enquête nationale et ne peuvent pas gérer les dépenses des activités et responsabilités supplémentaires non financées.

Pour établir un fondement et maintenir l'élan entre le 1er avril 2020 et mars 2021, il est nécessaire de coordonner le travail entre les régions pour mettre en place les champions des données, définir leurs rôles et responsabilités, ainsi que les mécanismes de coordination et de gouvernance qui seront nécessaires pour assurer l'intégration horizontale entre les régions ainsi que la transparence et la responsabilité. L'harmonisation de dix régions sur une base commune, cohérente et équitable pour cette entreprise nécessitera une collaboration étroite entre le CGIPN et chacun de ses partenaires régionaux, y compris des échanges fréquents

pour soutenir l'élaboration d'une analyse coûts-avantages détaillée et la conception de cadres appropriés de suivi du rendement et d'établissement de rapports.

Il est également nécessaire d'assurer des communications, des présentations et un soutien continu au conseil d'administration du CGIPN et dans les régions (le cas échéant), ainsi qu'aux tables de gouvernance des autres Premières Nations. Ces activités sont essentielles pour assurer une communication, un alignement et une intégration appropriés sur les principales dimensions de la *Stratégie* présentée au gouvernement fédéral. Un certain travail est également nécessaire avec les partenaires fédéraux pour répondre aux questions et à toute information ou analyse supplémentaire dont ils pourraient avoir besoin.

Enfin, le financement provisoire permettrait également au CGIPN et à ses partenaires régionaux de faire progresser la collaboration avec le gouvernement fédéral, comme le travail de codéveloppement sur la Nouvelle relation financière en ce qui concerne les données et les statistiques.

**Dans l'ensemble, on estime qu'un financement provisoire d'un montant total de 930 000 dollars permettrait au CGIPN et à ses partenaires régionaux de soutenir ces activités préalables à la mise en œuvre pour l'exercice 2020-2021. L'annexe VI présente une ventilation détaillée de ce financement provisoire par type de dépenses et de produits livrables associés. Les formules de financement refléteront l'application de nos principes directeurs en matière d'équité et de capacité; ce principe sera appliqué afin de garantir que les régions reçoivent un soutien approprié en fonction de leurs besoins, de leur capacité, de leur maturité, de leur population et d'autres facteurs.**

## RECOMMANDATIONS

Sur la base de ce rapport et des propositions qu'il contient, ainsi que des priorités à court terme identifiées ci-dessus, le CGIPN et ses partenaires régionaux cherchent, dans le cadre de la priorité de la Nouvelle relation financière et de l'initiative du budget 2018, à obtenir que SAC :

1. approuvent formellement la **Stratégie**, telle qu'elle est présentée dans ce rapport, y compris sa vision, ses principes et son cadre stratégique.
2. soutiennent une mise en œuvre progressive avec le financement nécessaire, sous réserve de l'élaboration par le CGIPN et ses partenaires régionaux, des analyses de rentabilisation appropriées avec des demandes détaillées de coûts et de financement, et de leur approbation ultérieure par le gouvernement du Canada, tel que déterminé conjointement par les deux parties.
3. conformément à la recommandation n° 2, soutiennent la préparation par le CGIPN et ses partenaires régionaux d'une analyse de rentabilisation détaillée, y compris l'établissement des coûts, pour la mise en place dès l'exercice 2021-2022 d'équipes de champions de la gouvernance des données dans chacune des dix régions et au niveau national, ainsi que des capacités minimales dont elles auront besoin pour être opérationnelles. Dans l'hypothèse d'un soutien, une proposition assortie d'un chiffrage détaillé des coûts et des résultats attendus suivrait au cours du printemps et de l'été 2020 pour être examinée par SAC.
4. fournissent au CGIPN un financement provisoire d'un montant total de 930 000 dollars pour couvrir les activités préalables à la mise en œuvre (y compris la recommandation 3) au cours de l'exercice 2020-2021, comme l'indique l'annexe VI.

## PROCHAINES ÉTAPES

Le CGIPN et ses partenaires régionaux espèrent recevoir une réponse de SAC sur les recommandations susmentionnées dès que possible. Dans l'intervalle, nous serons heureux de répondre à toute question ou de fournir des renseignements supplémentaires si nécessaire.



## 7.0 GLOSSAIRE

**Développement communautaire** : signifie la capacité de la collectivité à identifier, se mobiliser et traiter de questions sociales et autres. La capacité d'une collectivité est directement liée à son aptitude à agir de façon efficace, à stimuler le changement et à impliquer son secteur public et ses représentants élus. La capacité communautaire permet à la société civile de s'impliquer lorsque les gouvernements n'ont pas la capacité, la compétence ou l'intérêt pour traiter de questions communautaires<sup>5</sup>.

**Données** : désigne un ensemble d'informations (par exemple, des faits, des observations, des mesures, des histoires, etc.) qui sont enregistrées et rassemblées à des fins d'analyse, de référence, de calcul ou de traitement (par exemple, des preuves, des dossiers, des statistiques), à partir desquelles des conclusions peuvent être tirées

ou déduites. Les données sont des informations présentées sous forme de chiffres, de lettres ou sous une autre forme.

**Gouvernance des données** : la gouvernance des données est la spécification des droits de décision et le cadre de responsabilité permettant d'assurer un comportement approprié en matière d'évaluation, de création, de consommation et de contrôle des données et des analyses<sup>6</sup>.

**Champions de la gouvernance des données** : le rôle d'un champion de la gouvernance des données est d'assurer la liaison entre les dirigeants et les décideurs, la GI-TI, les utilisateurs de données et les fournisseurs de données tiers<sup>7</sup>. Les champions des données dirigent et promeuvent la culture des données de la main-d'œuvre

5 [http://www.fngovernance.org/ncfng\\_research/richard\\_missens\\_fr.pdf](http://www.fngovernance.org/ncfng_research/richard_missens_fr.pdf)

6 <https://www.gartner.com/en/information-technology/glossary/data-governance>

7 <https://www.computerweekly.com/tip/Data-champion-Decoding-role-and-responsibilities>

en tant que moteur du commerce numérique et traitent l'information comme une seconde langue<sup>8</sup>.

**Souveraineté des données** : concept selon lequel une nation ou un État a l'autorité et la responsabilité d'exercer son autorité en matière de gouvernance de l'information – pour protéger et régir tous les aspects des informations et des données de ses citoyens et de la nation, en vertu de ses droits et de son statut de nation. Cela signifie « gérer l'information d'une manière qui soit cohérente avec les lois, les pratiques et les coutumes de l'État ou de la nation dans lequel elle se trouve<sup>9</sup> ». [Traduction]

**Gouvernement contre gouvernance** : le *gouvernement* est un groupe de personnes qui dirige ou gère l'administration d'un pays. En d'autres termes, on peut dire qu'un gouvernement est l'organe de représentants qui gouverne et contrôle l'État à un moment donné. Le gouvernement est le moyen par lequel le pouvoir de l'État est utilisé. La *gouvernance* est l'acte de gouverner ou de diriger. C'est l'ensemble des règles et des lois élaborées par le gouvernement qui doivent être mises en œuvre par les représentants de l'État. En termes simples, la gouvernance est ce que font les gouvernements.

**Données autochtones** : il s'agit « d'informations, quel que soit leur format, qui ont un impact sur la vie des Autochtones aux

niveaux individuel et collectif ». (par exemple, archives tribales, histoires orales, connaissances ou informations traditionnelles et culturelles)<sup>10</sup>. [Traduction]

**Souveraineté autochtone/des Premières Nations en matière de données** : il s'agit du concept d'autorité, de droit et de pouvoir des Premières Nations de gouverner en tant que nations souveraines et de prendre des décisions ou des lois sur la propriété, le contrôle, la collecte, l'accès, l'analyse, l'application, la possession et l'utilisation de leurs propres données. La souveraineté autochtone en matière de données « est liée au droit des peuples autochtones de maintenir, contrôler, protéger et développer leur patrimoine culturel, leurs connaissances traditionnelles et leurs expressions culturelles traditionnelles, ainsi qu'à leur droit de maintenir, contrôler, protéger et développer leur propriété intellectuelle sur celles-ci<sup>11</sup> ». [Traduction] La souveraineté en matière de données est une étape cruciale vers la réalisation d'une pleine autonomie des Premières Nations. Les Premières Nations ont un droit inhérent, protégé par la Constitution, d'exercer leur autorité/compétence sur les données de leur collectivité, en plus d'un devoir et d'une responsabilité de protéger et préserver les données de leur peuple.

**Connaissances autochtones (traditionnelles)** : un ensemble d'informations et de connaissances anciennes, communautaires,

8 <http://www.datagovernance.com/the-dgi-framework/>

9 Taylor J, Kukutai T. (directeurs). Indigenous Data Sovereignty: Toward an Agenda. Centre for Aboriginal Economic Policy Research (CAEPR). Monographie de recherche no 38. Australian National University Press. 2016. (comprend un chapitre intitulé « What does data sovereignty imply : what does it look like? », rédigé par C Matthew Snipp).

10 Rainie SC, RodriguezLonebear D. Introduction to Indigenous Data Sovereignty and Governance. Présenté lors de la 11e séance plénière de la Research Data Alliance. 21 mars 2018. Berlin, Allemagne. 2018

11 Taylor J, Kukutai T. (directeurs). Indigenous Data Sovereignty: Toward an Agenda. Centre for Aboriginal Economic Policy Research (CAEPR). Monographie de recherche no 38. Australian National University Press. 2016. (comprend un chapitre intitulé « Pathways to First Nations' data and information sovereignty », rédigé par le CGIPN).

holistiques et spirituelles qui englobent tous les aspects de l'existence humaine. Le savoir autochtone peut être unique à une culture, une collectivité, une nation ou un territoire spécifique. Les connaissances sont transmises par le biais des enseignements traditionnels, des cérémonies, des pratiques de guérison et de la vie quotidienne<sup>12</sup>.

**Droits autochtones** : sont « des droits inhérents et collectifs issus de l'occupation du territoire que l'on appelle aujourd'hui le Canada, et des ordres sociaux en place avant l'arrivée des colons européens en Amérique du Nord. Pour beaucoup, le concept des droits autochtones se résume au droit à l'indépendance et à l'autodétermination en matière de gouvernance, de territoire, de ressources et de culture<sup>13</sup>. »

**Information** : données (faits concernant une situation, une personne, un événement, etc.) acquises par l'observation, l'expérience ou l'étude, qui ont été enregistrées, classées et organisées de manière systématique et interprétées de manière à fournir/donner un sens.

**Gouvernance de l'information** : c'est « la stratégie et la tactique globales et coordonnées pour toutes les informations organisationnelles. Elle établit les autorités, les appuis, les processus, les capacités, les structures et l'infrastructure permettant à l'information d'être un actif utile et un passif réduit pour une organisation, sur la base des exigences commerciales

spécifiques de cette organisation et de sa tolérance au risque<sup>14</sup> ». [Traduction] C'est « l'ombrelle qui couvre toutes les informations organisationnelles ». [Traduction] Elle est le pont entre la gestion des documents et la science des données, entre les processus et les politiques, entre la collaboration et la sécurité. La gouvernance de l'information établit un équilibre entre la valeur de l'information et le risque qu'elle pose; elle détermine les personnes, les ressources, les processus, les fonctions, l'organisation et les exigences technologiques de l'information organisationnelle<sup>15</sup>.

**Nations** : « ... les peuples autochtones sont des nations. C'est-à-dire qu'ils forment des groupes politiques et culturels dont les valeurs et les modes de vie sont différents de ceux des autres Canadiens. Les Autochtones ont vécu au sein de nations – parfois très centralisées, parfois plus ou moins fédérées, parfois organisées en clans – pendant des milliers d'années avant l'arrivée des Européens. Ces nations ont établi des alliances commerciales et militaires entre elles et avec les nouveaux arrivants. Entendons-nous bien, cependant. Les peuples autochtones sont des nations, mais non pas des États-nations qui cherchent leur indépendance vis-à-vis du Canada. Ce sont des collectivités qui partagent un long passé, qui ont le droit de se gouverner elles-mêmes et qui, en général, ont la ferme intention de le faire comme partenaires du Canada<sup>16</sup>. »

Une nation est « un groupe important d'Autochtones qui éprouvent un sentiment commun d'identité nationale et forment

12 Définition adaptée de : Brascoupé, S. et Mann, H. (2001). Guide communautaire de protection des connaissances autochtones. Ottawa : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

13 Henderson. W.B. et C. Bell. (7 février 2006). Droits des Autochtones au Canada. [Internet]. Historica Canada. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droits-ancestraux>

14 ARMA International. [Internet] Disponible à l'adresse suivante : [https://www.arma.org/page/Information\\_Governance](https://www.arma.org/page/Information_Governance)

15 Ibid.

16 Commission royale sur les peuples autochtones criminalité (PDUC) (1996)

la population majoritaire d'un territoire donné ou d'un ensemble de territoires. Sont par conséquent des nations les Micmacs, les Innus, les Anishnabés, les Bloods, les Haidas, les Inuvialuit, les membres de la nation métisse de l'Ouest et d'autres peuples dont les liens demeurent au moins en partie intacts malgré les ingérences gouvernementales. Il existe environ 1 000 réserves et collectivités autochtones au Canada, mais il n'y a que 60 à 80 nations autochtones<sup>17</sup>. »

**De nation à nation :** Les Premières Nations ont des points de vue différents à ce sujet. Historiquement, avant le contact avec les Européens, les nations autochtones entretenaient des relations de nation à nation/entre elles dans le but « d'établir la paix, de régler le commerce, de partager l'utilisation des terres et des ressources, et d'organiser leur défense mutuelle. La cérémonie du calumet et d'autres cérémonies analogues conféraient à ces accords la valeur sacrée d'un serment<sup>18</sup>. » Après le contact, des relations de nation à nation existaient entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada, ils se considéraient comme « séparés, distincts et indépendants ». Chacun était à son affaire. Chacun pouvait négocier ses propres alliances militaires, ses accords commerciaux, et les arrangements qui lui convenaient le mieux avec les autres<sup>19</sup>. » Voici quatre thèmes au centre de la relation de nation à nation : 1) l'édification et la réédification de la nation; 2) la compétence; 3) les nouvelles relations financières intergouvernementales; et 4) la création de richesse<sup>20</sup>.

**Détenteurs de droits :** Les gouvernements des Premières Nations

**Prêt à l'emploi :** Désigne les produits qui sont envoyés aux magasins de détail dans un format **prêt** à être exposé immédiatement. Cela **signifie** que les produits **n'ont pas** besoin d'être sortis du carton et disposés individuellement sur les présentoirs des magasins.

**Souveraineté :** plein droit, pouvoir ou autorité d'un gouvernement ou d'une nation pour représenter (ou sur) ses citoyens/populations, intérêts et territoires, qui est indépendant du contrôle d'autres gouvernements ou d'autres entités extérieures.

---

17 Ibid.

18 Ibid.

19 Ibid.

20 Nickerson. M. (février 2017). Characteristics of a Nations to Nation Relationship. Document de travail. Institute on Governance.



## 8.0 ANNEXES

### 8.1 ANNEXE I - PRINCIPES DE PCAP®

#### QUE SONT LES PRINCIPES DE PCAP®?

Les principes de PCAP® des Premières Nations sont un ensemble de normes qui définissent la manière dont devraient s'effectuer la collecte, la protection, l'utilisation et le partage des données des Premières Nations. Ils constituent la norme de facto sur la façon de mener des recherches avec les Premières Nations.

Les principes de PCAP®, dont l'acronyme signifie propriété, contrôle, accès et possession, sont une affirmation voulant que les Premières Nations contrôlent les processus de collecte de données dans leurs collectivités, qu'elles soient propriétaires de ces données et qu'elles contrôlent la façon dont cette information peut être utilisée.

#### QUE SIGNIFIENT LES PRINCIPES DE PCAP®?

Les principes de PCAP® comportent quatre volets : la propriété, le contrôle, l'accès et la possession.

« **Propriété** » réfère à la relation que les Premières Nations entretiennent avec leur savoir culturel et les données et renseignements les concernant. Selon ce principe, une collectivité ou un groupe est collectivement propriétaire de l'information, à l'instar d'un individu qui est naturellement propriétaire de ses renseignements personnels.

« **Contrôle** » exprime que les Premières Nations, leurs collectivités et les organismes qui les représentent ont le droit d'exiger le contrôle de l'intégralité de la recherche et des processus de gestion de l'information les concernant. Le contrôle de la recherche peut comprendre toutes les étapes d'un projet, du début à la fin. Le principe s'étend au contrôle des ressources et des processus d'examen, au processus de planification, à la gestion de l'information, etc.

« **Accès** » affirme que, quel que soit l'endroit où se trouvent des renseignements et données concernant les Premières Nations et leurs collectivités, celles-ci doivent y avoir accès. Ce principe confirme également le droit des collectivités et des organisations des Premières Nations de prendre des décisions concernant l'accès à leur information collective et la gestion de cet accès. Cela peut être réalisé, en pratique, par des protocoles normalisés et formels.

La « **possession** » est un principe plus concret que la propriété, qui définit la relation qui existe entre un peuple et l'information le concernant en principe, Elle fait référence au contrôle physique des données. La « possession » est le mécanisme permettant de faire valoir et de protéger la propriété.

#### QUAND LES PRINCIPES DE PCAP® ONT-ILS ÉTÉ FONDÉS?

Les principes de PCAP® ont été établis en 1998 lors d'une réunion du Comité directeur national (CDN) de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations et des Inuits, un précurseur de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS). À l'origine, les principes de PCAP® ont commencé comme « PCA »; les membres du CDN y ont apposé un « P » peu après pour reconnaître l'importance pour les membres des Premières Nations de posséder leurs propres données. La possession est la clé des principes de PCAP®, car elle affirme et sous-tend la propriété, le contrôle et l'accès.

#### QUI A CRÉÉ LES PRINCIPES DE PCAP®?

L'acronyme original « PCA » a été attribué à Cathryn George, membre du CDN, qui représentait à l'époque l'Association of Iroquois and Allied Indians. Les membres du comité ont par la suite ajouté collectivement un « P » pour symboliser l'importance pour les peuples des Premières Nations de posséder leurs propres données.

Au fil du temps, le CDN a évolué pour devenir le Comité de gouvernance de l'information des Premières Nations (qui fonctionnait avec l'Assemblée des Premières Nations), qui est devenu en avril 2010 le CGIPN, un organisme à but non lucratif constitué en société, à la suite d'un mandat des Chefs en assemblée de l'Assemblée des Premières Nations. Pendant cette transition, les membres du Comité de gouvernance de l'information des Premières Nations sont devenus le premier conseil d'administration du nouveau CGIPN.

#### POURQUOI A-T-ON CRÉÉ LES PRINCIPES DE PCAP®?

Dans la société occidentale, aucune loi ni aucun concept ne reconnaît les droits et les intérêts des communautés en ce qui concerne leurs informations, ce qui explique en grande partie la création des principes de PCAP®. Les principes de PCAP® garantissent que les Premières Nations sont propriétaires de leurs informations et respectent le fait qu'elles en sont les gardiennes, tout comme elles sont les gardiennes de leurs propres terres. Ils reflètent également les engagements des Premières Nations à utiliser et à partager des renseignements de manière à maximiser les avantages à la collectivité tout en minimisant tout dommage possible.

Comme l'a souligné le *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* (1999), les Premières Nations ont toujours eu une relation problématique avec les chercheurs, les universitaires et les autres collecteurs de données :

« Dans le passé, on ne demandait pas aux Autochtones quelles informations il fallait recueillir, qui devrait s'en charger, qui devrait les tenir à jour, ni qui devait y avoir accès. Ces informations ne correspondaient pas nécessairement aux questions que se posaient les peuples autochtones, à leurs priorités et à leurs préoccupations. Comme la collecte de données a fréquemment été imposée de

l'extérieur, elle s'est fréquemment heurtée à des résistances. »

Les Premières Nations se sont souvent plaintes d'avoir fait l'objet de trop de recherches (c'est-à-dire d'avoir été « étudiées à mort »), que les projets de recherche sont trop souvent menés par des personnes n'appartenant pas aux Premières Nations, que les résultats des recherches ne sont pas renvoyés aux collectivités et que les recherches ne profitent pas aux peuples ou aux communautés des Premières Nations.

On en trouve des exemples marquants dans l'étude « Barrow Alcohol Study of alcoholism » en Alaska dans les années 1970, la recherche « Bad Blood » de la Première Nation Nuuchahnulth dans les années 1980 et l'étude sur le diabète de la tribu Havasupai en Arizona dans les années 1990. Ces exemples représentent une autre motivation pour la création des principes de PCAP® des Premières Nations.

### COMMENT LES PRINCIPES DE PCAP® S'APPLIQUENT-ILS AUX PREMIÈRES NATIONS?

Les idées inhérentes aux principes de PCAP® ne sont pas nouvelles; en fait elles représentent des thèmes et des concepts qui ont été défendus et promus par les peuples des Premières Nations depuis des années.

Les principes de PCAP® ont été appliqués avec succès dans des dizaines de collectivités des Premières Nations partout au Canada au cours des 20 dernières années, alors que les collectivités et les particuliers ont de plus en plus commencé à faire valoir leur contrôle sur leurs propres données. Les collectivités des Premières Nations adoptent à présent leurs propres lois sur la protection des renseignements personnels, établissent des comités d'examen de la recherche, concluent des ententes de partage de données et établissent des normes pour assurer la conformité aux principes de PCAP®.

Il est important de noter que bien qu'il y ait un bon degré de consensus autour des principes de PCAP®, chaque collectivité ou région des Premières Nations peut avoir une interprétation unique de ces principes. En effet, les principes de PCAP® ne sont pas une doctrine ou une prescription – ils respectent le droit des collectivités des Premières Nations à prendre des décisions concernant le pourquoi, le comment et le par qui les informations sont collectées, utilisées ou partagées.

### LES PRINCIPES DE PCAP® PEUVENT-ILS ÊTRE APPLIQUÉS À D'AUTRES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES?

Les principes de PCAP® représentent l'expression du contrôle des Premières Nations en matière de renseignements sur leurs collectivités et leurs membres. Ainsi, les principes de PCAP® s'appliquent aux Premières Nations spécifiquement, et non à tous les Autochtones.

### COMMENT LES PRINCIPES DE PCAP® S'APPLIQUENT-ILS AUX CHERCHEURS?

Les principes de PCAP® respectent le droit des collectivités des Premières Nations de posséder, de contrôler, d'accéder à et de posséder des renseignements sur leurs peuples est fondamentalement lié à l'autodétermination, à la préservation et au développement de leur culture.

C'est pourquoi toute personne intéressée à mener des recherches avec une Première Nation devrait se familiariser avec les principes de PCAP® avant de commencer. Un bon point de départ serait « Fondamentaux des principes de PCAP® », un cours en ligne développé par le CGIPN en collaboration avec le Collège algonquin qui fournit un aperçu complet de l'histoire des principes de PCAP® et de leurs applications dans la recherche et la gouvernance de l'information aujourd'hui.

## 8.2 ANNEXE II - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CGIPN

Les dix régions sont représentées dans la structure de gouvernance du CGIPN. Les délégués qui siègent au conseil d'administration national y sont à la tête de leurs structures de gouvernance régionales respectives. Toute entité régionale peut demander et obtenir un siège à la table du conseil d'administration national, mais une seule d'entre elles a le droit de vote au nom d'une région. La prise de décision se fait par consensus et lorsqu'un consensus n'est pas possible, un vote de 50 % plus un constitue une décision. Les directeurs sont nommés pour un mandat de 3 ans et sont chargés de rendre compte aux collectivités des décisions et des orientations prises. La responsabilité envers les détenteurs de droits est également assurée par des mécanismes de compte rendu aux chefs en assemblée.

Le conseil d'administration actuel est ainsi formé :

1. Bonnie Healy, présidente (Alberta)
2. Mindy Denny, trésorière (Nouvelle-Écosse)
3. Snookie Catholique, secrétaire (Territoires du Nord-Ouest)
4. Leona Star (Manitoba)
5. Heather Bear, vice-présidente (Saskatchewan)
6. Peter Birney (Nouveau-Brunswick)
7. Nancy Gros-Louis McHugh (Québec)
8. Gwen Phillips (Colombie-Britannique)
9. Katherine Alexander (Yukon)
10. Carmen Jones (Ontario)
11. Addie Pryce (Assemblée des Premières Nations)

### 8.3 ANNEXE III - STRUCTURES DE GOUVERNANCE DES PARTENAIRES RÉGIONAUX DU CGIPN

L'Alberta a été la première à créer un centre de données, qu'elle a appelé à juste titre le **Alberta First Nations Information Governance Centre**, ou Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations de l'Alberta. L'AFNIGC a été créé en réponse à une résolution de 2013 de l'Assemblée des chefs des Premières Nations signataires d'un traité pour traiter les questions liées aux données dans la province. Il s'agit du centre régional et du principal partenaire de recherche de l'Alberta établi par les Premières Nations visées par les traités 6, 7 et 8 pour répondre à leurs besoins en matière de gouvernance de l'information. Toutes les Premières Nations signataires de traités sont membres de l'AFNIGC et ont toutes le droit de vote par l'intermédiaire de leur représentant élu ou de leur mandataire désigné. La responsabilité envers les détenteurs de droits est assurée par plusieurs mécanismes, dont le Sénat du chef, le conseil d'administration de l'AFNIGC et la présentation de rapports lors des réunions annuelles et trimestrielles des membres. L'AFNIGC promeut, protège et fait progresser les principes des Premières Nations en matière de PCAP®, le droit inhérent à l'autodétermination et la compétence en matière de recherche et de gestion de l'information.

L'**Union of Nova Scotia Mi'kmaq** (UNSM) est une organisation tribale qui fournit un leadership politique et une voix unifiée pour la nation Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse. Les Mi'kmaq sont centralisés en 13 communautés distinctes qui sont régies par la *Loi sur les Indiens*, les dirigeants élus en vertu de la *Loi sur les Indiens* et les bureaux des bandes. Le conseil d'administration de l'UNSM est composé de cinq des 13 communautés des Premières Nations de la Nouvelle-Écosse dont la vision est de relancer l'autonomie et le développement institutionnel des Mi'kmaq en créant un **Institut**

**statistique mi'kmaq**. L'Institut aura une structure de gouvernance à plusieurs niveaux. Il s'appuiera sur les capacités communautaires et les infrastructures physiques existantes et hébergera une plateforme centrale à Membertou où les données communautaires seront collectées et organisées selon des méthodes normalisées. Les analystes de données et les responsables de l'information au sein de la plateforme centrale recueilleront des rapports et des conclusions clés et les mettront à la disposition des dirigeants à des fins de plaidoyer et de négociation.

Anciennement la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest, la **Nation dénée** est également connue sous le nom de « peuples athapascans ». C'est une organisation politique du Denendeh, dont le nom signifie « la terre du peuple », dont le territoire s'étend de l'Alaska actuel à l'extrémité sud de l'Amérique du Nord. Leur mission est de soutenir les territoires dénés et les communautés dénées en défendant les droits et les intérêts des Dénés, y compris ceux qui découlent de l'utilisation et de l'occupation des terres par les Dénés et ceux qui découlent des traités. La structure de gouvernance est composée de chefs élus des cinq régions du Denendeh (les Gwich'in, le Sahtu, le Deh Cho, le Tlicho et l'Akaiicho) et de membres indépendants. En 2019, ils ont adopté une résolution visant à créer un **Centre de gouvernance des archives** et de l'information et collaborent avec le CGIPN pour obtenir les soutiens nécessaires à sa réalisation. Leur objectif principal est de préserver et de protéger les langues et les cultures dénées.

Au milieu des années 1990, l'Assembly of Manitoba Chiefs (AMC) a mandaté le **Manitoba First Nations Health Information Research Committee** (HIRGC) (Comité de recherche sur l'information en matière de santé des Premières Nations du Manitoba) pour superviser l'Enquête régionale sur la santé et agir en tant que

comité d'éthique régional du Manitoba. Le HIRGC examine les propositions de recherche et encourage le leadership et le partenariat des Premières Nations en matière de recherche, conformément aux priorités et aux valeurs des Premières Nations. En 2007, l'AMC a fourni des directives supplémentaires pour des relations de recherche respectueuses avec et par les Premières Nations et le HIRGC a depuis élargi son mandat pour inclure la recherche en santé holistique. La structure de gouvernance est composée de citoyens des Premières Nations ayant une expérience dans les domaines de la culture, de l'éducation, du logement, du développement économique, des affaires ou de l'environnement. Elle est actuellement hébergée au sein du First Nations Health and Social Secretariat of Manitoba (ou Nanaandawegimig, qui signifie « lieu de guérison »). Le Secrétariat est responsable devant les 63 communautés des Premières Nations, les sept conseils tribaux et les organismes provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire de son conseil d'administration et par des rapports réguliers aux chefs en assemblée lors de leur assemblée générale annuelle.

La Fédération des nations autochtones souveraines (FNAS) est composée de 73 Premières Nations qui ont adopté une série de résolutions remontant à 2010 et soutenant la création d'un **Saskatchewan First Nations Information Governance Centre** (SFNIGC), ou Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations de la Saskatchewan. Elles envisagent une plateforme centralisée qui abritera en permanence des données d'enquête et autres, qui sera fondé sur le principe de « la souveraineté des données comme pierre angulaire de la réédification de la nation ». Le SFNIGC s'harmonise à la FNAS et adhère à sa vision qui consiste à « honorer l'esprit et l'intention des traités, ainsi que la promotion, la protection et la mise en œuvre des promesses du traité qui ont

été faites il y a plus d'un siècle<sup>21</sup> ». Le chef régional de l'APN agira en tant que président du SFNIGC et jouera un rôle clé dans la conservation des données. Les accords de partage des données seront élaborés en collaboration afin de répondre aux différents intérêts et problèmes de chaque administration. La FNAS prend des mesures pour préparer une analyse de rentabilité et un cadre pour le SFNIGC, qui seront soumis à l'examen des chefs de l'Assemblée de la Saskatchewan, et demande au gouvernement fédéral de soutenir cet effort.

L'**Union of New Brunswick Indians** (UNBI) représente les peuples Mi'kmaq et Malécite du Nouveau-Brunswick et est dirigée par un conseil d'administration composé de représentants élus des communautés des Premières Nations de Bouctouche, Eel Ground, Eel River Bar, Fort Folly, Indian Island, Kingsclear, Madawaska, Malécite, Metepenagiag, Oromocto, Pabineau, Saint Mary's et Woodstock. Le mandat de l'UNBI est de « favoriser et promouvoir une plus grande autodétermination des Indiens du Nouveau-Brunswick conformément à tous leurs droits ancestraux, issus de traités et résiduels ». La Commission de la santé et des programmes sociaux de l'UNBI gère toutes les initiatives de collecte de données et les enquêtes communautaires avec le mandat de « travailler avec les peuples autochtones et d'autres personnes pour atteindre le bien-être des peuples autochtones en favorisant l'autosuffisance et la responsabilité personnelle ». Il commence à y avoir des conversations autour de leur vision d'un CRGI.

Les Premières Nations du Québec sont structurées en 41 communautés qui sont affiliées à dix nations : les Abénakis, les Algonquins, les Atikamekw, les Cris, les Innus, les Malécites, les Mi'gmaqs, les Mohawks, les Naskapis et les Wendats. La

21 [https://en.wikipedia.org/wiki/Federation\\_of\\_Sovereign\\_Indigenous\\_Nations](https://en.wikipedia.org/wiki/Federation_of_Sovereign_Indigenous_Nations)

**Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador** (CSSSPNQL) est l'une des six institutions régionales relevant de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL). Afin de renforcer la gouvernance de l'information des Premières Nations du Québec, trois objectifs seront poursuivis : 1) sensibiliser les Premières Nations et les soutenir dans la mise en œuvre des lignes directrices pour la protection et l'utilisation de leurs actifs informationnels; 2) soutenir le développement et le renforcement des capacités locales; et 3) renforcer l'expertise, aux niveaux communautaire et régional, en matière de gouvernance et de gestion de l'information (collecte, analyse, hébergement, partage et utilisation de l'information) ainsi que de transfert et de soutien des connaissances. Les principes qui guideront la mise en œuvre de la stratégie régionale sont ceux énoncés dans le Cadre de gouvernance de l'information des Premières Nations du Québec (2019). Ces principes directeurs reposent sur la prémisse que chaque Première Nation, en raison de son autonomie, est la mieux placée pour régir son information.

La Régie de la santé des Premières Nations de la C.-B. (BC First Nations Health Authority) agit comme l'organisation régionale dans la structure de gouvernance du CGIPN. La Régie de la santé des Premières Nations s'occupe des services de santé et de bien-être auparavant gérés par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits; les Premières Nations de la Colombie-Britannique ont pris le contrôle de ces ressources en 2013. La RSPN est l'organe de service de la structure de gouvernance de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique et le Conseil de la santé des Premières Nations, une entité distincte non commerciale, assure la défense politique au nom des Premières Nations de la Colombie-Britannique dans la mise en œuvre de leurs plans de santé et de bien-être. La RSPN est responsable de faire remplir les enquêtes nationales

et agit en tant que gestionnaire des données des enquêtes des Premières Nations de la C.-B. C'est le Conseil de la santé des Premières Nations qui nomme le membre et le directeur de la Colombie-Britannique au CGIPN. Dans le cadre d'un partenariat avec les Premières Nations de la Colombie-Britannique, la RSPN a collaboré à de nombreuses activités avec le champion de la BC First Nations Data Governance Initiative (BCFNDGI) et les nations participantes. La BCFNDGI est une collaboration des Premières Nations qui affirment leurs intérêts dans la gouvernance des données et la gestion de l'information. Le fait de disposer d'un leadership politique dévoué pour faire avancer les intérêts communs des Premières Nations en matière de données a été un facteur clé du succès de la BCFNDGI; son travail a été reconnu comme étant à la pointe du progrès au Canada. Les Premières Nations de la Colombie-Britannique envisagent de revenir à une situation où les enfants, les familles et les collectivités des Premières Nations sont en bonne santé, autodéterminées et dynamiques. Elles se préparent maintenant à affirmer la souveraineté des données; chaque nation prendra en charge sa propriété intellectuelle (langue, histoires, chansons, connaissances technologiques, etc.) et les données qui les concernent en tant que société autochtone distincte.

Chiefs of Ontario (COO) est un organisme de coordination pour 133 communautés des Premières Nations. La mission de COO est d'établir un système de recherche et de gestion des données sur la santé des Premières Nations qui respectera les principes de PCAP®, de la DNUDPA et des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation. En 2014, COO a été mandaté pour explorer les options relatives à l'élaboration de modèles de gouvernance des données et a depuis créé une dynamique grâce à des partenariats stratégiques, à la surveillance de la santé et à la mise en œuvre de nombreuses initiatives de recherche et de gouvernance des données. Ses priorités pour faire avancer le concept d'un centre régional

de gouvernance de l'information sont : a) aborder la question de la capacité; b) mener à bien des consultations communautaires à l'échelle de la province sur un modèle de CRGI qui fonctionnera pour les peuples des Premières Nations; et c) préparer et soumettre la proposition de modèle d'un CRGI-COO. COO a établi qu'un financement sera nécessaire pour obtenir un directeur de la recherche et du développement du CRGI et pour poursuivre ses objectifs de mobilisation communautaire.

Le Conseil des Premières Nations du Yukon (CPNY) est l'organisation politique centrale des Premières Nations du Yukon. Le CPNY reçoit chaque année des directives de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est l'organe directeur général de l'organisation. Elle se compose de délégations représentant chacune des 14 Premières Nations membres. Onze des 14 Premières Nations du CPNY ont conclu des ententes d'autonomie gouvernementale qui donnent à chacune le pouvoir de faire et d'adopter des lois concernant leurs terres et leurs citoyens, de percevoir des impôts, d'assurer la planification municipale et de gérer ou de cogérer les terres et les ressources. Le CPNY a mis sur pied un secrétariat consacré au renforcement des capacités des Premières Nations, étant donné que l'autonomie gouvernementale est fondamentalement différente de celle qui est nécessaire pour faire fonctionner et maintenir une bande en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Des engagements communautaires sont en cours afin d'établir leur vision pour leur CRIG, un des nombreux aspects qui nécessiteront des efforts concertés et collaboratifs pour se réaliser.

## 8.4 ANNEXE IV - MODÈLE DE MATURITÉ DES DONNÉES ET DES ANALYSES DE GARTNER

### NIVEAU 1 - MATURITÉ DE BASE

Les entreprises de ce niveau disposent de rapports de base provenant des systèmes sources. Elles obtiennent leurs données par le biais de demandes ponctuelles adressées à des experts en la matière qui peuvent extraire des données dans Excel et créer des tableaux croisés dynamiques ou de simples graphiques. Les données sont contenues séparément et sont combinées dans des feuilles de calcul pour essayer d'obtenir des informations plus détaillées.

### NIVEAU 2 - OPPORTUNISTE

À ce niveau, les entreprises peuvent disposer d'une plateforme centrale d'établissement de rapports qui permet de produire des rapports personnalisés. L'informatique soutient et met en œuvre des solutions qui permettent d'avoir un aperçu des systèmes. Les rapports rassemblent des données provenant de différents systèmes sources pour produire de nouvelles informations. Les problèmes de qualité des données commencent à se faire sentir lorsque les données de différents systèmes peuvent être fusionnées.

### NIVEAU 3 - SYSTÉMATIQUE

Une stratégie de données et d'analyse est définie pour déterminer ce qui est nécessaire pour faire avancer l'organisation. Les dirigeants d'entreprise deviennent des champions pour changer la façon dont les données et les analyses sont utilisées dans l'entreprise. Les sources de données sont intégrées dans une version unique de la vérité. Des sources de données externes sont ajoutées pour fournir un contexte supplémentaire aux décisions fondées sur les données.

#### NIVEAU 4 - DIFFÉRENCIATION

Un responsable des données est engagé pour transformer la façon dont l'entreprise utilise les données et les analyses. Les opérations sont guidées par les données et non par la réaction. Des décisions cruciales sont prises pour améliorer la situation au niveau des services. Un Centre de compétences en veille stratégique est créé pour partager les informations et le contenu.

#### NIVEAU 5 - TRANSFORMATIONNEL

À ce niveau, une entreprise fonctionne avec une stratégie de priorité aux données. La stratégie et les opérations sont guidées par les données, l'analyse et l'apprentissage machine. Les employés de tous les niveaux sont conscients des données et exploitent les données et les analyses pour prendre de meilleures décisions.

### 8.5 ANNEXE V - ENQUÊTES NATIONALES NOVATRICES SUR LES RÉSERVES

L'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS) est la seule enquête nationale sur la santé des Premières Nations au Canada. Plus important encore, le processus de l'ERS a investi dans la capacité individuelle et organisationnelle des Premières Nations sur les plans communautaire, régional et national. Par ailleurs, l'ERS est la première enquête nationale mise en œuvre de façon explicitement conforme aux principes de PCAP® - Propriété, Contrôle, Accès et Possession - des Premières Nations. À titre de seul projet de recherche nationale entièrement contrôlé par les Premières Nations, l'ERS a donné une nouvelle signification au concept d'autodétermination des Premières Nations en matière de recherche et a démontré au milieu de la recherche la façon de mettre en œuvre les principes de PCAP®. Cette enquête longitudinale a été lancée en format d'essai pilote en 1997, la phase 1 a été achevée en 2002-2003, la phase 2 en 2008-2010 et la phase 3 en 2015-2016. Elle fournit des données comparables concernant les déterminants de la santé, l'état de santé et l'accès aux soins au niveau régional et national pour les Premières Nations<sup>22</sup>.

Le CGIPN et ses partenaires régionaux ont lancé l'Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi des Premières Nations (EREE) en 2013 pour combler un manque de données de longue date sur l'éducation et le développement de la petite enfance, l'emploi et l'éducation des jeunes, l'emploi et l'éducation des adultes et les conditions du marché du travail dans les communautés des Premières Nations. L'EREE, l'enquête la plus complexe sur le plan technique jamais entreprise par le CGIPN, était une initiative unique, marquant la première fois qu'une telle quantité d'informations

<sup>22</sup> Proposition de financement de la phase 4 du CGIPN, partie A. Octobre 2017.

était recueillie dans les réserves des Premières Nations et les communautés du Nord. Les données de base recueillies par le biais de l'EREE offrent des informations précieuses sur les indicateurs clés sur une série de sujets couvrant le cycle de vie.<sup>23</sup>

Le travail important qui a commencé avec l'EREE se poursuit avec le dernier effort d'enquête du CGIPN, l'Enquête régionale sur le développement de la main d'œuvre et de l'emploi chez les Premières Nations (EDME). L'EDME mettra l'accent sur la collecte d'informations sur le marché du travail (l'emploi, la main d'œuvre, le travail et les compétences) et se concentrera donc sur les jeunes et les adultes des Premières Nations (et non sur les enfants). La période de collecte des données pour l'enquête a commencé à l'automne 2018 et devrait durer 14 mois. Près de 19 000 membres des Premières Nations dans 230 communautés seront échantillonnés. Le rapport national de l'EDME devrait être publié en 2021.

## 8.6 ANNEXE VI - BUDGET DÉTAILLÉ

Phase préalable à la mise en œuvre - Financement provisoire (2020- 2021)		
Type de budget	Détail	Coût
Salaire et avantages	Conseillère principale	120 000 \$
Honoraires professionnels	Planification des activités	65 000 \$
	Architecture d'entreprise	65 000 \$
Capacité régionale	62 000 \$ par région	620 000 \$
Déplacements du personnel		50 000 \$
Communications		10 000 \$
Sous-total		930 000 \$
Administration (15 %)		En nature
<b>TOTAL</b>		<b>930 000 \$</b>

Conformément à la manière dont le principe directeur sur l'équité est articulé, une formule de financement équitable sera élaborée par le conseil d'administration du CGIPN et sera appliquée afin de garantir que les régions reçoivent un soutien approprié en fonction de leurs besoins, de leurs capacités, de leur population et d'autres facteurs.

<sup>23</sup> <https://fnigc.ca/>





**FNIGC } CGIPN**

First Nations Information Governance Centre  
Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations

FNIGC.CA



Téléphone: 613-733-1916

341, Island Road, unité D  
Akwasasne (ON) K6H 5R7

et  
180, rue Elgin, 12<sup>th</sup> étage  
Ottawa (ON) K2P 2K3